



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 21 DECEMBRE 2007**

**PROCES-VERBAL  
BUDGET PRIMITIF 2008**

**Sont absents ou représentés (matin) :**

- Me Bernard ASSO
- M. Olivier BETTATI
- M. Paul CUTURELLO (pouvoir à Me CONCAS)
- M. Henry LEROY (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Patrick MOTTARD (pouvoir à Mme BOY-MOTTARD)
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Francis TUJAGUE (pouvoir à M. PAPI)
- M. Auguste VEROLA

**Sont absents ou représentés (après-midi) :**

- M. Patrick CESARI
- M. Maxime COULLET (pouvoir à M. VELAY)
- M. Paul CUTURELLO (pouvoir à Me CONCAS)
- M. Jean-Pierre LELEUX (pouvoir à M. MASCARELLI)
- M. Henri LEROY (pouvoir à M. ESTROSI)
- Dr Pierre-Guy MORANI
- M. Patrick MOTTARD (pouvoir à Mme BOY-MOTTARD)
- M. TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Francis TUJAGUE (pouvoir à M. PAPI)
- M. Auguste VEROLA.

L'an deux mille sept, le 21 décembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion consacrée au budget primitif 2008.

La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, je propose, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, la désignation de M. Philippe TABAROT en qualité de secrétaire de séance.

M. TABAROT, je vous demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

M. TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général.

**M. TABAROT.**- Le quorum est atteint, M. le Président.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

Le quorum étant effectivement constaté et atteint, je veux tout d'abord saluer, dans la tribune du public, les délégués de toutes les classes du collège de l'Eau Vive à Breil sur Roya, la conseillère générale « jeunes » qui siège au sein de notre assemblée, Chloé IPERT ainsi que leurs accompagnateurs : le principal M. DESCHAMPS et Melle SYLVESTRE.

Mes chers collègues, je vais aborder cette séance à la fois avec l'enthousiasme qui m'a toujours caractérisé à la tête de cette assemblée depuis que vous m'avez porté à sa présidence le 18 septembre 2003, la foi qui m'a toujours animé et la volonté de faire de cet hémicycle un grand lieu de débat où la démocratie puisse respirer et où chacune et chacun d'entre vous puisse être respecté, quels que soient les idéologies et les courants de pensée que vous y défendiez au nom de la légitimité que vous ont confiée vos électeurs. Je voudrais aussi, au terme d'un mandat, saluer ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter aux prochaines élections cantonales, Pierre FOUQUES et Marius PAPI qui ont décidé, et c'est courageux dans la vie politique, de passer le flambeau à quelqu'un d'autre, à celui que leurs électeurs qui leur ont toujours témoigné leur confiance choisiront comme successeur. Je ne sais donc pas quels sont celles et ceux d'entre nous que nous reverrons, puisque je suis aussi concerné par ce renouvellement, mais je peux d'ores et déjà et par avance rendre hommage au travail accompli par Marius PAPI et par Pierre FOUQUES. Je veux saluer la contribution qu'ils ont apportée à la vie politique de notre département. Je vous propose donc, en ce début de dernière séance plénière, de leur témoigner la reconnaissance qu'ils méritent de notre part.

*Applaudissements.*

Et puis, c'est un moment qui me permet aussi de vous démontrer une fois de plus que je suis un homme déterminé et qui n'a jamais varié dans la ligne de conduite qu'il a essayé de tracer à la tête de cette collectivité, grâce à une très large confiance bien sûr, celle de ma majorité, grâce aussi aux différentes contributions de l'opposition qui ont largement concouru à ce que cette politique départementale puisse être revendiquée pour une grande partie par tous les membres de cette assemblée, même si, sur certains sujets, de temps en temps, et cette séance en sera la démonstration une fois de plus, nous sommes là pour marquer nos différences.

Je soulignerai d'abord la persévérance de nos choix budgétaires, aussi bien dans la gestion que dans l'action, qu'elle soit structurante pour le territoire ou de solidarité auprès de nos concitoyens. Pour moi, il ne peut pas y avoir de grande politique sans mettre l'homme, la proximité, la solidarité au centre de toute grande action structurante et de développement d'un département. De fait, personne ne le conteste puisque dans tous les indicateurs nationaux, le département des Alpes-Maritimes est à cet égard reconnu aujourd'hui, en termes d'avancées significatives entre ces deux équilibres, comme le premier département de France.

C'est toujours autour de quatre axes suivants qu'année après année s'est bâtie l'action départementale :

- un budget rigoureux et ambitieux, bâti autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous savez que pour moi c'est un fondamental, on ne peut pas dégager de marge d'investissement si on ne maîtrise pas en même temps les dépenses de fonctionnement. Ce qui tue l'action publique dans notre pays ce sont les dérives qui font que depuis trente ou quarante ans, que

ce soit au niveau de l'Etat tous gouvernements confondus ou au niveau des collectivités, se réduisent les marges de manœuvre à l'investissement, seul créateur de richesses et d'emplois pour un territoire ;

- un endettement maîtrisé : chaque compte administratif en a fait la démonstration ;
- une fiscalité stable puisque systématiquement maintenue à un taux zéro ;
- enfin, une politique d'investissement record, celle-ci découlant bien évidemment de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce budget primitif s'élève à 1 390 M€, soit une progression de 6,26 % par rapport à l'an dernier. Il faut souligner que nos recettes de fonctionnement continuent de progresser (et j'attire votre attention sur ce point) plus vite que nos dépenses. Respectivement : + 8,41 % et + 7,41 %.

Nous sommes bien loin, encore une fois, de l'effet ciseau et j'ai encore ici les mots de mon ami Jean-François KNECHT qui, président du groupe socialiste et vert, lorsque j'ai présenté mon premier budget, m'a dit : « si vous gardez cette ligne, M. le Président, vous aurez sous quatre ou cinq ans un effet ciseau ». Il l'a dit la première année, un peu moins la deuxième. Jean-François, qui était un homme objectif, conforme à son courage politique et à sa lucidité, avait fini par ne plus évoquer cet effet ciseau et, aujourd'hui, nous avons démontré qu'il n'a pas eu lieu.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement conforte donc nos marges de manœuvre pour l'investissement et pour la solidarité.

100 M€ : c'est aujourd'hui notre capacité d'autofinancement. Elle est en progression de 6,4 % par rapport à 2007. L'épargne nette par habitant s'élève ainsi à 86 € alors que la moyenne nationale est de 67 €.

Ces données démontrent que notre engagement permanent pour la bonne gestion des deniers publics est parfaitement respecté.

Un endettement maîtrisé : cette année, nous aurons recours à la dette à un niveau similaire à celui de 2007. Je rappelle d'ailleurs que nous n'avons jamais utilisé la totalité des emprunts que nous avons prévus à nos budgets précédents. Il faut savoir qu'en 2008 l'annuité de la dette ne représentera que 5 % des recettes de fonctionnement. C'est une donnée remarquable que je souhaitais souligner et qui démontre clairement que notre endettement est totalement maîtrisé.

Une fiscalité stable : je m'y étais engagé en 2003, je n'augmenterai pas la fiscalité locale pendant le mandat. On m'avait dit « vous ne tiendrez pas, ce n'est pas possible ». Cet engagement fort s'appuie sur une solide conviction, celle de considérer le contribuable azuréen comme un véritable partenaire de l'action publique et de faire en sorte qu'il en soit toujours le premier bénéficiaire.

Alors que le conseil régional a augmenté la fiscalité de 62 % depuis 2004, le conseil général est le seul département métropolitain à ne pas avoir relevé ses taux. Retenez cela parce que c'est votre bilan.

Une fiscalité zéro pendant six ans et je vous propose une fois de plus de reconduire pour 2008 les quatre taux que nous avons déjà conservés en 2004. Je veux souligner et rappeler, si besoin était, que tous ces taux sont très inférieurs à la moyenne nationale. C'est notre manière de soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens, c'est notre volonté et c'est tout simplement notre fierté.

Une politique d'investissement record : cette bonne gestion nous permet pour la troisième année consécutive de porter nos investissements à un niveau qui fait de notre département le champion de France pour les investissements par habitant, soit plus de 400 €, le double de la moyenne nationale. Dans n'importe quel département de France, en moyenne il y a deux fois moins d'investissements par habitant. Je vous propose pour 2008 de porter nos investissements réels à un niveau non seulement comparable aux deux années précédentes mais plus précisément à 404 100 000 €, c'est-à-dire même une légère hausse par rapport à l'année dernière.

Ainsi, année après année, nous respectons les grands équilibres budgétaires qui nous permettent une marge d'action importante au service de nos concitoyens et du territoire.

Quelles sont nos grandes priorités pour 2008 ?

Nous avons justifié les bases saines qui nous permettent de vous dire qu'en 2008 nous irons plus loin, en identifiant des politiques très fortes qui, me semble-t-il, sont des exigences prioritaires de la part de nos administrés.

Si l'on reprend tout ce que nous poursuivons et qui a réussi, qui a été approuvé, qui a fonctionné, qui est reconnu par l'ensemble de nos administrés, je me contenterai d'identifier trois grandes politiques dans ce budget de présentation puisque, tout au long de la journée, on fera le rappel, rapport après rapport, de la continuité des autres politiques. Mais j'en citerai trois dont je souhaite qu'elles soient ce qui reste de notre grande rencontre :

- une grande politique de l'environnement et du développement durable,
- la cohésion sociale et territoriale (politique en faveur de notre solidarité pour les jeunes et pour les seniors),
- l'opération d'intérêt national.

### **1) Une grande politique de l'environnement et du développement durable**

Je commencerai par un thème d'actualité. Je vais être un peu sévère mais enfin, c'est une tribune politique et je ne suis pas élu pour être un préfet, un directeur général des services ou un fonctionnaire, pour lesquels j'ai le plus grand respect puisqu'ils ont toujours, dans cette maison, remarquablement mis en œuvre - et je remercie M. le préfet Pierre Bayle et toute notre administration - les politiques que nous avons décidées, mais je veux vous rappeler que dans le discours que j'ai prononcé le 18 septembre 2003, j'ai dit que c'était le politique qui allait s'emparer de cette maison, que les engagements que nous prenions devant nos électeurs, j'entendais les voir mis en œuvre par notre administration, ce qui n'a pas forcément été toujours le cas par le passé. Là aussi, c'est un inversement des comportements. Je m'exprime au nom de chacune et chacun d'entre vous puisque pour la plupart les politiques sont validées et quelques-unes marquent la différence, quelques-unes même sont souvent prises en compte, par voie d'amendement ou de proposition, dans notre politique générale.

Il y a un grand sujet sur lequel je me suis fâché ces derniers temps. J'avais souhaité il y a quatre ans que nous montions un syndicat mixte des transports dans le département. Je ne vous cache pas que je trouve aberrant qu'en matière de transports dans notre pays il y ait encore aujourd'hui dans chaque département, quelquefois dans une même communauté d'agglomération, et un jour j'espère même que cela disparaîtra dans les régions, plusieurs autorités organisatrices de transport. Mais c'est ainsi. J'ai souhaité que ce syndicat mixte permette de rassembler toutes les autorités organisatrices pour leur dire ceci : quand on habite un même espace métropolitain, entre mer et montagne, peut-on continuer de payer un tarif différent selon que l'on prend le bus pour aller de tel à tel endroit, ou de tel autre à tel autre ? Est-ce là une politique d'égalité des chances, une

politique de justice ? Est-ce la volonté de dire moins de voitures, moins de CO<sub>2</sub>, plus de transport collectif, qu'il soit par route ou par rail, et notamment TCSP ?

Certains m'avaient dit dans mon administration comme dans d'autres : attention, M. le Président, plus vous aurez une politique incitative à prendre le bus ou un transport collectif et plus cela coûtera cher à la collectivité, parce que plus vous aurez de gens qui emprunteront les transports collectifs et plus il faudra qu'on en mette en circulation. Ces raisonnements sont extraordinaires ! Nous voulons nous inscrire dans le protocole de Kyoto, nous voulons apporter à notre pays, cher Jean-Raymond VINCIGUERRA qui avez toujours défendu ces politiques, une contribution pour démontrer que plus qu'ailleurs dans les Alpes-Maritimes on peut le faire. Mais on nous dit : oui, mais cela va coûter plus cher, alors il ne faut pas le faire. J'estime que si cela doit coûter plus cher pour qu'on prenne moins la route en voiture, il faut le faire parce que c'est la responsabilité politique pour laquelle nos électeurs nous ont désignés.

Donc, parce que pendant trois ans ce syndicat mixte n'a pas fait grand-chose, il s'est réuni toujours pour redire les mêmes choses : les difficultés de mettre en place la billettique, les coûts d'une collectivité ou d'une autorité organisatrice par rapport à une autre, etc., c'était toujours très compliqué. Forcément, c'est toujours les fonctionnaires qui sont assis derrière vous qui vous font des notes pendant que vous vous exprimez au nom de la collectivité, en disant : attention M. le maire, attention M. le vice-président, attention M. le conseiller, ne vous engagez pas dans cette voie au nom de la collectivité que vous représentez, cela va nous mettre en difficulté.

J'ai décidé début septembre de rassembler tout le monde et de dire ceci : on s'enferme dans la pièce et ceux qui voudront sortir assumeront la responsabilité de dire qu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain ils n'auront pas accepté la billettique unique à 1 €. Il faudra qu'ils en assument la responsabilité devant l'opinion publique. Tous les représentants des autorités organisatrices de transport du département, hormis la région qui n'était pas là, s'y sont engagés. Nous avons fait un point presse, nous nous sommes engagés devant tous les représentants des médias qui nous attendaient à la sortie, à ce que cette tarification, à ce que ce ticket unique à 1 € soit mis en place quel que soit le trajet que l'on fasse dans le département, que l'on aille de Menton à Cannes, de Cannes à Grasse, de Grasse à Nice, de Nice à Breil-sur-Roya, de Breil-sur-Roya à Saint-Etienne-de-Tinée, etc. C'était l'engagement pris à l'unanimité. J'ai considéré que nous avions remporté une très grande victoire et que nous étions là encore le premier département de France à montrer l'exemple pour l'amélioration de la qualité de l'air à laquelle je dois dire que nous consacrerons 14 M€ supplémentaires par rapport à l'an dernier, soit une augmentation de 33 %.

Eh bien, que se passe-t-il ?

En réunissant au conseil général les présidents des autorités organisatrices de transport qui l'ont accepté, et c'était mon choix, ma volonté, je l'ai imposé, ils l'ont accepté à l'unanimité, y compris la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, j'ai souhaité que l'on sorte des égoïsmes de toutes sortes afin de s'inscrire dans une politique collective généreuse, ambitieuse, ouverte en faveur de l'environnement et des familles. A chaque fois que nous incitons nos concitoyens à prendre les transports en commun, nous apportons notre contribution à la lutte contre l'effet de serre puisque la voiture individuelle représente 60 % des 27 % d'émissions de gaz causées par les véhicules.

Mais, au-delà, la décision d'une seule des autorités, une seule, de maintenir le ticket à 1,30 € est complètement incohérente puisqu'il serait moins cher de parcourir le trajet Cannes- Menton que de faire un trajet d'un point à un autre à l'intérieur de Nice ou de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur.

Dans quelle situation nous trouvons-nous dans ce qui est proposé au 1<sup>er</sup> janvier prochain ? Vous avez tous accepté, représentants des autorités organisatrices de transport du département, de vous mettre en disposition de pouvoir appliquer le ticket à 1 € au 1<sup>er</sup> janvier prochain et je vous en rends hommage, mais il y a un endroit où pour aller de la rue Barla au boulevard Gambetta on paiera 1,30 € quand pour aller de Cannes à Menton on paiera 1 €. Eh bien, excusez-moi, nos concitoyens ne peuvent pas le comprendre et ne peuvent pas l'admettre.

Je voulais avec solennité, en cet instant, demander à celles et ceux qui ont un rôle à jouer au sein de la seule autorité organisatrice de transport qui avait voté au mois de septembre, qui avait donné son accord, qui nous a amenés à travailler, qui m'a amené à prendre des engagements puisque le surcoût est évalué à 6 M€ et que le conseil général s'est engagé à prendre à sa charge 50 % de ce surcoût, je vous demande d'user de votre influence pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain cette communauté d'agglomération se conforme au même courage que tous les autres dans le département ont su assumer au nom de leurs contribuables, faute de quoi le système serait illisible pour l'usager en même temps que source de tracasseries dont il n'a pas besoin. Les quelques atermoiements que l'on perçoit pour tenter de préserver quelques centimes d'euro par ticket n'ont pas lieu d'être et n'ont aucun sens compte tenu de l'enjeu. Il faut savoir évoluer et sortir du confort douillet et anesthésiant de l'habitude et des certitudes pour mettre fin à cette aberration.

Je le dis sans ambages, la tarification unique à 1 € est la priorité des priorités.

Je le redis encore si besoin était, le conseil général mettra une fois de plus les moyens et est prêt à assumer la moitié du surcoût engendré par cette mesure qui s'inscrit ni plus ni moins dans le cours de l'histoire. Nous sommes à cet égard irréprochables.

Toujours dans notre volet environnemental, nous devons nous orienter vers une autonomie énergétique des bâtiments publics. Au conseil général, nous voulons être exemplaires, c'est la raison pour laquelle nous accorderons un taux préférentiel de subvention aux collectivités qui auront décidé de construire des bâtiments publics autonomes, c'est-à-dire produisant eux-mêmes l'énergie qu'ils consomment. J'ai demandé pour l'exemple à ce que le nouveau collège de Saint-Isidore possède cette qualité et soit le premier bâtiment autonome du conseil général. A terme, tous les bâtiments publics que nous financerons devront posséder cette caractéristique.

Par ailleurs, nous signerons bientôt une convention avec l'ordre des architectes afin que les professionnels qui le désirent reçoivent une formation leur permettant de mieux connaître ce domaine innovant.

En tant que secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer, j'ai lancé un appel à projets que je ferai passer au Parlement au mois de mars prochain sur les zones franches globales pour chacun des départements d'outre-mer. Le dossier déposé par la Réunion, qui est sans doute l'un des départements de France, y compris métropolitaine, le plus innovant en termes scientifiques, industriels, de recherche, etc., et qui représente aujourd'hui 36 % de production des énergies consommées, m'a été remis comme secteur prioritaire avec un engagement de tous les élus, gauche et droite confondues, tous les industriels, tous les représentants des associations de particuliers, d'offices de logements, etc., pour que dans vingt ans la Réunion soit un département à 100 % autonome et qu'il ne fasse plus appel à 1 % d'énergie fossile. Eh bien je dis que quand on a la mer, la montagne, la biomasse, la filière bois, le solaire et le vent, faire des Alpes-Maritimes un département vert à vingt ou trente ans à 100 % autonome énergétiquement est un pari que nous pouvons relever. Dès cette année, je vous propose que nous nous lancions dans cette politique : des bâtiments à 100 % autonomes au plan énergétique.

Nous décernerons des prix. J'ai le plus grand respect pour les architectes mais je vois bien, chaque fois qu'on dépose des projets et qu'il y a des ouvertures à concurrence, qu'il n'est pas facile de trouver quelque chose d'original. La culture du résultat doit exister chez eux et nous devons dire quels sont les bons et les moins bons, d'où la proposition d'un prix qui serait décerné chaque année pour dire que ceux qui auront conçu les meilleurs projets de bâtiment public ou d'habitat collectif autonome en énergie méritent d'être récompensés. Je propose donc que le conseil général crée un prix qui récompense chaque année les architectes du département qui auront su proposer les projets les plus innovants dans ce domaine.

L'éducation à l'environnement est le socle d'un comportement responsable. Nous appartenons pour beaucoup d'entre nous à une génération où heureusement certains, et je remercie ceux qui se sont engagés il y a vingt ans ou trente ans dans ces mouvements-là, ont tout doucement réussi à sensibiliser les grandes formations politiques de gouvernement, à s'inscrire dans ces logiques-là. Mais si l'on est éduqué dès son plus jeune âge, si l'on est formaté pour que toute sa vie durant, ce soit une priorité comportementale, c'est mieux. Je vous propose que nous nous situions à la croisée des chemins sur le socle du comportement responsable pour notre jeunesse.

A moins de vouloir mettre gravement en danger la planète, nous n'avons d'autre choix que celui de changer nos modes de vie. Cela ne se fait pas par miracle et je vois avec satisfaction que le Grenelle de l'environnement voulu par le Président de la République a joué d'ailleurs un rôle majeur, le plus important à vrai dire, un rôle éducatif et pédagogique. Je crois sincèrement que Nicolas HULOT fait partie des pédagogues, lui qui depuis des années a mené en précurseur des millions de téléspectateurs sur le chemin de la réflexion et de la connaissance en matière d'écologie. C'est pourquoi je vous propose de mettre en œuvre le projet de création d'un centre d'éducation et de formation au développement durable, en partenariat avec la fondation de Nicolas HULOT. Il prendra place au fort de la Revère, sur le parc de la grande corniche. Je vous propose de voter 2 M€ en autorisation de programme pour ce projet particulièrement porteur non seulement au niveau azuréen mais également au niveau méditerranéen.

Voilà donc les grands axes de la politique environnementale que je vous propose d'initier en 2008.

## **2) La cohésion sociale et territoriale**

La jeunesse.

De manière générale, notre jeunesse est formidable. Elle est lucide et elle est présente, bouillonnante et sage, notamment en ce qui concerne la problématique environnementale. Nous créons pour elle les meilleures conditions possibles pour qu'elle puisse bâtir un avenir prometteur. C'est le plan « collèges avenir » qui continue sa vitesse de croisière et 2008 connaîtra un certain nombre de chantiers. Je vous rappelle encore une fois qu'il avait été voté à l'unanimité du conseil départemental de l'éducation nationale, alors conduit par l'inspecteur d'académie Bernard MACCARIO qui nous a rejoints depuis.

Sept opérations de construction, reconstruction ou extension de collège seront réalisées :

- collège de Roquefort-les-Pins,
- collège Pierre Bertone à Antibes,
- collège Jules Verne à Cagnes-sur-Mer,
- collège Jean-Baptiste Rusca à Tende,
- collège René Cassin à Tourrette-Levens,
- collège Romée de Villeneuve à Villeneuve-Loubet,

- collège Simon Wiesenthal à Saint-Vallier de Thieu.  
Ainsi que la construction de trois gymnases :

- collège la Bourgade à la Trinité (construction dont je viens de poser la première pierre),
- collège Pablo Picasso à Vallauris,
- collège Capron à Cannes.

En 2008, ce sont 45 M€ d'investissement qui permettront ainsi à nos collégiens de bénéficier de conditions de travail optimales.

Au conseil général, cette jeunesse nous tient à cœur et nous lui faisons confiance. Nous le démontrons par une politique qui l'accompagne au moment où elle souhaite prendre son envol dans la vie, avec le plan « jeunes avenir 06 ». Là aussi, l'année dernière, nous avons pris de grandes initiatives à la rentrée universitaire. Nous en voyons les résultats aujourd'hui. Il faut rappeler qu'en adoptant le 25 septembre 2006 le plan « jeunes avenir 06 », nous avons eu à cœur de permettre aux jeunes adultes, qu'ils soient ou non étudiants, de s'assumer de manière autonome et de pouvoir entrer de plein-pied dans une vie sociale active.

Ce sont - j'attire votre attention - près de 30 000 demandes ; on peut contester, on peut débattre, mais 30 000 jeunes, depuis l'année dernière, ont envoyé une demande au conseil général pour essayer de bénéficier d'une de ces mesures, soit une moyenne de plus de 2 250 demandes traitées par mois. Je salue l'action et le travail de nos services. On connaît le « quarté gagnant », c'est intéressant aussi pour connaître les principales aspirations de nos jeunes, avec dans l'ordre :

- L'aide au permis de conduire :

Aujourd'hui, que fait le gouvernement ? Il propose que les étudiants ou les moins de 25 ans qui voudraient voir une partie de leur permis de conduire financée et qui apporteraient un temps de leur travail ou de leur disponibilité à une collectivité, puissent voir leur permis pris en charge. Eh bien nous, nous l'avons fait avant les autres,

- L'aide à la location d'un logement,
- La bourse sociale d'enseignement supérieur,
- La carte de bus gratuite pour les étudiants.

Ce sont les quatre mesures qui ont permis de dégager le plus de demandes.

Je vous propose donc de consacrer une nouvelle fois 15 M€ aux vingt mesures qui structurent ce plan.

L'année 2008 verra en la matière quelques nouveautés, en particulier le développement d'espaces numériques de travail dans les bibliothèques universitaires, le renouvellement de l'aide à la location pour les étudiants contraints de rompre un bail pendant les vacances d'été, ou bien encore l'extension des horaires d'ouverture du carrefour santé jeunesse.

Mais, toujours fidèles à notre vocation de proximité, nous voulons aller encore plus loin pour faciliter l'accès des jeunes aux mesures du plan « jeunes avenir 06 ». Ainsi, dès 2008 les formulaires de demande d'aide pourront être directement traités par internet dans des conditions optimales de sécurité grâce au logiciel formel. A l'instar de ce qui se passe dans les Maisons du Département, le traitement et la décision se rapprocheront du citoyen.

Je passe maintenant aux seniors.



La générosité doit aussi s'exercer à l'égard des personnes âgées, sans doute parmi les plus fragiles de nos concitoyens, et d'abord pour une longévité plus grande. L'institut national des études démographiques recensait en 1990 - j'attire votre attention sur ces chiffres, c'est notre responsabilité - 3 760 centenaires en France. On en comptait 17 422 en 2006. La projection pour 2050 en prévoit plus de 60 000. C'est un progrès formidable et la perspective pour un nombre de plus en plus important de nos compatriotes d'avoir une deuxième, voire une troisième vie peut paraître enthousiasmante.

Au milieu de tout cela il y a le combat pour la maladie d'Alzheimer parce que plus on avance en âge, à 65 ans c'est 10 %, à 85 ans c'est 20 %, nous devons prendre en compte ce nouveau fléau des temps modernes. La maladie d'Alzheimer transforme, pour les patients comme pour leurs familles, la retraite en cauchemar. Le président Nicolas SARKOZY a montré sa détermination à lutter contre cette pathologie et je suis heureux de voir qu'il va très vite. Le lundi 3 septembre 2007, il a installé la commission nationale chargée d'élaborer un plan de lutte, présidée par le Pr. Ménard. Le 8 novembre dernier, celui-ci a remis ses conclusions en proposant une cinquantaine de mesures relatives à la recherche, aux soins, à la prise en charge ou bien encore à l'accompagnement du malade et de sa famille.

Fort de cette ambition nationale, je souhaite relayer à notre niveau cette forte volonté et je remercie bien évidemment Philippe TABAROT, notre vice-président en charge de la politique des personnes âgées, ainsi que René Gilly, notre vice-président en charge de la politique de santé. J'ai également demandé au doyen de la faculté de médecine Daniel BENCHIMOL, dont je veux saluer la réélection à l'unanimité à la tête de la faculté de médecine la semaine dernière, de définir une stratégie globale de lutte et de la décliner dans des actions coordonnées et planifiées.

Nous disposons aujourd'hui des fruits de son travail et je voudrais le remercier très chaleureusement pour le plan de lutte qu'il a élaboré et qui constitue un véritable espoir pour des centaines de familles.

Le plan Alzheimer des Alpes-Maritimes comprend cinq objectifs qui vont structurer notre action au cours des cinq prochaines années :

- approfondir la connaissance,
- mieux faire connaître la maladie,
- prévenir et dépister,
- prendre en charge et accompagner,
- accompagner les professionnels.

Au total, ce sont vingt mesures qui sont proposées. Elles touchent tous les domaines : l'épidémiologie, l'évaluation, le dépistage, la recherche, la technologie, la formation, l'accueil, l'accompagnement, le soutien, les modes de transport.

Aujourd'hui, nous avons déclaré la guerre à cette maladie insidieuse, destructrice et très lourde à supporter pour les familles. Je sais que nous pourrons nous appuyer sur une communauté universitaire, scientifique et médicale particulièrement forte et performante. Je sais que nous pourrons nous appuyer sur un personnel paramédical compétent, admirable et dévoué. Je sais que nous pourrons compter sur tous les acteurs concernés par cette lutte sans merci : associations, familles, personnels des maisons de retraite et des structures d'accueil.

Mes chers amis, c'est un budget pour soulager les détresses. En définitive, le mot « cohésion » est bien celui sous le signe duquel nous plaçons notre action au quotidien. A chaque fois que nous l'encourageons, que nous la suscitons, voire que nous la provoquons, nous renforçons notre

territoire en le rendant plus riche humainement, plus solide économiquement. Voilà pourquoi nous sommes si soucieux également d'assurer sa cohésion sociale et territoriale.

Avec 453 300 000 € pour soulager les détreffes, les crédits d'action sociale et d'insertion atteignent un niveau inégalé. Ils représentent 48 % de nos dépenses de fonctionnement et le tiers de notre budget global.

Cette année, nous mettrons en œuvre la loi du 5 mars 2007 qui réforme en profondeur la protection de l'enfance. La législation a accru considérablement les pouvoirs du président du conseil général en matière de prévention, de signalement et de prise en charge. C'est une nouvelle donne et une priorité dont il faudra tenir compte, en particulier dans le cadre de l'actualisation 2008 du schéma départemental de la protection de l'enfance. Pour l'heure, je vous propose d'inscrire plus de 97 M€ en faveur de la prévention, du placement, de l'accompagnement social et sanitaire de l'enfance. C'est un effort là aussi sans précédent que nous faisons, à la mesure de l'enjeu pour l'avenir de notre territoire, puisque cela correspond à une augmentation de plus de 10 % des crédits consacrés à l'aide à l'enfance et à la famille.

Nous proposons un budget en faveur de l'aménagement et de la cohésion du territoire.

- Sécurité : 56 M€ seront consacrés en 2008 à sept opérations en faveur de nos gendarmeries à Peymeinade, Pégomas, Villeneuve-Loubet, Menton, Vence, Saint-Vallier, et du commissariat des Moulins qui recevra près de 30 % de ce budget.

- Développement du territoire : nous consacrons 294 M€ à l'aménagement et au développement du territoire, soit 7,3 % de plus que l'an dernier.

Nous continuerons bien évidemment la mise en œuvre du plan de résorption des points noirs routiers, les opérations de sécurisation du réseau, en particulier pour les ex-routes nationales, et les travaux du tunnel de Tende dont nous avons récupéré la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Mais, de même qu'il est important de favoriser les liaisons entre tous les points du territoire, il est nécessaire de permettre aux quartiers des villes et des agglomérations de s'ouvrir et de se sentir partie prenante d'une même communauté départementale. Vous savez combien je suis attaché à ce point. Je ne peux plus supporter ni admettre ces fractures territoriales entre des quartiers dits riches et des quartiers dits pauvres qui ont entraîné notre pays ces dernières années vers ce que l'on peut appeler la ghettoïsation, le zonage. Un être humain est un être humain. Un homme, une femme, un enfant ont droit à la même égalité des chances quelles que soient leur origine culturelle, leurs conditions sociales, leurs croyances ou leur confession.

En tout début d'année 2008, je signerai la convention entre l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et le conseil général. Cela n'a pas été facile, il y a eu des résistances. Je préfère ne pas rentrer dans les détails mais chacun se reconnaîtra ici. Je salue tous ceux, et je pense au maire de Grasse, au maire de Vallauris notamment, à la communauté d'agglomération d'Antibes qui ont veillé à ce que nous puissions obtenir cette convention départementale avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine. Normalement, cela ne se fait pas entre un département et l'ANRU, mais la région ne l'a pas voulu, alors nous l'avons fait. Le 15 janvier prochain, je vais signer 94 M€ de participation du Département.

Je remercie José BALARELLO, notre vice-président en charge du logement, et bien évidemment Jean-Pierre LELEUX en charge de la cohésion urbaine, de m'avoir accompagné. La contrepartie est que l'ANRU va nous apporter le même montant. Nous n'aurions jamais pu nous-mêmes ni l'ANRU faire disposer aux quartiers les plus en difficulté, que ce soit des centres urbains

anciens, ce qui est une originalité à Grasse notamment, ou des cités périphériques dont celles de Nice (l'Ariane, les Moulins, Pasteur, Bon Voyage) si le conseil général n'avait pas pris cette initiative là où j'ai été confronté à tant de blocage, tant d'opposition toujours pour des problèmes partisans et non pas la vision d'intérêt général qu'il appartiendrait à chaque élu de défendre. Eh bien, c'est à votre honneur, mes amis, de pouvoir affirmer que ce sont près de 200 M€ qui pourront dès lors être consacrés à la rénovation de l'ensemble de ces quartiers.

L'aide aux communes : les communes, par leurs projets, témoignent de la vitalité de l'ensemble de notre territoire. Nous devons être vigilants et les épauler dans leurs efforts d'équipement en faveur de nos concitoyens. C'est aussi le rôle de notre collectivité, un rôle conforme à sa vocation de proximité. Pour 2008, ce sont soixante-six projets supérieurs à 210 000 € qui sont soumis à notre accord de principe, représentant 27 M€ de participation financière. Dans l'immédiat, ce sont près de 600 000 € que nous consacrerons dans ce budget primitif à l'aide aux communes.

### **3) L'opération d'intérêt national**

Le département des Alpes-Maritimes bénéficiera de la troisième opération d'intérêt national. Je pensais que nous serions la quatrième, eh bien nous serons la troisième puisque, pour l'instant, le plateau de Saclay dans l'Essonne a « du plomb dans l'aile » et il n'y a donc qu'Euroméditerranée, la Défense et l'opération d'intérêt national de la plaine du Var qui feront l'objet d'un décret de mise en œuvre dans sa procédure au début de l'année 2008. J'ai obtenu cette décision du Gouvernement.

Forte de plus d'un million d'habitants, avec une aire pouvant compter trois millions et demi, la métropole azurée ne dispose pas des infrastructures indispensables au maintien de son rayonnement ou au renforcement de son positionnement international.

Dans ces conditions, eu égard à sa géographie au cœur d'une métropole méditerranéenne majeure et emblématique et aux possibilités de développement qu'elle offre en dépit de contraintes fortes, la plaine du Var a été classée parmi les territoires stratégiques au niveau régional et national, justifiant la mise en place d'un mode d'intervention et de gestion exceptionnel.

Le Conseil d'Etat publiera dans quelques semaines le décret nous autorisant à créer l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var. Nous l'attendons avec impatience parce qu'il sera l'outil indispensable à l'organisation cohérente de l'un des derniers espaces aménageables des Alpes-Maritimes, appelé à devenir un exemple de développement durable de l'union de la Méditerranée voulue par Nicolas SARKOZY. C'est un rapport que je présenterai moi-même.

Mais avant toute chose, je veux vous dire que je veux en faire un modèle de développement durable et de développement économique durable. Je vous remercie d'ailleurs, cher Marius PAPI, puisque sur ce banc vous vous êtes souvent exprimé sur ce sujet, et notamment au nom de la communauté de communes des Coteaux d'Azur. Nous partageons la même vision. Nous voulons un juste équilibre entre préservation de la biodiversité, d'espaces agricoles où la qualité de nos productions soit exemplaire en zone périurbaine, protection des digues du Var, mixité sociale pour permettre l'accueil des populations dont nous avons besoin pour nos entreprises.

Nous voulons maîtriser l'urbanisme et faire en sorte de bénéficier des plus hautes technologies environnementales dans le domaine des énergies renouvelables. Vous avez déjà fait quelques suggestions dans ce domaine, que ce soit dans le domaine des transports où, au-delà de l'aménagement des deux axes routiers, le transport en commun en site propre devra forcément trouver son prolongement dans un partenariat, cher Patrick ALLEMAND, entre la région, le département, les communautés et intercommunalités concernées. Je pense que nous partageons la

même vision des choses et qu'il faudra que chacun sache faire un pas l'un vers l'autre. J'y suis prêt, vous le savez, et je sais que vous l'êtes aussi. Je crois donc que nous pouvons là créer un modèle exceptionnel que nous n'avons pas le droit de rater.

Depuis des années nous voyons le désordre s'installer dans cette zone, nous devons y mettre bon ordre. Nous disposerons d'un outil qui nous permettra de le faire. De même, le marché d'intérêt national, mon cher Joseph CALZA, auquel vous avez redonné toutes ses lettres de noblesse, devra trouver dans cet aménagement global un espace plus cohérent pour qu'en même temps nous puissions aménager la grande station multimodale des Alpes-Maritimes entre infrastructures portuaire, aéroportuaire, future gare du TGV dont j'ai le bonheur de vous préciser aujourd'hui que les études préliminaires conduites par RFF ont été validées là où certains en doutaient et que le projet est donc désormais bien en route, transports express régionaux avec le conseil régional, bien évidemment, transports routiers, places de stationnement et les grands équipements publics dont nous avons besoin.

Lorsque je parle de l'OIN, je ne parle pas de l'OIN qui serait celle de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, celle de la communauté de communes des Coteaux d'Azur, c'est l'opération d'intérêt national du département des Alpes-Maritimes, où Menton, Cannes et Grasse doivent trouver leur place, où Sophia doit être un des éléments d'un grand réseau départemental. C'est le dernier espace aménageable qui puisse nous permettre d'apporter des réponses. On sait très bien que la dimension de nos communes ne peut plus offrir aujourd'hui d'espaces de congrès suffisants pour prétendre être, par exemple, une destination dans le bassin méditerranéen de lieu de grands séminaires et de grandes expositions à dimension internationale.

Quand j'ai vu 3GSM quitté Cannes pour Barcelone parce qu'on n'était pas capable d'additionner Cannes, Antibes et Nice et de conserver ensemble cette manifestation dans le département des Alpes-Maritimes, ce que je vous propose ici n'est pas la guerre de l'un contre l'autre, c'est qu'ensemble on essaie d'envisager un grand espace d'accueil touristique, d'expositions, de congrès de haut niveau où nous mutualisons nos moyens, qu'il y ait au MIN aujourd'hui une porte de Versailles, un parc d'exposition dont toutes les grandes agglomérations et les grandes collectivités du département soient membres du conseil d'administration pour pouvoir voir revenir des expositions comme 3GSM depuis Barcelone ou d'autres qui sont parties à Gênes ; c'est le département des Alpes-Maritimes qui jouera gagnant/gagnant.

Voilà comment nous devons concevoir l'avenir de l'opération d'intérêt national qui, en ce début d'année 2008, sera depuis quarante ou cinquante ans le plus grand événement de cohésion territoriale, de développement économique et de cohésion sociale source et créateur de richesses, d'emplois et donc de chance de métiers d'avenir pour nos jeunes dans le département des Alpes-Maritimes.

Voilà, mes chers amis, j'ai terminé. Vous allez considérer que j'ai été long. Chacun s'exprimera comme il le veut, cela n'a pas d'importance, je vous respecte et je veux qu'ici tout ce que chacun a envie de dire puisse être dit, surtout aujourd'hui. Je le fais avec l'état d'esprit qui est le mien, d'ouverture, de main tendue. Bien sûr il y a une opposition, bien sûr il y a une majorité, mais que chacun soit toujours à la recherche d'un compromis pour faire avancer l'intérêt général, la collectivité. Cela a toujours été ma démarche : faire des additions et pas des soustractions. Le mot « exclusion » est ce qu'il y a de pire et vous savez qu'à cet égard j'ai toujours souhaité m'inscrire dans une démarche contraire.

Chacun va partir dans quelques jours pour essayer de démontrer à ses administrés, à ses électeurs que c'est lui le meilleur, que c'est à lui que doivent revenir les honneurs du suffrage universel et de pouvoir diriger telle ou telle collectivité. Mais ici, on sait très bien que les grands

équilibres ne seront pas modifiés. C'est un grand débat, c'est le scrutin majoritaire avec ses avantages et ses inconvénients. Quelquefois, il m'est à penser (cette responsabilité n'est que la mienne) qu'une dose de proportionnelle qui assure dans un département mi-urbain, mi-rural, une meilleure représentation de tous ceux qui s'expriment, ne serait pas plus mal non plus, parce qu'une majorité écrasante contre une minorité qui a peu d'espace n'est pas non plus ce qu'il y a de plus souhaitable. C'est pourquoi j'ai toujours voulu d'ailleurs que ceux qui étaient dans cette minorité-là puissent être représentés partout, avoir leur place, s'exprimer, être pris en compte chaque fois que j'estimais qu'ils avaient quelque chose à proposer et qu'ils pouvaient faire avancer la collectivité.

Voilà dans quel état d'esprit j'aurai été heureux de faire avancer cette collectivité avec votre contribution à chacune et à chacun d'entre vous.

Mais permettez-moi quand même de terminer en disant qu'au-delà, ce budget de combat est un budget au service de l'emploi. Il a permis au chômage - et c'est un constat - de reculer nettement : moins 13,5 % depuis un an dans les Alpes-Maritimes avec 12 000 chômeurs en moins de plus de 25 ans depuis deux ans. Un taux de chômage qui passe sous la moyenne nationale alors que notre département a toujours été très nettement au-dessus de la moyenne nationale. Nous sommes désormais, pour la première fois, à un taux de chômage de 8 %, inférieur au taux national de 8,3 %. Non seulement c'est la première fois depuis des années que nous sommes descendus à un tel niveau, mais le fait que notre taux soit inférieur au taux national constitue en soi un véritable événement.

Nous avons des créations d'entreprises qui se consolident. J'ajoute par ailleurs que le solde net de créations d'entreprises en 2006, c'est-à-dire la différence entre le nombre d'entreprises créées et le nombre d'entreprises disparues, est estimé à 7 418.

Nous enregistrons une nouvelle fois une baisse importante du nombre d'allocataires du RMI, moins 11 % depuis janvier 2007, à rapprocher des moins 13,5 % des demandeurs d'emploi, nettement supérieur à la moyenne nationale en termes de baisse bien évidemment.

Alors, vous pouvez tous le revendiquer sur quelque banc que ce soit, et je ne vous le reprocherai pas. Ces chiffres, vous pouvez vous les approprier.

Quelles retombées sur l'emploi local ? On ne fait pas avancer un territoire en augmentant ses impôts et en augmentant sans cesse les dépenses de fonctionnement. On le fait avancer en allégeant ses charges et en favorisant l'investissement. C'est ce que nous avons fait depuis quatre ans, en injectant 1 385 M€ d'investissement directement dans l'économie locale. En quatre ans, mes amis, vous avez injecté 1 400 M€ dans l'économie locale.

600 M€ dépensés sur notre réseau routier depuis 2008 et je prendrai comme plus gros exemple la pénétrante du Paillon ou la RD 6202bis.

Dix collèges construits, ou reconstruits, ou réhabilités. Huit gymnases livrés. Quand je vois que la politique sportive n'incombe pas au conseil général, qu'il y a des grandes communes dans le département qui en douze ans n'auront pas construit un équipement sportif et qu'en quatre ans nous aurons construit dix collèges et livré huit gymnases, au total ce sont 110 M€ qui ont été consacrés aux collèges et aux gymnases.

50 M€ pour huit bâtiments de gendarmerie ou de police. Pas un département ne s'est engagé dans cette voie.

225 M€ d'aide aux collectivités pour 3 346 projets, soit plus de deux projets par jour financés par le département depuis quatre ans.

85 M€ pour 6 000 logements aidés et 15 000 logements sociaux créés ou réhabilités, alors que telle n'est pas notre compétence.

Plus de 1 000 lits supplémentaires pour les personnes âgées, 20 000 téléalarmes distribués.

30 000 demandes du plan jeunes traitées dont 9 700 pour l'aide au permis de conduire, 6 000 pour les bourses, 5 600 pour l'aide à la location, 3 000 pour l'aide aux mutuelles.

30 M€ investis dans la recherche médicale.

Voici quelques exemples de ce que nous avons fait ensemble, voici quelques exemples qui font notre fierté. Le respect du programme prévisionnel d'investissement de 2004. Rappelez-vous, dès 2004 nous avons demandé une analyse au cabinet KIOPFER pour estimer le volume d'un programme prévisionnel d'investissement à dix ans. A la fin de 2008, en cinq ans, à mi-parcours, ce n'est pas 50 % mais les deux tiers de ce programme qui auront déjà été réalisés.

Certes je le sais, il reste tellement à faire mais, si nous devons éviter l'écueil de l'autosatisfaction, nous n'avons pas à rougir de notre bilan. Un budget solide, un bilan solide, de grands projets, permettez-moi de vous dire ma confiance en l'avenir pour les Alpes-Maritimes, qu'il s'agisse du territoire ou qu'il s'agisse de notre institution, celle que j'ai eu sincèrement l'immense honneur et bonheur de présider.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit jour après jour. C'est ce que nous avons fait en préparant ensemble cinq budgets ambitieux, en mettant en œuvre de grands plans qui placent notre département au premier rang des collectivités innovantes et enviées.

Je vous le dois à vous d'abord, membres de la majorité, une majorité unie et solidaire en toutes circonstances. Je veux remercier bien évidemment Colette GIUDICELLI, la vice-présidente en charge des finances et de l'administration générale, Henri REVEL, mon rapporteur général du budget, mais sincèrement dans chacun de vos domaines de compétence tous ceux d'entre vous qui m'ont accompagné. Les combats, vous les avez assumés sans faillir dans tous les domaines et avez partagé une vision novatrice de notre territoire.

Je vous le dois à vous, membres de l'opposition qui avez participé de manière si constructive au débat républicain, privilégiant très souvent l'intérêt général aux intérêts partisans.

Ensemble, majorité et opposition, vous avez donné l'image d'une collectivité publique responsable, apaisée, imaginative et créative. Si j'ai obtenu pour l'avenir tant de choses pour notre département, et je veux le dire pour mémoire parce que je me rappelle cet instant, il y a deux ans et demi déjà, quand je suis rentré dans cet hémicycle, on m'a dit : M. le Président, je ne sais pas si c'est bon pour le département que vous entriez au gouvernement, mais enfin, si dans deux ans (et c'était il y a deux ans et demi) nous pouvons revendiquer avoir obtenu telle et telle chose, finalement nous aurons démontré qu'il était utile d'avoir, pour la première fois depuis trente ans, un élu membre du Gouvernement. Ce n'est pas de ma part un excès de vanité, je voudrais que chaque citoyen du département des Alpes-Maritimes se le dise, à la table de ceux qui se réunissent tous les mercredis matin à 10 h pour décider des grandes politiques de notre pays, mais en même temps pour essayer d'obtenir de son collègue de la Santé, de son collègue de l'Economie, de son collègue de l'Industrie, de son collègue de la Recherche, de son collègue de l'Education, de son collègue de l'Aménagement et du Développement durable, du Premier ministre ou du Président de la République un certain

nombre de choses, il n'y a pas un département de l'arc méditerranéen depuis les Pyrénées orientales jusqu'aux Alpes-Maritimes qui puisse revendiquer d'avoir un de ses élus assis autour de cette table.

Eh bien, si nous avons obtenu huit pôles de compétitivité, trois pôles d'excellence rurale, deux zones côtières intégrées au littoral, la ligne LGV qui vient d'être validée, le projet de contournement de Nice, le déblocage du dossier du tunnel de Tende pour lequel nous avons enfin voté à l'Assemblée Nationale et au Sénat le traité qui va nous permettre d'engager les travaux en 2008, l'opération d'intérêt national, c'est parce qu'ensemble nous avons rendu notre action lisible et crédible, parce que si elle n'était pas lisible ni crédible, ne pensez pas un seul instant que l'on m'ait accordé tout cela.

Si aujourd'hui plus de 70 % des Azuréens savent ce qu'est un conseil général et ce que nous y faisons, alors que dans les enquêtes d'opinion de 2003 ils n'étaient pas 22 %, c'est parce que notre assemblée a été porteuse d'une véritable éthique de l'action reconnue d'ailleurs par deux Marianne d'or pour les contrats de plans départementaux et notre politique de santé. J'ai le sentiment qu'ici plus qu'ailleurs nous avons fortement contribué à réconcilier le citoyen avec la politique. Un immense fossé s'était creusé, vous n'étiez pas identifiés. Qui savait, en ville, quand cela se savait un peu plus dans les territoires ruraux, ce que vous représentiez ? Désormais, même en ville chacun d'entre vous est identifié et, lorsque je vois ceux de l'opposition qui vont porter les professions de foi, qui revendiquent la politique globale que nous avons conduite dans le département des Alpes-Maritimes en disant « c'est le travail que je fais au conseil général », ne pensez pas que cela me gêne, au contraire j'en suis fier. Cela veut dire que vous revendiquez votre contribution, vous revendiquez d'y avoir été associés. Nous aimons cette terre des Alpes-Maritimes. J'ai essayé de rompre cette barrière entre l'est et l'ouest, j'ai essayé de faire oublier qu'il y avait ce fleuve qui historiquement séparait le comté de Provence et le comté de Nice. Depuis 1860, on a fait en sorte - et je rappellerai tous ceux qui y ont contribué, de Cavour à NAPOLEON III en passant par GARIBALDI et par bien d'autres encore, et cela a été salué par de grands philosophes, Emile ZOLA et d'autres - que notre département soit aujourd'hui cette unité entre la France et cet héritage du royaume de Sardaigne. Vous pouvez revendiquer d'être la génération qui, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, a bouleversé les tabous, porté cette histoire et relevé ces défis.

C'est mon dernier mot à cette occasion et à l'occasion de la présentation de ce budget. J'espère que j'aurai d'autres occasions, dans les mois à venir, de m'exprimer de nouveau au sein de cet hémicycle, à la place que vous voudrez bien me confier pour ceux d'entre vous qui reviendrez comme moi, je l'espère, car personne n'est à l'abri d'un échec devant le suffrage universel, mais en tout cas je souhaite que l'on puisse continuer sur la même trajectoire, dans la voie que nous avons tracée ensemble. Elle vous appartient, soyez-en fiers, revendiquez-la et merci du fond du cœur de m'avoir soutenu, de m'avoir apporté votre contribution et d'avoir porté une même ambition pour un patriotisme partagé, celui des Alpes-Maritimes

*Applaudissements.*

Mes chers collègues, avant de passer la parole à nos collègues de l'opposition, je voudrais profiter de cet instant pour lancer un appel solennel à tous les élus rassemblés dans cet hémicycle.

On s'approche de la fin de l'année, on s'approche de ce jour de Noël qui, quelle que soit la religion des uns et des autres, ici, dans un endroit qui a le devoir de respecter le principe de laïcité, est un jour qui rassemble. Il y a eu un mouvement à Paris, au Trocadéro. Je voudrais que, parce que nous sommes tous adhérents à Alpes-Maritimes Fraternité, nous lancions ici ce même appel à nous rassembler le 24 décembre devant le palais de justice pour la libération d'Ingrid BETANCOURT. Je crois que ce serait le plus beau symbole aussi, l'image d'un département réconcilié, solidaire et généreux pour sans doute une des plus belles causes. Ceux d'entre vous qui ont pu lire cette lettre,

publiée dans *Paris Match*, d'Ingrid BETANCOURT doivent inciter chacun de nos concitoyens à s'inscrire dans un monde de paix, dans un monde de solidarité, parce que c'est le département et l'image du département que nous voulons offrir.

Si vous en êtes d'accord, je vous appelle sans distinction d'étiquette politique ni de confession, à marquer d'un signe fort notre solidarité envers cette femme qui a fait preuve d'un courage exemplaire. Ce sera l'occasion d'exiger sa libération dans le contexte actuel de relance du dialogue avec les différentes parties prenantes. Soyons nombreux à nous mobiliser ce 24 décembre à 12 h. C'est par une action collective forte et massive que nous devons marquer notre détermination à obtenir cette libération.

Voilà ce à quoi je vous invite et je vous donne rendez-vous.

Je passe maintenant la parole à Me CONCAS pour le groupe socialiste.

**Me CONCAS.**- Bien volontiers, M. le Président, et je vous en remercie.

A titre préliminaire, je tenais à vous remercier pour la tonalité des propos que vous avez tenus en direction de votre opposition. Une tonalité républicaine qui montre un souci de respect, souci qui tranche singulièrement avec les propos qu'a pu tenir récemment votre ancien directeur de cabinet et actuel directeur de campagne, lequel, s'exprimant à mon sujet, considérait que j'étais un élu inutile parce que dans l'opposition. Je me réjouis de constater que vous avez une démarche diamétralement opposée et je suis convaincu que vous ne manquerez pas de lui rappeler les propos que vous avez tenus il y a quelques minutes.

En ce qui concerne le rendez-vous du 24 décembre 2007 à midi, nous serons là. Nous serons sur la place du palais de justice avec les collègues qui voudront bien nous rejoindre pour manifester effectivement notre soutien en direction d'Ingrid BETANCOURT.

Je vais maintenant m'attarder sur les éléments concernant notre budget primitif.

M. le Président, mes chers collègues,

Ce budget primitif 2008 est le quatrième document budgétaire que je qualifierai de « à votre main », une quatrième nouvelle présentation aussi. Elle s'améliore chaque année mais la stabilité de la présentation aurait une vertu qui fait donc forcément défaut, celle que tout le monde attend concernant les deniers publics : la transparence.

Au regard des ambitions qui sont les vôtres pour le mois de mars prochain, ce budget revêt une certaine importance car c'est, espérons-le, sur la base de votre gestion départementale que les niçois évalueront votre capacité à gérer la cinquième ville de France.

Qu'en est-il donc ? C'est peut-être l'unique question qu'il convient de se poser à cet instant. La population de notre département vit-elle mieux grâce au conseil général depuis 2004 ?

Vous rappelez en page 3 de votre présentation budgétaire, la stratégie financière que vous avez proposée dès l'année 2004 et vous la résumez par le triptyque :

- priorité à l'investissement,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- fiscalité zéro.



Avant tout, permettez-moi de souligner l'impressionnante progression du budget de notre département. Depuis 2001, celui-ci a été multiplié par 2,2, passant de 606 M€ à 1 335 M€ prévus en 2008. Par quel miracle me direz-vous puisque le Département n'a pas augmenté ses taux d'imposition ? Gagner plus sans rien faire, c'est possible pour le Département grâce à quelque chose d'absolument exceptionnel qui s'appelle les droits de mutation, j'y reviendrai dans un instant. A cet égard, si tous les Français avaient pu doubler leur budget sur la même période, ils ne seraient certainement pas dans la situation d'extrême difficulté à laquelle ils se trouvent confrontés actuellement.

Mais revenons à vos deux priorités : la première, l'investissement et la seconde, la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'investissement atteindra selon vos propres termes « un niveau record » en 2008. Comme chaque année représente un nouveau record, j'ai souhaité fouiller un peu et y regarder de plus près.

On s'aperçoit à l'analyse que l'investissement représente 30,25 % du montant du budget primitif 2008, ce qui est effectivement un record. Il représente en effet le niveau le plus bas de ces huit dernières années. Pour rappel, pour celles et ceux qui ne disposeraient pas des chiffres sur les années antérieures, l'investissement représentait 35,06 % du BP 2001, 34,9 % du BP 2002, 33,59 % du BP 2003 ; chute brutale à votre arrivée à la présidence, sous votre première année de budget avec 30,44 % en 2004, on se redresse un peu en 2005 avec 31,75 % et 33 % en 2006, et enfin 30,25 % pour 2008. La démonstration la plus flagrante de ce que nous disons depuis des années : la priorité à l'investissement relève de l'effet d'annonce.

#### Deuxième élément : la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le corollaire du faible pourcentage des investissements, c'est le fort niveau de celui du fonctionnement. Cette année marque également un record qui là, et vous avez été d'une exquise discrétion, n'est pas souligné. Avec 69,75 % du budget consacré au fonctionnement, on frise les 70 %, ce chiffre donne le vertige. Mais là encore quel est votre bilan sur la durée ? Le fonctionnement représentait 64,94 % du budget primitif 2001, 66,41 % du BP 2003, il grimpe brutalement en flèche sous votre premier BP 2004 avec 69,56 %. Bref. Sur les huit derniers budgets primitifs, les dépenses de fonctionnement ont été multipliées par 2,36. Leur progression est même supérieure à celle du budget primitif qui est de 2,2. La dérive est totale.

Il est vrai que l'acte II de la décentralisation est passé par là. Quant à la compensation à l'euro près, c'est la première promesse constitutionnelle qui ne vaut que pour ceux qui y croient. Si encore cette augmentation des dépenses de fonctionnement se faisait pour le bien de nos concitoyens !

Voilà la démonstration.

En ce qui concerne le social, qui est la compétence première des départements, pour vous ce n'est pas une compétence prioritaire. Les chiffres sont terribles. En cette année 2007, les Alpes-Maritimes sont, avec 480 €/habitant, en dessous de la moyenne des départements français en matière de dépenses d'aide sociale, moyenne qui se situe à 486 €/habitant, chiffre extrait de la base de données de l'association des départements de France.

En second lieu, les personnes âgées, par nature les plus fragiles, semblent être également les oubliées.

Deux exemples.

Vous laissez le secteur commercial à but lucratif, qui représente déjà 65 % des établissements pour personnes âgées dans notre département, s'accaparer la grande majorité des nouveaux lits du schéma départemental 2006/2010. Je vous rappelle que les proportions sont inversées dans le reste de la France : 65 % pour le secteur public, 10 % pour le secteur commercial à but lucratif. A moyen terme, quel exil prévoyez-vous pour les personnes âgées de ce département ?

Vous renâchez - pardonnez-moi l'expression - chaque année devant le coût de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et, malgré leur récent recul, les parlementaires UMP n'attendent que la fin des municipales et cantonales pour revenir à la charge avec la proposition scandaleuse du recours sur succession. L'ancienne prestation spécifique dépendance (PSD), que vos amis et vous-même avez mise en place à cette époque, avait été à ce titre un échec. On voyait un nombre croissant de petits propriétaires âgés renoncer à être pris en charge pour avoir le droit de transmettre à leurs enfants le fruit du travail d'une vie. La loi sur l'APA avait exclu le recours sur succession et c'était une des raisons de son succès.

Tout cela augure mal de l'avenir. Après la suppression de l'exonération de la redevance TV (sujet sur lequel nous avons déposé un vœu mais qui ne semble plus d'actualité, du moins en cette année d'élection, si l'on en croit les journaux) votre majorité entend récupérer l'APA sur les successions de plus de 100 000 €. Pour les Alpes-Maritimes, cela veut dire que tous les petits propriétaires seront concernés.

Malmenées au niveau national, les personnes âgées qui sont nombreuses dans notre département ne peuvent donc pas compter sur le soutien du conseil général.

A cet égard, l'enquête publiée par *l'Express* dans son édition du 29 novembre dernier est sans appel et la lettre déposée ce matin sur les pupitres de tous les élus est le signe visible de votre malaise. Dans le classement des départements où l'on vieillit bien et de ceux où l'on vieillit moins bien, les Alpes-Maritimes se classent au 65<sup>e</sup> rang sur 96. Ce n'est pas glorieux mais, ce qui est particulièrement inquiétant, c'est notre position d'avant-dernier concernant l'action sociale qui est précisément de la compétence du département. Sans doute aurez-vous une explication à me fournir, peut-être plus étayée que celle figurant dans votre correspondance transmise à *l'Express* le 19 décembre et à l'égard de laquelle je suppose que vous n'avez pas à ce jour obtenu d'éléments de réponse ?

Les personnes handicapées qui relèvent également de la compétence obligatoire du département ne sont guère mieux traitées. Notre département en 2007 se trouve avec une dépense de 73 €/habitant, alors que la moyenne nationale est de 87 €/habitant.

Il en est de même de la compétence « enfance et famille » : 87 €/habitant dans les Alpes-Maritimes, 111 €/habitant dans les départements de la même strate.

Sur votre deuxième priorité, on peut raisonnablement conclure que l'inflation de vos dépenses de fonctionnement se fait au détriment des compétences premières du conseil général.

Enfin, et vous vous en êtes fait des gorges chaudes dans votre propos introductif, et c'était bien évidemment votre droit, vous avez évoqué la fiscalité zéro.

Certes, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés mais les recettes progressent. La situation financière du département est-elle saine pour autant ?

Nous venons de voir que les dépenses de fonctionnement flambent, c'est une donnée qui n'est pas près de s'inverser : nous sommes au début de la montée en charge de la prestation

compensatoire du handicap (PCH) et vous intégrez dans votre rapport quelques lignes sur la nouvelle et lourde compétence en matière de tutelle. Combien cela va-t-il coûter, où sont les prévisions ? Gouverner c'est prévoir mais j'ai l'impression, malheureusement, que nous naviguons à vue.

Face à ces charges, la seule recette dynamique tient en trois mots : droits de mutation. Pour la première fois, je dis bien pour la première fois, le produit des droits de mutation attendus en 2008 dépasse celui des quatre taxes. C'est du jamais vu.

Tous les autres départements savent que cette recette est fragile et ils font en sorte d'éviter le crash en cas de crise de l'immobilier. Ici, rien. J'ai le sentiment que vous êtes manifestement serein sur la pérennité de la ressource assise sur la spéculation immobilière alors même que le ciel du marché immobilier semble s'assombrir considérablement et vous ne faites rien, ou pas grand-chose, pour lutter contre ce fléau qui met à mal l'économie de notre département.

Le logement est le premier problème de notre département. Alors que vous en aviez la possibilité, vous avez refusé d'aider au redressement de l'OPAM. Dire que vous avez volontairement laissé à l'abandon cette situation du logement sur Nice relèverait du mauvais esprit, je veux bien vous le concéder. Mais vous avez quand même préféré créer votre propre organisme, lequel est loin de répondre à la demande, et vous aidez les particuliers bénéficiaires du prêt à taux zéro, le fameux PTZ. C'est votre choix. Il faut, cependant, que les contribuables de ce département sachent - et nous le verrons tout à l'heure à la faveur des dossiers en commission permanente - que nous aidons même ceux qui achètent des biens à plus de 591 000 €.

Nous avons lors du BP 2007 fait une proposition, je vous la soumetts une nouvelle fois : celle d'utiliser le surplus des droits de mutation (96 M€ entre 2004 et 2007) pour lancer un plan d'urgence de construction de logements sociaux et de logements d'urgence destinés aux ménages « naufragés de la vie ». Nos amis du groupe communiste avaient suivi cette proposition et on a appris récemment que votre amie Mme de PANAFIEU à Paris, dans le programme qu'elle envisage de présenter aux parisiennes et aux parisiens, propose de réserver 50 % des droits de mutation pour résorber les logements insalubres sur la durée d'un mandat. Que ferez-vous ?

En conclusion : votre bilan en tant que président du conseil général devrait inciter les niçois à la réflexion. Pour nous, il n'y a pas ambiguïté, c'est le rejet, c'est un vote contre.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Le Président.**- La parole est à M. PAPI.

**M. PAPI.**- Je vous remercie, M. le Président.

Tout d'abord, je veux vous dire que l'appel que vous avez lancé pour un rassemblement le 24 décembre en faveur de la libération d'Ingrid BETANCOURT a été bien entendu par moi-même et par mon groupe et nous serons bien sûr présents. Je vous remercie d'avoir pris cette initiative, d'autant plus qu'en tant que maire de la petite commune de Gattières, cela fait deux ans que la photo d'Ingrid BETANCOURT accueille toute présence dans la mairie et qu'un arbre de Noël avec des photos d'Ingrid BETANCOURT est érigé depuis quelques semaines devant la mairie. On espère que le 24 décembre on sera là pour se réjouir de sa libération et sinon, pour continuer à dire qu'on ne l'oublie pas.

M. le Président, chers collègues,

Il y a près d'un mois et demi, lors du débat sur les orientations budgétaires que vous nous avez soumises pour l'exercice 2008, Jacques VICTOR, dans le début de son intervention au nom de notre groupe, s'est livré à une analyse du contexte politique par lequel le Président de la République, votre gouvernement et votre majorité parlementaire créent les conditions d'exercice de la gestion des collectivités territoriales et locales.

J'aurai peu de choses à rajouter aux propos qu'il a tenus le 5 novembre dernier si ce n'est de souligner l'aggravation de la précarité due à la casse et aux délocalisations de secteurs importants de production et de recherche, aux réductions d'effectifs opérées par les patrons du privé et par l'Etat, précarité par la mise en place de dispositifs dits d'insertion et qui n'offrent pour perspective que du travail non qualifié, peu rémunéré, flexible à souhait et pour lequel les employeurs sont allégés de charges, allègements qui accroissent sans cesse les déficits des organismes sociaux et des caisses de retraite, alors que pendant ce temps, la précarité a augmenté de 20 % en cinq ans sur l'ensemble des contrats de travail et que 31 % des salariés ont un travail précaire ou à temps partiel.

En ce début d'hiver 2007, dans notre pays où la pauvreté se répand et atteint de honteux records, 12,1 % de la population, du jamais vu depuis plus de trente ans, le président élu sur la promesse de l'amélioration du pouvoir d'achat offre aux salariés la possibilité de se payer eux-mêmes les augmentations qu'ils attendent, il refuse aux fonctionnaires l'indexation de leurs traitements et cela au bout d'une année où les prix ont augmenté selon l'INSEE de 2,4 % mais surtout où les loyers ont connu une hausse de 3,2 %, le pain et les céréales de 2,9 %, l'électricité et le gaz de 5,8 %, les carburants automobiles de 14,7 %, le fioul de chauffage de 27,4 %.

Dans ce contexte on mesure les difficultés des retraités modestes qui, eux non plus, ne voient rien venir en matière de revalorisation, alors qu'en cinq ans, le nombre de retraités vivant en dessous du seuil de pauvreté s'est accru de 63 %. Ces retraités auxquels, pour les plus âgés et défavorisés, on s'attaque à l'exonération de la redevance télé, car même si la mesure a été rapportée, l'intention - peu glorieuse - en a bien été exprimée. Personnes âgées dépendantes auxquelles votre majorité au Sénat conteste le caractère de solidarité nationale à l'APA dont elles bénéficient. Sans parler du scandale qui continue des personnes et des familles mal logées ou à la rue dont on veut cacher le spectacle dérangeant.

Oui, à l'approche des fêtes en ce début d'hiver, les Françaises et les Français réalisent que le Père Noël est passé à la belle saison pour les plus riches qui ont eu droit à tous les cadeaux !

Les collectivités n'ont rien de bon à espérer de ce gouvernement soucieux de se défaire sur elles de ses responsabilités et des fonctionnaires qui en sont chargés. La loi de finances de 2008, au contraire, diminuera leurs ressources et alourdira leurs charges.

Pour ce qui concerne notre département, les effets conjugués du gel des taux d'imposition pendant quatre ans et des nouvelles dispositions en matière d'allègement de la taxe professionnelle et de sa compensation augmenteront à l'avenir l'écart déjà existant entre l'impôt sur les ménages et cette taxe qui ne représente plus en 2007 que 27,8 % de la fiscalité directe.

Je souligne à nouveau que la structure des recettes du Département risque de présenter à terme une bulle en cas de chute de l'immobilier car aujourd'hui le produit des droits de mutation est supérieur au produit total de la fiscalité directe.

Et peut-on parler de maîtrise des dépenses de fonctionnement quand, d'une année sur l'autre, celles-ci augmentent de 7,5 % soit presque 65 M€ ?

Même s'il est vrai qu'en grande partie cette hausse est causée par l'intégration dans les effectifs départementaux des agents de l'Etat affectés aux ex-routes nationales et aux collèges, les effectifs supplémentaires nécessaires pour assurer correctement les responsabilités comptent aussi, et ce, sans compensation financière aucune.

Avec la disparition des contrats aidés, d'autres charges non compensées seront nécessaires pour rémunérer des personnels dont la présence dans les collèges est indispensable à leur fonctionnement correct.

Par voie de conséquence, l'augmentation globale de ce budget par rapport au précédent va essentiellement au fonctionnement, ramenant ainsi la part de l'investissement à 30,25 % du montant total des dépenses, en baisse de 1,5 % par rapport à 2007.

Permettez-moi à présent de faire une rapide revue des domaines d'intervention, de leurs affectations budgétaires et des remarques et suggestions que nous avons à formuler à leur sujet.

Dans le domaine du social et de la solidarité, le transfert de la gestion du RMI ne s'effectue pas, à l'évidence, à l'euro près.

Quant au RSA, nouveau dispositif qui sera expérimenté, même s'il présente le mérite d'améliorer le niveau de ressources des plus pauvres, il porte en lui l'énorme inconvénient de ne pas offrir de formation et de qualification pour véritablement faire sortir ces publics de la précarité.

Dans ce domaine de la solidarité et de l'action sociale, nous voudrions à nouveau souligner le retard en matière de création de lits en établissements publics d'accueil des personnes âgées, de plus en plus nombreuses à être affectées par la maladie d'Alzheimer et, phénomène aggravant, les insuffisances en personnels qui génèrent et généreront de plus en plus de situations de maltraitance : la maltraitance qui commence quand on est en incapacité de consacrer le temps et l'énergie nécessaires au bien-être et à la dignité de la personne âgée.

Enfin, nous savons que les missions dévolues à notre collectivité en faveur du handicap se heurtent à la rareté des établissements spécialisés.

Aussi, nous réitérons nos propositions d'incitation des communes ou groupements à prévoir dans leurs documents d'urbanisme du foncier pour l'implantation de ces structures et à bonifier les aides du département pour les collectivités qui s'engageront dans ce sens.

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, j'évoquerai les collèges pour dire qu'il sera utile de mettre à profit l'année 2008 qui verra la finalisation de plusieurs plans locaux d'urbanisme pour établir un nouveau plan « collèges avenir » et s'assurer auprès des communes ou communautés que le foncier nécessaire à la création de nouveaux collèges sera bien réservé. En effet, nous savons que le foncier est à la base de toutes les difficultés et de tous les retards en matière de création de collèges. De plus, il faut poursuivre dans la voie de la création de petits internats de proximité, bonne solution pour assurer la réussite de ceux qui sont en difficulté et pour éviter la propagation de la délinquance. Enfin, il est nécessaire d'apporter une solution au problème du poids excessif des cartables de nos jeunes collégiens. Je vous avais adressé en son temps, M. le Président, un courrier à ce sujet.

En matière d'enseignement supérieur, si je n'évoque que les aléas qu'entraîne la maîtrise d'ouvrage que le Département a prise pour la réalisation du campus STIC où les avenants financiers se multiplient, je n'oublie pas que s'impose à notre collectivité le traitement du logement des étudiants dans le cadre du développement de l'université.

La mesure de revalorisation de l'aide départementale pour le fonctionnement des CLSH est appréciable mais demeurent l'inquiétude et les difficultés face au désengagement de la CAF et il y a donc nécessité d'intervenir plus fort dans des activités indispensables dans le cadre des loisirs et de la prévention.

A propos de prévention, 2008 marquera la fin des conventions en cours dans le domaine de la prévention spécialisée. Nous répétons qu'il faut déjà que soient envisagés l'élargissement des périmètres d'intervention et le renforcement des équipes avant le lancement des appels à candidatures.

Dans le domaine des déplacements et des transports, les investissements sont en grande partie consacrés à la prise en charge de l'ancien réseau routier national et des grands équipements transférés. Demeurent encore beaucoup d'efforts à faire pour une mise à niveau en matière de sécurité et de confort sur les réseaux routiers du moyen pays.

L'entrée en vigueur du ticket à 1 € va dans le sens que nous avons indiqué depuis longtemps et chaque jour apporte la preuve qu'un besoin réel est à satisfaire dans le domaine des transports collectifs. Si une autorité unique de transport n'existe encore pas à ce jour, et cela n'est pas de notre fait, nous qui réclamions bien avant votre arrivée à la présidence l'établissement d'un tel schéma, j'exprime avec force aujourd'hui qu'il est absolument urgent de créer une ligne express interurbaine Nice/zone industrielle Carros Le Broc au moment où l'ouverture totale de la 6202bis sur cette zone industrielle par l'ouverture de la trémie risque fort de créer un aspirateur à voitures. Offrons sans tarder aux salariés de ce secteur une alternative attractive en transports collectifs. Vous avez prévu de faire Nice/Monaco, pourquoi pas, mais je pense que cela est encore plus urgent.

Quant aux mesures visant à l'amélioration des conditions de transport des passagers, nous y souscrivons en insistant sur la nécessité de privilégier la présence humaine pour le contrôle et la sécurité et une incitation envers les transporteurs à fournir des efforts de formation et de rémunération des chauffeurs afin qu'ils contribuent eux aussi à la valorisation de cette profession et du service qui effectivement a changé, comme a changé la société.

M. le Président, vous affichez la volonté de faire des Alpes-Maritimes un département vert : il faut pousser les feux pour le transport du fret par la mer, pour que la SNCF cesse de diminuer son activité dans ce domaine, pour que les chemins de fer de Provence passent le plus vite possible en rive droite du Var afin de devenir le RER que nous attendons dans le cadre de l'opération d'intérêt national.

Je reviens, juste pour une anecdote, sur le transport par mer pour dire combien on a pu voir à la faveur de la grève des transporteurs italiens et donc à l'absence de transports routiers sur l'autoroute A8 entre Menton et Aix, que la sécurité des usagers a été transformée par cette absence de camions et on mesure combien la respiration du département, combien la qualité de l'air et la sécurité gagneraient à ce que nous fassions en sorte que la plupart des camions soient transportés par rail ou par mer.

Au sujet du dossier « opération d'intérêt national » que nous estimons capital pour le devenir de tout le département, nous réitérons notre approbation quant à la démarche et notre vigilance quant aux conditions de sa concrétisation.

M. le Président, j'avais pris quelques notes en vue de notre discussion à propos de l'OIN et j'ai tout d'abord inscrit : maîtrise et régulation du foncier. C'est la base, c'est le fondement de la réussite de cette opération. Absolument plus de coups partis ; il y en a déjà eu trop qui nécessiteront beaucoup d'imagination et beaucoup de réaménagements comme le fleuve Var enfin respecté, lui

qui a été tellement malmené par le passé. Et ensuite, il faut créer tous les équilibres. Vous faisiez allusion à cette similitude de vue que nous avons sur ce sujet, effectivement, les activités doivent être ciblées et de tous ordres, c'est-à-dire chacun doit pouvoir y trouver sa place et son emploi : l'industriel, l'artisanat, le tertiaire, le tourisme, l'agriculture, les services, bien sûr le maintien des paysages, des zones de loisirs, des logements dans la mixité, les déplacements dans leur diversité et un point aussi qu'il ne faudra pas oublier, l'éducation et la formation parce que cela va de pair.

Pour ce qui concerne la politique de l'environnement, nous insistons pour que l'affichage ne prenne pas le pas sur les mesures concrètes.

La sécheresse persistante devrait nous engager dans des actions fortes en vue de la préservation et la mise en valeur des ressources en eau. De la même façon, la fragilité de l'approvisionnement en énergie électrique de notre département doit nous inciter à œuvrer pour une plus grande autonomie énergétique non seulement des bâtiments publics mais aussi des grands sites d'activités tels que la zone industrielle Carros Le Broc et Sophia-Antipolis.

Dans le domaine de l'économie, nous exprimons la nécessité d'avoir un bilan régulier des résultats des aides départementales en matière d'emplois.

Par ailleurs notre approbation du dossier sur le CICA, lors de ce budget primitif, ne signifiera en aucun cas pour nous l'oubli des dérives de cet établissement.

Nous notons par ailleurs que la politique agricole après avoir été l'objet d'un élan en 2007, diminue ses ambitions en ce domaine, notamment sur le plan du foncier. Je l'ai dit en commission, j'ai protesté. Nous estimons ce recul particulièrement inopportun et préjudiciable à la constitution de véritables pôles agricoles.

Je terminerai notre analyse du budget primitif 2008 par le dossier du logement qui est, certes, en augmentation par rapport aux budgets précédents, beaucoup moins par rapport aux budgets cumulés de l'année précédente, mais qui ne peut recueillir notre aval car bien en retrait des propositions que nous vous avons faites. Je le regrette pour notre ami Marc CONCAS, c'est quand même notre groupe qui, lors des présentations des orientations budgétaires à Grasse, avait fait cette proposition de consacrer l'augmentation des droits de mutation à la création de logements sociaux. Ceci dit, l'essentiel est le résultat et, pour le moment, le résultat n'est pas là parce que l'augmentation entre 2007 et 2008 de ces droits de mutation se situera aux alentours de 35 M€, et seulement 17,5 M€, la moitié, sont prévus en crédits de paiement, sachant que dans ces crédits la plus grande part est consacrée à l'aide à l'accession à la propriété. C'est insuffisant dans un contexte où l'Etat diminue ses crédits pour le logement social et où il encourage au contraire les bailleurs sociaux à vendre les HLM !

M. le Président, lors du débat sur les orientations budgétaires 2008, vous aviez répondu favorablement en écho à notre proposition de contractualiser avec les communes et communautés qui s'engageraient sur un plan dynamique de construction de logements sociaux en proposant en contrepartie des bonifications de taux de subventions. Nous ne trouvons dans le présent budget primitif aucune ébauche ni annonce d'une telle initiative. Nous estimons tout à fait regrettable ce retard ou cet oubli et le groupe communiste continuera de réclamer une politique plus dynamique du conseil général pour le logement social dans les Alpes-Maritimes.

Ces remarques amèneront notre groupe à refuser le projet de budget primitif pour 2008.

Avant de clore cette intervention, qui est la dernière en ce qui me concerne au bout de presque vingt années au sein de cette assemblée et du groupe communiste, je voudrais simplement souligner

combien les critiques et les suggestions qui ont émané de notre hémicycle auraient gagné à être entendues et appliquées plus vite et plus tôt.

Je citerai rapidement pour mémoire nos critiques contre l'A8bis, le CICA, Agriculture 06, Métropole Côte d'Azur, la percée du Mercantour. Pendant combien d'années sommes-nous intervenus pour la prise en compte des collèges à 700 élèves maximum, les petits internats de proximité, un schéma départemental des transports collectifs, le développement du transport ferroviaire (Cannes/Grasse, chemins de fer de Provence, troisième voie littorale), le logement social, l'intégration des sapeurs forestiers.

Au moment où je décide de passer le relais, j'ose affirmer que le groupe des élus communistes a prouvé et prouve son utilité au service des intérêts de la population des Alpes-Maritimes et de son cadre de vie.

Nous en faisons la preuve par notre disponibilité à débattre sur tous les sujets qui sont soumis aux élus et à y apporter toute contribution que nous jugeons utile. Nous le faisons dans le respect de l'institution, de nos collègues élus - et je vous remercie pour vos propos liminaires et, chers collègues, je vous remercie aussi pour vos marques d'estime - et d'un personnel auquel je veux adresser mes compliments pour ses compétences et mes remerciements pour sa disponibilité, et je le fais globalement envers tous les agents de nos différents services ainsi que des membres de votre cabinet, M. le Président.

Ma décision ne signifie aucunement abandon car je m'emploie à faire en sorte que demeure dans le canton de Carros une volonté de développement équilibrée et durable et, au sein de cette assemblée, le groupe des élus communistes pour l'expression d'une opposition résolue et constructive et pour le mieux-être dans ce département aux capacités aussi remarquables.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Le Président.**- M. PAPI, je vous répondrai après en vous disant combien j'ai apprécié vos propos. Vous savez, dire que parce qu'on est communiste on a plus d'idées que les autres et que l'UMP en aurait moins que les autres ou que les non inscrits en auraient moins que les autres... Finalement, si vous vous reconnaissez dans tout ce que nous avons fait comme vous venez de le dire, vous auriez presque pu siéger au sein du groupe qui est le nôtre.

**M. PAPI.**- Il ne faut pas rêver !

**M. Le Président.**- Pour moi ce n'est qu'un combat idéologique. Vous savez que le monde a changé, le mur de Berlin est tombé, ce qui était vrai pour vous il y a trente ans ne l'est plus. Je n'ai pas le sentiment que vous revendiqueriez de remettre en place aujourd'hui les politiques staliniennes dont vous êtes à l'origine dans votre engagement politique, j'ai l'impression que vous défendez plutôt une économie de marché dans votre canton, j'ai l'impression que la zone d'activités de Carros le Broc voit ses recettes plutôt fondées là-dessus.

Si vous dénoncez les recettes en augmentation des départements à travers les droits de mutation, cela m'intéresserait qu'un jour vous nous fassiez le bilan de l'augmentation des recettes de votre communauté de communes grâce aux plus-values que les entreprises qui s'y sont installées ont apportées et qui devraient profiter plus justement à l'ensemble du département. Je suis un homme juste et je dis qu'une recette, quand elle vient au département, doit profiter à tout le département. L'égoïsme qui fait qu'on préfère la réserver à un tout petit territoire plutôt que de la mettre dans un pot commun n'est pas, quand on revendique d'appartenir à votre formation politique, la meilleure image à offrir. Le jour où l'on comprendra que tout doit être mis dans un pot commun



comme je veux y mettre l'OIN, il faudra bien qu'à un moment, puisque vous soutenez l'OIN, vous disiez si oui ou non vous voulez que la zone d'activité de Carros le Broc profite à tout le département et pas simplement à trois petites communes. C'est cela, la solidarité.

**M. PAPI**.- Le centre de traitement des déchets c'est la moitié du département.

**M. Le Président**.- Je suis un homme de solidarité, d'égalité des chances, d'équité, de justice et chaque citoyen du département mérite d'être considéré de la même manière. Il n'y a pas celui du Broc ou de Carros qui mérite d'être mieux traité que les autres.

Me CONCAS, vous vous êtes lancé dans une plaidoirie incompréhensible mais enfin, je ne sais pas quel client vous essayez de défendre en réalité. C'est votre déformation professionnelle sans doute. En tout cas, je crois que personne n'a rien compris. Vous avez sans doute un niveau intellectuel plus élevé que le mien. J'ai essayé de comprendre, moi qui suis un gestionnaire de collectivités. Vous n'êtes pas un conseiller général des Alpes-Maritimes mais un conseiller général de Nice et je relève que vos premiers mots ont été : mars et Nice. Permettez-moi d'être ici le président du conseil général des Alpes-Maritimes et rien d'autre. Maintenant, si vous avez envie qu'on regarde, j'aime bien regarder. Département par rapport à la Région PACA et à la ville de Nice, après tout, je veux la rupture. Si vous voulez prendre Nice, je veux la rupture, une vraie rupture avec PACA et avec Nice. Vous êtes concerné par les deux, moi non.

1<sup>er</sup> janvier 2007, stock de dette du Département : 386 M€, la part en capital de l'annuité étant de 22 M€. A la même date, stock de dette de la Région : 928 M€. C'est vous, ce n'est pas moi. La part en capital de l'annuité : 85 M€. C'est vous, ce n'est pas moi.

Maintenant, si vous voulez qu'on regarde le stock de dettes de la ville de Nice...

**Mme GIUDICELLI**.- Avec trois augmentations d'impôt à la région.

**M. Le Président**.- Il faut toujours être prudent. Quand on monte au mât, il faut faire attention.

Stock de dette de la ville de Nice : 408 M€ et part en capital de l'annuité : 25 M€.

Je compare. Région 928 M€, Nice 408 M€, Département 386 M€. Part en capital : Région 85 M€, Nice 25 M€, Département 22 M€. Reconnaissez quand même qu'en matière de rupture, le meilleur élève est ici ! Alors je ne vous conseille pas d'aller sur ce terrain aux échéances du mois de mars parce que vous avez perdu d'avance.

Pour le reste, vous me parlez de l'évolution globale du budget. C'est extraordinaire ! Me CONCAS nous dit ceci : vous vous rendez compte, c'est catastrophique, le budget a augmenté au conseil général de 600 M€ en 2003 pour passer à 1 380 M€ en 2008. Et il me dit en même temps : « par quel miracle ? ». Je n'aimerais pas être votre client, Me CONCAS, parce que je suis sûr de perdre à tous les coups devant les tribunaux !

**M. CONCAS**.- Vous aurez peut-être besoin d'utiliser mes services, soyez vigilant.

**M. Le Président**.- Je ne ferai certainement pas appel à vos services parce qu'après, l'explication que vous avez donnée, et tout est inscrit, on dirait que vous n'avez pas lu les comptes administratifs année après année parce que quand on veut s'exprimer sur ces sujets, ce n'est pas parce qu'on est un bon avocat quelquefois, allez, on va vous le concéder, qu'on est forcément un bon comptable.

En matière d'investissement vous dites « tout n'a été qu'effets d'annonce ». A vous entendre, il faudrait que le budget du conseil général soit resté aujourd'hui le même qu'en 2003. Demande de Me CONCAS : « vous auriez rendu service au département si nous étions restés à 600 M€ par an ». Quelle chance pour les administrés du département des Alpes-Maritimes !

Voyez-vous, Me CONCAS, la réalité est incontestable et ce sont les chiffres de l'assemblée des départements de France dont pourtant vos amis sont majoritaires et qu'ils président. Les Alpes-Maritimes sont le premier département de France pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées puisqu'elles sont inférieures, contrairement à ce que vous avez indiqué, à la moyenne nationale. Je vous donne les chiffres, Me CONCAS.

Sur la période 2003-2008, la progression globale est de 502 M€ dont 162 M€ d'investissement. Vous dites que les investissements n'ont pas augmenté ! Dites-moi comment on aurait fait la 202bis, la pénétrante du Paillon, la 204, comment on aurait engagé un budget de 1 300 M€ pour résorber cent vingt-trois points noirs routiers dans le département des Alpes-Maritimes, comment on aurait assuré notre plan « collègues avenir » et construit nos gymnases si nous n'avions pas augmenté notre budget d'investissement ! Vous dites que c'est faux !

430 M€ exécutés en 2007 entre le budget primitif et ce qui apparaîtra, DM1 plus DM2, au compte administratif, là où nous étions à 203 M€. Ne dites pas que c'est artificiel, c'est exécuté. Quant aux factures, pouvez-vous remettre en cause ce que paye le payeur départemental pour la collectivité et le fait qu'il paye deux fois plus aujourd'hui qu'il ne payait en 2003 en matière de factures d'investissement ?

Me CONCAS, soyez prudent quand vous vous exprimez sur ces sujets.

Quant aux principales charges, que sont-elles devenues depuis 2003 en matière sociale ?

- RMI	80 M€
- APA	100 M€
- petite enfance	1 M€
- personnels transférés	32 M€
- SDIS	40 M€
- autres	73 M€.

Cela correspond à 3 % par an d'évolution des charges globales de la collectivité.

Soit vous avez un trou de mémoire, soit en tant que responsable du groupe socialiste vous avez oublié de faire votre travail et de regarder les comptes administratifs et la comptabilité publique du Département.

En ce qui concerne la transparence des chiffres que vous remettez en cause, Me CONCAS, l'architecture budgétaire a changé en 2006 et, rappelez-vous, je l'ai voulu, vous m'aviez dit à l'époque « c'est un maquillage », j'avais indiqué que je ne voulais plus d'un budget primitif où systématiquement on ne finance pas par anticipation toutes les dépenses sociales et où l'on fait des DM1 et DM2 tronquées pour rajouter ce qu'on ne met pas dans le BP ; j'ai dit que je mettrais tout dans le BP et qu'il n'y aurait plus que des DM1 et DM2 *a minima*. J'ai tenu parole et tous les ratios permettant de juger de la santé financière d'une collectivité locale sont inchangés. Or, ces ratios épargne brute et nette sont paradoxalement en amélioration.

Par exemple, l'exécution de l'investissement :

- 2004	270 M€
- 2005	315 M€
- 2006	400 M€
- 2007	430 M€.

Et vous osez dire que c'est artificiel !

Quelle a été l'utilisation du produit des droits de mutation ? C'est une réponse que je vous apporte et que j'apporte à M. PAPI.

Vous dites « vous auriez dû utiliser les droits de mutation sur l'action sociale ».

Depuis 2004, l'évolution des prix de l'immobilier a été particulièrement exceptionnelle, engendrant une progression importante des droits de mutation. C'est un phénomène national qui a été néanmoins plus important dans notre département. Par exemple, en un an le produit des droits de mutation 2006/2007 devrait avoir évolué d'environ 30 M€. Qu'avons-nous fait ?

Dans le domaine social, plus 12 M€ de subventions d'équipement liées au schéma des personnes âgées et à celui des personnes handicapées ; progression importante des dépenses liées à l'APA et à la protection de l'enfance. En faveur du logement et des transports, dont vous vous êtes fait le défenseur je ne sais combien de fois et dont je suis le même défenseur que vous, M. PAPI, sur la même période nos dépenses sur ces deux secteurs évolueront respectivement de 9,5 M€ et 9 M€.

Donc, en même temps que vous me dites cela, Me CONCAS et M. PAPI, il faut me dire : vous avez utilisé les droits de mutation pour faire en sorte que cela profite à l'APA, au handicap, au logement et aux transports, cela ne nous convient pas, nous vous demandons sur ce budget primitif de l'enlever au handicap, aux personnes âgées, aux transports, au logement pour l'affecter à d'autres priorités. Je vous laisse le soin de déposer un amendement, je suis même prêt à le recevoir en séance et à le faire étudier en fin de séance si vous trouvez que l'utilisation de l'augmentation des recettes des droits de mutation est injustement affectée à ces secteurs, M. PAPI et Me CONCAS.

Maintenant, comparaison du budget des Alpes-Maritimes avec les autres départements. Me CONCAS, vous avez essayé de faire croire que notre département était en plus mauvaise position. Comment se situe-t-il ?

Chiffres de l'assemblée des départements de France, encore :

- total des dépenses d'investissement dans les Alpes-Maritimes	428 €/habitant
- moyenne des départements	286 €/habitant
- investissements hors dette (dont 162 €/habitant pour les routes)	400 €/habitant
- moyenne des départements de France	63 €/habitant

Pour les collèges, nous mettons 54 € par habitant dans les Alpes-Maritimes ; la moyenne des départements de France est de 49 €. Dites aux familles, dites aux collègues qu'on a eu tort, là où M. PAPI, et je l'ai suivi parce que j'ai considéré qu'il avait raison, nous a poussés à aller vers une politique de collèges 700, avec Georges Roux nous avons suivi cette politique, cela coûte plus cher, cela coûte 54 €, dites à M. PAPI qu'on a tort de mettre 54 € par habitant pour répondre à cette politique de collèges 700. Allez-y ! Ce n'est pas un problème.

Subventions d'équipement : 129 € par habitant. La moyenne nationale est de 96 € par habitant.

Comment le Département se situe-t-il en matière de dépenses de fonctionnement, puisque vous nous reprochez d'avoir fait des investissements supplémentaires artificiels qui n'apparaîtraient nulle part et donc des factures qui ne seraient jamais soumises au payeur départemental. Le total des dépenses de fonctionnement est de 947 € par habitant. La moyenne des départements de France est de 748 € par habitant. Nos dépenses de fonctionnement hors dette sont de 921 € par habitant, pour une moyenne de 735 € par habitant.

Je pourrais vous citer les frais de personnel : 177 € par habitant contre 134 €. La voirie : 20 € contre 13 €. L'entretien des collèges : 47 € contre 25 €. Mais c'est vrai que quand je fais le tour des départements de France, nos collèges sont beaucoup plus propres que tous ceux que j'ai l'habitude de visiter.

Total des dépenses sociales : 448 € par habitant, c'est la réalité, dont un montant pour les personnes âgées de 149 € par habitant pour une moyenne de 99 € par habitant. Vous faites là-dessus référence à un classement de *l'Express*. Vous engagez-vous devant moi - je vous pose la question, vous me répondez par oui ou par non - à faire un communiqué dans l'ensemble de la presse locale dans quelques jours, lorsque *l'Express* rectifiera ces chiffres ? Êtes-vous prêt à vous excuser d'avoir dit de faux chiffres ? Êtes-vous prêt, quand *l'Express* publiera, dans quelques jours, son erreur pour reconnaître que nous sommes le département le mieux placé de France, à faire un communiqué en disant « je retire la déclaration que j'ai faite au sein de l'assemblée départementale lors du budget primitif » ? Êtes-vous prêt à le faire ?

**Me CONCAS.**- Je ne peux pas m'excuser pour un article dont je ne suis pas l'auteur.

**M. Le Président.**- Je ne vous demande pas de vous en excuser ; vous y avez fait référence, êtes-vous prêt à faire référence de la même manière au rectificatif et à saluer mon action ?

**Me CONCAS.**- Communiquez-nous les éléments que vous fera tenir *l'Express* et nous en aviserons en temps utile.

**M. Le Président.**- C'est facile ! Je vous dis : si *l'Express* fait un rectificatif, puisque vous l'avez pris pour référence et que vous dites que c'est la vérité, si demain *l'Express* publie un rectificatif c'est donc aussi la vérité, êtes-vous donc prêt à prendre l'engagement de dire « j'avais pris en référence *l'Express* qui s'était trompé et maintenant je reconnais que le département est bien meilleur que ce que j'en avais lu dans *l'Express* ». Oui ou non, êtes-vous prêt à le faire ?

**Me CONCAS.**- Sans aucune difficulté, oui.

**M. Le Président.**- Très bien. M. Michel FELTIN, rédacteur en chef du journal *l'Express*, qui a reçu au moment où passait la publication la réponse au questionnaire qu'il m'avait envoyé, m'a téléphoné pour me dire qu'il allait passer le rectificatif parce que tous les critères de ma réponse n'ont pas été intégrés. Les chiffres qui ont servi à l'évaluation datent de plus de trois ans, Me CONCAS. Sur les cinq paramètres utilisés, deux ne correspondent pas à un critère de qualité de vie, ce qui est extrêmement dommageable dans la mesure où ces deux paramètres comptaient pour douze points sur vingt. Est-ce qu'on évalue l'insécurité routière en fonction du nombre de permis de conduire délivrés ? Le coefficient attribué au nombre de bénéficiaires de l'APA signifie que les seniors vivent mieux dans les départements où les personnes âgées dépendantes sont les plus nombreuses. Le critère du nombre de lits en maison de retraite est incomplet alors que l'objectif des pouvoirs publics nationaux et locaux est de laisser le libre choix du maintien à domicile à toutes les personnes âgées qui le souhaitent. Il se trouve que dans notre département ce critère n'a pas été pris en compte et que nous finançons plus que les autres départements le maintien à domicile. *L'Express*

va donc rectifier les choses sur cette base. Il est tout aussi important d'évaluer les initiatives prises pour le maintien à domicile.

A l'inverse, les critères déterminants n'ont pas été pris en compte. Je pense en particulier au coût des lits en établissements pour les usagers, et c'était votre demande, Me CONCAS et M. PAPI, que j'avais acceptée dans le schéma de gérontologie. Le schéma gérontologique impose au secteur privé à but lucratif qu'au moins 20 % des lits ouverts soient réglementairement habilités à l'aide sociale et affichent un prix de journée à 50 € TTC maximum. *L'Express* ne l'a pas pris en compte. Curieusement, *L'Express* n'a pas pris en compte votre demande que moi j'ai prise en compte. Donc, sur cette base, *L'Express* va rectifier.

De même, pour la santé, à la rubrique « cancer », nous obtenons la note de 1 sur 4, alors qu'avec le centre Antoine Lacassagne nous disposons d'un établissement particulièrement performant et que n'a pas été pris en compte l'appel à projets santé des 15 M€ géré par le Pr. GILLY et le doyen BENCHIMOL, qui va donc être rajouté.

Le Département, avec un budget personnes âgées de 144 M€ en aide à l'hébergement et en action sociale, aura consacré en 2006 plus de 18 % de son budget de fonctionnement à la population de ces seniors, ce qui représente une dépense de 135,09 € par an et par habitant et qui place les Alpes-Maritimes en première position nationale pour les départements comptant plus d'un million d'habitants. Le rédacteur en chef de *L'Express* s'est engagé à rectifier et à publier cela. Je vous remercie de m'avoir confirmé aujourd'hui que vous ferez un communiqué pour saluer le fait que le département des Alpes-Maritimes soit le premier de France dans ce domaine.

Un petit mot sur l'APA puisqu'on y était.

Il se trouve qu'il y a trois semaines, j'étais invité à 11 h 30 chez notre grand audiovisuel public régional France 3 Côte d'Azur où Hugues GERARD m'a interrogé en me disant : « trouvez-vous normal que l'on mette dans la taxe d'habitation pour les personnes de plus de 65 ans, pour la première fois, la contribution à la taxe sur l'audiovisuel public, la redevance ? » J'ai dit non et j'ai indiqué, au nom du Gouvernement, puisque je m'exprimais en tant que tel, et du Président de la République, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ce serait supprimé, que ce budget était le premier de ce gouvernement et que nous n'entendions pas retenir cela.

Je m'honore que notre majorité puisse confirmer à l'ensemble des personnes âgées du département des Alpes-Maritimes qu'elles n'auront pas à financer, à l'initiative du gouvernement auquel j'appartiens et du Président de la République, la contribution à l'audiovisuel public qui figure sur leur taxe d'habitation.

De même, concernant l'APA, je veux rappeler que c'est un héritage de votre part qui n'était pas financé et que c'est le gouvernement précédent, et notamment Xavier BERTRAND, qui a créé les financements nécessaires pour que les collectivités puissent le financer en dotation. Il y a eu un amendement sénatorial qui était particulièrement détestable et je remercie Lionnel LUCA et Eric CIOTTI d'avoir déposé un amendement qui a été retenu par le gouvernement pour que le financement de l'APA ne soit pas remis en cause. Mais, ce qu'il y a d'extraordinaire, Me CONCAS, c'est que vous dites « vous faites cela parce que c'est avant le mois de mars mais je peux affirmer, moi ? Marc CONCAS, qu'après mars vous reviendrez dessus ». Ce sont des méthodes qui appartiennent souvent à des mouvements qu'on trouve aux extrêmes, qui essaient toujours d'agiter le chiffon rouge pour faire peur après. Je suis désolé, une décision budgétaire prise pendant un exercice budgétaire est prise, c'est terminé, et ceux qui ont une bonne connaissance des règles de comptabilité publique ne peuvent pas le contester.

Enfin, en matière de logement, comment le Département qui n'a aucune compétence en la matière se situe-t-il ? Eh bien, nous nous situons tout simplement au deuxième rang au regard des subventions versées en matière de logement, tous bénéficiaires confondus : organismes bailleurs, particuliers et communes. Là aussi, je vous donne les chiffres :

- Alpes-Maritimes compte administratif 2005	10,9 M€
- moyenne des départements	4,5 M€
- Alpes-Maritimes compte administratif 2006	24,8 M€
- moyenne des départements	13,0 M€.

Nous sommes au double de la moyenne des départements. Si je continue dans ce prolongement, je peux vous dire que pour les aides à la personne nous intervenons par le fonds de solidarité logement à hauteur de 5 M€ par an ; pour l'accompagnement social pour le maintien dans le logement ou le soutien à projet de relogement : 1,2 M€ aux associations ; pour les foyers de jeunes travailleurs : 0,8 M€ soit plus de six cents places d'hébergement. Je peux vous parler de l'association Agis, de l'association Cap Logement. L'ensemble de ces mesures représentent un budget de 8,4 M€ par an.

L'aide à la pierre : c'est vrai qu'il y a un problème foncier dans le département, nous participons au surcoût foncier à raison de 8,9 M€ de subventions accordées pour 1 229 logements. Si je parle des acquisitions, des réhabilitations, au total les subventions accordées s'élèvent à 13 M€ dont 6,5 M€ pour la construction neuve.

Quels sont les résultats et perspectives d'activité de la SEM départementale Habitat 06 ?

Je peux vous dire qu'elles sont très importantes puisque, sans entrer dans les détails, on est à un total de 269 logements conformes à l'habitat d'Habitat 06, soit 250 logements par an, ce qui représente quatre fois plus que l'office public des Alpes-Maritimes.

Vous m'avez accusé de ne pas vouloir accompagner comme il l'aurait fallu le redressement de l'office public. Le problème est que j'interviens beaucoup plus que n'importe qui sur l'office public et j'interviens sur mes critères parce que je considère, Me CONCAS, M. PAPI, que le rôle d'un organisme de logement n'est pas de faire de la gestion de patrimoine, ce n'est pas de se demander combien on a de logements dans notre pactole, combien on a de recettes, combien on a de logements sur le marché qui peuvent nous rapporter, on n'est pas là pour faire du gain et je conteste et je combats la politique de l'office départemental parce que la seule vision qui a été la sienne est celle-là. Chaque fois que j'ai souhaité que le conseil général des Alpes-Maritimes aide, c'était pour loger plus et mieux. Chaque fois que j'ai dit « je veux qu'on fasse 700 logements aux Moulins et pas 400 », notamment dans le plan de l'agence nationale de la rénovation urbaine, on me l'a refusé. Chaque fois que j'ai dit « je veux qu'on remette à niveau des logements qui sont squattés pour permettre à des gens d'être logés dignement », on m'a dit que cela représentait un coût. Chaque fois que j'ai visité un immeuble où j'ai dû accompagner des dames âgées qui montaient onze étages à pied avec leurs courses parce que cela faisait trois mois qu'on laissait un ascenseur en panne, parce que la place de l'homme dans un habitat tel que celui-là n'avait pas d'importance et que la seule chose qui comptait était de calculer les charges, les rapports, les bénéfices, le nombre de logements réhabilités mis sur le marché qui pouvaient rapporter en bénéfices, au lieu de faire une vraie politique de logement social à dimension humaine, oui j'ai été en contradiction et j'ai dit que tout ce que j'apporterai, je l'apporterai sur l'investissement et sur rien d'autre. Et tout le programme de l'agence nationale pour la rénovation urbaine porte sur l'investissement et sur rien d'autre.

Je n'ai pas obtenu les 700 logements aux Moulins, j'en ai obtenu 400, et savez-vous quelle est la participation du conseil général ? 40 % de l'investissement ! C'est du jamais vu, nulle part

ailleurs. Alors surtout, ne me reprochez pas d'avoir apporté ma contribution. Mais ma contribution est pour l'homme et pas pour quelques responsables politiques qui veulent revendiquer de gérer un parc de plus de 20 000 logements et d'être assis sur un tas d'or. Ce n'est pas ce qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse c'est d'apporter la dignité à tous ceux qui méritent qu'on leur prête plus d'attention pour eux-mêmes, pour leurs enfants et pour leur famille.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire parce qu'en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances, d'équité et de justice, je crois sincèrement, Me CONCAS et M. PAPI, que je n'ai aucune leçon à recevoir de qui que ce soit

*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*

Me BALARELLO, rapidement parce que chaque groupe s'est exprimé et vous savez la règle qui est la nôtre.

**Me BALARELLO.**- M. le Président, il y a quand même quelques sujets sur lesquels je voudrais m'exprimer.

Le logement : vous avez fait référence à ce qui fut l'OPAM et je suis fier d'avoir construit 23 000 logements dans ce département et dans quatre-vingt-neuf communes de ce département et d'avoir transmis à mes successeurs un organisme d'HLM dont les finances étaient saines et qui construisait jusqu'à 650 logements par an. Voilà la réalité. Depuis la fin de ma présidence, c'est-à-dire fin 1995, nous en sommes aujourd'hui à six présidents différents. C'est un fait incontestable.

En ce qui concerne le logement, M. le Président, si vous le permettez, je voudrais dire à Me CONCAS et à M. PAPI qu'il faut connaître le système, et le système à l'heure actuelle est qu'il y a des subventions de l'Etat qui nous permettent de faire à peu près 1 550 ou 1 600 logements par an et nous arrivons à les réaliser, en grande partie grâce à l'aide du Département. Ce n'est pas la peine de dire qu'il faut donner de l'argent en plus, à l'heure actuelle on utilise la totalité de la dotation de l'Etat. On ne peut pas faire plus et nous sommes parmi les meilleurs en région PACA.

Le deuxième point, M. le Président, n'a plus rien à voir mais il intéresse la vallée de la Roya, et c'est important. A votre initiative, M. le Président, pour les transports, nous arrivons à la tarification à 1 € dans le département, mais je voudrais attirer votre attention sur le problème des transports dans la vallée de la Roya. En effet, s'il y a un transport collectif, il est uniquement ferroviaire et il est beaucoup plus cher que 1 €, je dirai même que les trains italiens sont moins chers que ceux de la SNCF. Par ailleurs, de plus en plus nombreux sont les citoyens vivant dans la Roya qui vont travailler à Monaco où il existe 35 000 emplois. Tant que je n'aurai pu obtenir la suppression de la rupture de charge à Vintimille, sujet pour lequel je me bats depuis des années, le temps de trajet en train est trop long. C'est la raison pour laquelle, avec Gilbert MARY, nous avons contacté des transporteurs, j'ai personnellement contacté une entreprise de Sospel, qui sont prêts à mettre en place une desserte par car à 1 € si vous-même, notre assemblée et mon ami Louis NEGRE, vous nous apportez votre aide.

M. le Président, je vous en remercie par avance.

**M. Le Président.**- M. MARY. C'est la Roya qui s'exprime !

**M. MARY.**- J'ai souhaité justement implanter un service de cars dans la vallée de la Roya. Je m'en suis ouvert à Me BALARELLO pour qu'il m'accompagne dans ce projet et j'ai déjà tenu deux réunions avec les services et des transporteurs. Le dossier, M. le Président, est en cours. Ce que je

vous demande à mon tour, M. le Président, c'est d'y apporter un intérêt particulier et que ce projet se réalise le plus rapidement possible.

**M. Le Président.**- Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2007.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.*

Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de passer tout de suite au projet de budget primitif 2008. La parole est à M. REVEL.

## **1. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2008**

**M. REVEL.**- Je vais simplement retracer les grandes lignes de ce projet de budget 2008 qui, comme vous l'avez dit, sera rigoureux, ambitieux, solide et pour de grands projets.

Il dépasse encore une fois le milliard : 1 390 M€, soit une progression de 6,26 % par rapport à 2007.

Il est marqué par la poursuite d'un niveau record d'investissement et un taux d'évolution des recettes de fonctionnement supérieur à celui des dépenses.

C'est très bien et beaucoup de communes, dont la mienne d'ailleurs, aimeraient avoir dans l'année cette équation.

Cette évolution positive des recettes permet à l'épargne nette de progresser de 6,4 %.

L'équilibre du budget est donc assuré en recettes par 1 086,5 M€ en fonctionnement et 303,9 M€ en investissement.

La fiscalité représente 842 M€ dont 345 M€ au titre de la fiscalité directe locale, hors compensation de l'Etat, 358 M€ au titre des droits de mutation et 139 M€ pour les autres taxes fiscales, dont 13 M€ pour la taxe sur l'électricité 46 M€ pour la taxe sur les contrats d'assurance et 76 M€ pour la TIPP.

La progression du produit de la fiscalité est exclusivement liée aux bases puisque les taux de 2007 sont reconduits sans augmentation, comme chaque année depuis 2001. La fiscalité directe et indirecte constitue la principale ressource de notre budget : 60,57 % des recettes totales et 77,53 % des recettes de fonctionnement.

L'emprunt, avec 234 M€, représente 17 % de nos recettes globales. Il est identique à celui de l'an passé.

En dépenses, le montant total s'élève à 1 390,5 M€ dont 404 M€ d'investissement hors dette et 931,7 M€ de fonctionnement hors dette.

Il est prévu 54,5 M€ au titre du remboursement de cette dette.

Les dépenses comme en 2007 seront réparties en fonction des cinq missions qui composent l'architecture de notre budget :



- 453 M€ pour l'action sociale,
- 294 M€ pour l'aménagement et le développement du territoire,
- 175,5 M€ pour le développement des infrastructures,
- 152,3 M€ pour les actions éducatives, sportives et culturelles,
- 315,3 M€ pour le fonctionnement de l'administration départementale.

Il vous est donc proposé de reconduire les taux de la fiscalité et de voter ce budget 2008.

Voilà, M. le Président, la présentation du budget, un résumé succinct mais tout à fait remarquable qui vous permet de comprendre la composition de ce budget.

**M. Le Président.**- Effectivement tout à fait remarquable et je vous en remercie, ainsi que pour la contribution que vous y avez apportée.

Je crois que tout le monde s'est exprimé sur le budget primitif lors des explications liminaires, je le mets donc aux voix.

*Le dossier n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparenté et du groupe communiste).*

**M. Le Président.**- Vous vous y opposez ? Je pensais qu'après mes explications vous reviendriez sur votre avis.

**Me CONCAS.**- Vous nous le dites régulièrement et, invariablement, nous ne changeons pas de position.

**M. Le Président.**- Je voudrais me faire un petit plaisir. Ne partez pas, Messieurs les journalistes, parce que vous avez entendu beaucoup de critiques mais, depuis 2003, c'est un honneur pour l'assemblée départementale : 95 % des délibérations du conseil général ont été votées à l'unanimité. Il n'y a que le budget où systématiquement on marque sa différence. On est d'accord avec tout, sauf avec les moyens qu'on vote pour pouvoir être d'accord sur le reste. Ce doit être la faute du rapporteur ! Il ne doit pas bien s'y prendre, il n'est pas assez convaincant !

Allez, M. VINCIGUERRA, un petit effort cette année !

**M. VINCIGUERRA.**- A ce sujet, je vous avais déjà dit une fois à propos de ces votes à 95 %, que le patrimoine génétique du chimpanzé est à 98 % identique à celui de l'homme et c'est 2 % qui font la différence entre l'homme et la bête. Cela peut expliquer cela.

**M. Le Président.**- Le budget est ainsi adopté.

Je passe au dossier 24 que je présente moi-même.

#### **24. OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL DE LA PLAINE DU VAR**

**M. Le Président.**- J'en ai tracé les grandes lignes dans ma présentation, je n'y reviens donc pas. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Vous vous êtes tous exprimés aussi sur le sujet. Il a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité en commission, je vous le rappelle.

Patrick ALLEMAND ? Vous avez la parole.

**M. ALLEMAND.**- M. le Président, c'est un dossier qui mérite que l'on s'y attarde quelques minutes parce qu'il est extrêmement important pour l'avenir du département. C'est un enjeu stratégique à la fois pour le département et pour la ville de Nice d'ailleurs.

Je souscris assez volontiers au concept de nouvelle centralité départementale parce que c'est vrai qu'il y a l'aéroport, l'autoroute A8, de grands équipements publics, demain nous aurons probablement la gare multimodale, mais c'est aussi le seul site sur lequel on peut tenter d'avoir une véritable politique d'aménagement cohérent. Pour reprendre ce que disait Marius PAPI tout à l'heure, c'est le seul endroit où l'on peut ne pas gérer les coups partis puisque tout est à faire.

Si l'on excepte le fait que ce soit une volonté de l'Etat de réintroduire à travers l'OIN un arbitrage national sur notre propre développement économique, cela va nous amener aussi beaucoup de recettes supplémentaires, c'est important. Mais pour l'instant je ne vois pas le contenu. C'est ce qui m'inquiète le plus. Il y a deux objectifs. Je ne fais pas de procès d'intention mais je m'interroge.

Le premier objectif est que nous sommes dans une zone fragile et à risques et on sait très bien que depuis des années les élus pestent contre le classement en zone Natura 2000.

Le deuxième objectif est que c'est un endroit sur lequel il y a une directive territoriale d'aménagement qui a gelé une certaine proportion de terres agricoles pour trente ans.

Il y a un enjeu financier énorme, sur lequel j'aimerais avoir des précisions si vous êtes en mesure de les apporter au moment où l'on évoque ce dossier. L'enjeu financier colossal pour moi est l'aménagement du fleuve Var parce qu'on sait très bien que ceux qui nous ont précédés ont pris des décisions pour le moins inopportunes qui font qu'aujourd'hui l'embouchure du Var a une sortie deux fois moins large que la moyenne du lit du Var plus haut. L'application des nouvelles normes de la loi sur l'eau devrait, si j'en crois les rapports que j'ai pu avoir entre les mains, classer en zone rouge y compris l'endroit où nous nous trouvons. Cela veut dire qu'il y aura des investissements colossaux à faire pour l'aménagement du Var.

Je suis un peu inquiet à ce sujet et je voudrais savoir quelle est la part de l'Etat dans ce futur aménagement du Var et si une OIN « prématurée » ne conduirait pas les collectivités locales et territoriales de tous les rangs à faire face à une responsabilité qui actuellement relève de l'Etat, puisqu'il y a la question du transfert de compétence de la zone du Var.

Cela s'est fait dans les Bouches-du-Rhône avec le « plan Rhône », est-il possible d'envisager un véritable « plan Var » où l'Etat investisse massivement pour ne pas charger la barque des collectivités territoriales ? En effet, si ces investissements ne sont pas réalisés, l'OIN aura du mal à démarrer.

Le deuxième enjeu, en dehors de l'enjeu financier, est stratégique. Nous avons là plus de 9 000 hectares. Que va-t-on en faire ? Si cela conduit à construire et à faire de la plaine du Var une urbanité supplémentaire, nous ne vous suivrons pas. On entend des chiffres : 25 000 à 30 000 logements, des grandes surfaces, des routes... M. le Président, nous nous sommes battus pendant des années sur le fait de refuser qu'à cet endroit-là il y ait une autoroute qui s'adjoigne à une autoroute, c'était l'A8bis, précisément parce que, au-delà des flux routiers, on considérait que c'était un facteur d'urbanisation. Ce n'est pas pour, dix ans après, à travers l'OIN, replonger dans cette affaire.

Le troisième enjeu est un enjeu de démocratie locale. Je souhaite que très rapidement il y ait l'association et l'information des populations. Peut-être faudra-t-il passer par une sorte de débat public. Je souhaite que les populations soient associées à l'avenir de la plaine du Var.

Quant à sa gouvernance, là aussi il y a un enjeu de démocratie locale autour du futur établissement public d'aménagement. J'ai cru comprendre, dans l'allusion que vous avez faite dans votre propos en disant que vous étiez prêt à faire un pas, que peut-être les choses allaient s'éclaircir dans des délais proches. Mais la délibération précise très exactement en page 325 « *l'établissement public d'aménagement dont le conseil d'administration devra être le reflet de la volonté partenariale de toutes les collectivités concernées* ». Il y a une préfiguration qui aujourd'hui, franchement, me convient en tant qu'élu départemental mais ne me convient pas du tout en tant qu'élu régional :

- Communauté d'agglomération, quatre sièges : oui
- Département, quatre sièges : oui
- Communauté des Coteaux d'Azur, deux sièges : oui
- Communes de l'Estéron, un siège : oui
- Région, un siège : non

La Région ne peut pas, alors qu'elle est un grand partenaire de l'aménagement du territoire ainsi qu'un financeur potentiel important, notamment au travers de l'établissement public foncier régional dont vous aurez besoin en attente de l'instant où l'établissement public d'aménagement tournera à plein régime si l'on veut faire une véritable politique de maîtrise foncière, parce que c'est un enjeu extrêmement important, éventuellement l'envol du mètre carré foncier sur cette zone, la région ne peut pas être déceimment représentée à même hauteur - et ce n'est pas faire injure ici au conseiller général du canton de Gillette - que les communes de l'Estéron.

J'ai cru comprendre, M. le Président, que vous étiez prêt à travailler ces questions-là. Cela a fait qu'au final nous voterons cette délibération.

Je voulais simplement vous dire, pour conclure, que dans ce dossier, parce que c'est un dossier clef pour l'ensemble du département, nous ferons avancer notre propre vision de l'aménagement de cet espace crucial et qu'il tient essentiellement en quelques points, en quelques principes.

La plaine du Var doit être l'objet d'un développement maîtrisé basé sur une double mixité, à la fois une mixité fonctionnelle et une mixité sociale. Il peut y avoir de nouveaux quartiers, c'est vrai ; nous préférons la notion d'éco-quartiers à celle de nouveaux quartiers, des quartiers qui combinent des activités économiques, de développement économique à forte valeur ajoutée, j'y souscris, mais aussi des équipements publics de proximité, des logements, une desserte performante de transports en commun.

C'est le premier endroit où l'on pourra véritablement construire une politique de transports en commun cohérente, puisqu'on ne part de rien ou de pas grand-chose, c'est donc très important, on ne sera pas contraint par l'espace urbain actuel, donc combinons le tramway dans ses lignes futures et les chemins de fer de Provence, et on l'a quelque peu esquissé puisque l'on a inscrit dans le contrat de projet départemental les études pour un décrochement éventuel des chemins de fer de Provence de Saint-Isidore vers le sud.

Enfin, c'est un lieu qui respecte le lit du Var avec son caractère imprévisible, ainsi que des espaces agricoles parce que je crois qu'avoir encore des espaces agricoles dans une communauté qui aujourd'hui va allègrement vers 1 100 000 habitants est une chance pour les agriculteurs qui ont toujours eu une agriculture de qualité et qui peuvent à cette occasion bénéficier de circuits courts pouvant permettre encore à des gens de vivre très honorablement de l'activité agricole dans ce département.

**M. Le Président.**- Je vous remercie d'avoir confirmé ce que M. PAPI et moi-même avons dit. Vous vouliez rajouter quelque chose, M. PAPI ? Tout ce qu'a dit M. ALLEMAND, vous l'avez dit et je l'ai dit. On a dit trois fois la même chose, mais je veux bien, allez-y.

**M. PAPI.**- Simplement sur l'OIN, ce que je n'ai pas dit c'est que je souhaite qu'un enjeu de pouvoir ne prenne le dessus sur un enjeu économique, territorial, humain, environnemental. J'ai vécu, comme beaucoup d'entre nous ici, ce qui s'est passé au niveau de l'établissement public foncier ; c'est effacé, n'en parlons plus, mais attention, faisons en sorte que dans l'établissement public d'aménagement chacun puisse trouver sa juste place. N'oublions pas que les élus locaux, les maires vont perdre une partie des pouvoirs qu'ils ont en matière d'urbanisme et que cela nécessite aussi qu'ils aient une approche concertée, parce que c'est trop important pour qu'on perde du temps. En effet, déjà, dès l'annonce de l'éventualité de l'OIN, les prix du foncier se sont mis à grimper. C'est la préoccupation essentielle que nous devons avoir, faire en sorte que l'opérateur foncier puisse intervenir encore quand il est temps, pour permettre ensuite à la collectivité de réaliser.

**M. Le Président.**- C'est ce qui est proposé dans le rapport en conventionnant l'EPFR. Si vous l'aviez lu, vous n'auriez même pas à faire cette remarque. Je vous dis une chose, franchement, qu'on en soit à discuter ce genre de détail alors qu'on nous offre l'opportunité d'être la troisième opération d'intérêt national de France ! Vous me dites « j'ai peur du pouvoir des maires ». Je m'en moque du pouvoir des maires ! Je vous le dis, malgré tout le respect que j'ai pour eux. Je pense aux habitants, je pense aux jeunes qui n'ont pas d'emploi, je pense à ceux qui vont à l'université et qui sont obligés d'aller à Stanford, à Harvard, à Cambridge et de chercher des emplois aux Etats-Unis ou en Angleterre parce qu'actuellement la Côte d'Azur, qui devrait être un des départements les plus innovants pour proposer des emplois hautement qualifiés à notre jeunesse, n'est pas en mesure de le faire. Je vous propose d'être le troisième endroit de France où l'on soit capable de le faire et d'attirer des bons là où l'on est obligé d'envoyer nos bons ailleurs parce qu'on n'est pas capable de leur offrir des emplois. Et vous en êtes à me dire : « oh là là, que vont faire les maires ? » !

**M. PAPI.**- Non, je ne l'ai pas dit comme cela, M. le Président, ne soyez pas caricatural ni excessif.

**M. Le Président.**- Vous savez ce qu'on pense des maires quand on circule dans la plaine du Var et qu'on regarde le bordel organisé depuis trente ans où on a laissé aménager n'importe quoi, des hangars n'importe où, dans n'importe quelles conditions, sans autorisation, en zone inondable ! Ne croyez-vous pas qu'il serait temps qu'on se montre un peu rigoureux, transparent, ferme, déterminé à montrer qu'on est respectueux de l'environnement ? L'environnement, M. PAPI, ce n'est pas la peine de donner des leçons quand on laisse bâtir des hangars n'importe comment, quand on laisse pulluler des panneaux publicitaires de 4x3 qui font qu'on ne voit même plus le vignoble de Bellet ou les collines de Saint-Jeannet. C'est ça, la notion qu'on a ?

Non, je suis désolé. Je veux en faire un lieu de développement économique durable qui soit un modèle non pas national mais international. Je préfère avoir des mots forts par rapport à la faiblesse des propos qui sont les vôtres et ceux de M. ALLEMAND. Vous me parlez du « PAPI Var ». Ce n'est pas vous, c'est M. ALLEMAND qui parle du « PAPI Var ». Au stade actuel des discussions, l'Etat apporterait 18 M€ sur 33,5 M€ ; la direction de l'eau 10,2 M€ ; l'agence de l'eau 10,5 M€ ; la direction générale des routes 1,9 M€ ; le fonds de compensation de TVA 3,4 M€. La seule collectivité qui ne s'est pas engagée, M. ALLEMAND, est le conseil régional et vous dites « on veut des sièges et on ne veut rien donner » !

Je vais vous dire, parce que je suis un homme équitable et juste, je ne revendique pas ; vous, vous revendiquez toujours et vous ne donnez jamais...

**M. ALLEMAND**.- Ce n'est pas vrai.

**M. Le Président**.- Vous revendiquez et vous ne donnez pas. Je vais vous dire une chose : j'ai eu le cabinet de M. VAUZELLE, vous aviez un siège, je vous en donne deux. Vous ne donnez rien, moi je vous donne deux sièges. C'est quand même pas mal ! Dites-moi merci.

**M. ALLEMAND**.- Non, je ne vous dis pas merci.

**M. Le Président**.- Parce que vous trouvez que c'est encore insuffisant ?

**M. ALLEMAND**.- Bien sûr.

**M. Le Président**.- Alors que M. VAUZELLE m'a dit « c'est très bien, nous sommes satisfaits », vous êtes donc en contradiction avec M. VAUZELLE ! Vous aviez un siège, vous ne donnez rien et je vous donne deux sièges. Je ne peux pas faire mieux que de donner à ceux qui ne donnent pas, pour montrer que j'ai envie au moins que tout le monde soit associé.

Que veut dire l'établissement public à partir du moment où le décret est pris ? Cela veut dire que tout le monde y est associé, tout le monde sera dans l'établissement public, tout le monde - et les maires les premiers - aura son mot à dire. Je souhaite sincèrement que les maires tiennent vraiment compte des habitants de ce département qui, lorsqu'ils se déplacent, ont envie quelquefois d'avoir une plus haute image des responsables publics du département des Alpes-Maritimes.

En tout cas on obtient une opération d'intérêt national qui va nous permettre justement de sortir de la situation que vous avez dénoncée légitimement et qui est déjà beaucoup plus sécurisée qu'elle ne l'était par le passé, grâce au conseil général. En effet, si pour la 6202bis près de 40 % du financement a été mis sur la protection du lit du Var et pas sur la route, c'est au conseil général qu'on le doit et à personne d'autre. Si aujourd'hui je dois faire le bilan financier de ce qui doit être investi pour mettre en sécurité le Var, nous n'avons plus un centime à mettre, nous avons déjà tout mis. Que chacun apporte sa contribution proportionnelle, la Région, l'Etat, les autres collectivités, communauté d'agglomération, communauté de communes, pour nous c'est fait.

S'agissant de l'établissement public, vous y serez tous et pour autant, sans arrogance, je veillerai, si j'ai un rôle à y jouer, à ce que chacun soit respecté à sa part, et même si le conseil général peut considérer qu'il a déjà mis tout ce qu'il a à mettre, il continuera quand même à le faire si vous ne le faites pas, M. ALLEMAND, et je vous donne deux sièges, je vous le confirme aujourd'hui. Dites-moi merci quand même !

Je mets au vote, sachant que la commission s'est exprimée favorablement à l'unanimité.

**M. VINCIGUERRA**.- Je m'abstiens.

**M. Le Président**.- M. VINCIGUERRA, vous ne pouvez pas faire cela ! Ne me faites pas de peine. Vous devriez être le premier leader sur ce projet.

**M. VINCIGUERRA**.- Le problème n'est pas de savoir si on fait de la peine à tel ou tel autre, si on a de l'amitié ou de l'estime ou pas pour un président, le problème n'est pas non plus de savoir à quel marchandage on se livre pour savoir combien de sièges on donne contre combien d'argent ; personnellement je trouve cela un peu déplacé. Mon problème est le suivant : pour un certain nombre de raisons qui tiennent à l'état de cette plaine qui est effectivement un fourre-tout inextricable à l'heure actuelle, il faut effectivement y mettre de l'ordre. Qu'il faille un établissement public d'aménagement pour mettre cet ordre, là je commence à être un peu dubitatif parce que je

pense que les aides de l'Etat pourraient intervenir sur une intercommunalité bien bâtie et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la statue du Commandeur présente à tout instant.

Enfin, nous avons eu une directive territoriale d'aménagement, nous savons ce qu'il en est du fleuve Var qui n'est rien d'autre qu'un collecteur de torrents de montagne et qui est parfaitement imprévisible. Je ne voudrais pas que dans le cadre de cette opération d'intérêt national qui me paraît justifiée dans ses principes, on se livre à une sorte de manipulation de principe en ce qui concerne la protection de l'environnement et la lutte contre les risques. Je ne voudrais pas qu'on se livre à une évaluation des investissements nécessaires pour diminuer les risques liés à l'aménagement.

Cette manière de fonctionner qui consiste à faire un bilan environnemental, un bilan des investissements pour pouvoir ensuite aménager à moindre risque et très lourdement me semble être dans le départ de cette démarche et je m'en méfie énormément.

Donc, pour ces raisons-là, je voudrais voir d'abord les choses fonctionner avant de les approuver. Pour l'instant, je n'ai aucune garantie en ce qui concerne le mode d'urbanisation et la manière dont on va choisir les lieux d'urbanisation et les modes de protection. Je pense qu'on ne peut pas endiguer complètement un fleuve. Je pense qu'on ne peut pas éviter un risque de catastrophe sur ce fleuve, c'est impossible. Je pense donc, à partir de là, qu'il faut faire preuve d'une prudence que je n'ai pas vue dans les propos liminaires du préfigurateur.

Quand j'entends dire qu'il faut faire trente mille logements sur trente ans dans cette vallée, je frémis, j'ai très peur. Si c'est le postulat de départ, je ne peux pas y souscrire.

Si l'on arrive après une étude sérieuse et correcte, après un investissement de travail de la part des collectivités effectivement associées aux populations locales, car on ne peut pas aménager sans les gens qui vivent sur le lieu qu'on veut aménager, si l'on arrive à déterminer des modes de protection qui permettent une urbanisation raisonnée et raisonnable du lieu, si l'on prend en compte les contraintes naturelles qui sont extrêmement fortes à cet endroit-là, alors oui, je pense qu'on pourra y aller et qu'on pourra à cette occasion mettre de l'ordre. Mais, pour l'instant, toutes les informations que je détiens - et j'en détiens peu parce qu'il faut bien reconnaître qu'il n'y a pas eu une immense transparence sur la préfiguration - m'amènent à penser qu'un des buts est d'aménager lourdement et je ne peux pas être d'accord avec cela. Donc, pour l'instant, je ne vote pas contre parce que je pense effectivement qu'il faut mettre de l'ordre là-dedans, mais j'attends de voir.

Je suis désolé. Je préfère être celui qui, retransché au fond de sa caverne, revêtu de peaux de bêtes et s'éclairant à la bougie, n'approuve pas d'emblée sans savoir. Pour l'instant, j'estime que je n'en sais pas suffisamment pour approuver.

**M. Le Président.-** M. VINCIGUERRA, je ne peux pas laisser terminer ce débat, avant de passer au vote, par votre intervention parce que vous essayez, et je vois bien la manœuvre, de faire passer ce projet comme un projet de densification. Or, je veux dire très clairement que ce projet sera le modèle de développement durable et de protection de l'environnement de tous les grands sites urbanisés de la Méditerranée. Ce sera un phare de la Méditerranée en matière environnementale.

Je vous propose une chose, soit d'avoir envie d'apporter positivement votre contribution pour montrer que c'est possible. L'objectif n'est pas d'endiguer, l'objectif n'est pas d'empêcher l'eau de déborder. On n'empêchera pas avec le réchauffement climatique, vous êtes mieux placé que quiconque pour le savoir, qu'une fois tous les cent ans, même si on fait les murs les plus hauts qui soient, qu'il se passe quelque chose. Or, notre capacité doit être, parce qu'on part de zéro, de nous donner les moyens d'avoir une capacité d'anticiper sur tout cela.

Il y a une DTA, chacun l'a rappelé. Il y a un classement Natura 2000, chacun l'a rappelé et on ne reviendra pas dessus. Il y a une volonté commune d'assurer une bio-agriculture périurbaine et je veux l'affirmer. Il y a une activité économique qui est ce qu'elle est et dont on a commencé à soulager les conditions de déplacement pour l'ensemble des salariés. Permettez-moi de vous dire qu'au 15 avril dernier, il n'y a pas si longtemps, on mettait tous les matins, M. PAPI peut en attester, entre quarante-cinq minutes et une heure pour venir du pont de la Manda. Aujourd'hui, c'est cinq à six minutes. Comme vous le dites très justement, M. PAPI, la vocation de la trémie qui sera mise en service n'est surtout pas de faire une pompe aspirante. Mais je vous signale que, lorsqu'on inaugurerait le 15 février la sortie au nord, on verrait une répartition équilibrée de l'aménagement du territoire, tout le monde n'accéderait pas par le pont de la Manda, tout le monde n'accéderait pas par la trémie que j'ai été le premier, lorsqu'on a tenu une assemblée décentralisée à Grasse, à faire inscrire par le conseil général, avec la traversée du chemin de fer de Provence par le lit du Var, en acceptant, même si ça n'est pas de notre compétence mais celle de la Région, de financer au moins la moitié des infrastructures parce que je crois qu'il nous faut une vraie desserte en TCSP.

Au-delà de cela, à partir du moment où l'on édicte le principe selon lequel cela doit être un modèle de développement durable à nul autre pareil, avec des modes doux, nous allons inaugurer dans quelques semaines une piste cyclable qui va descendre le long de la vallée du Var et rejoindre la piste entre Villeneuve-Loubet et Nice, traverser l'aéroport (ce qui paraissait impossible) en mettant les cyclistes totalement en site propre, nous allons aménager la piste des graviers en piste cyclable, nous allons faire au Broc un parc départemental autour du plan d'eau, ce sera un lieu populaire où l'on va planter des dizaines de milliers d'essences, organiser des activités gratuites et ouvertes à tous les publics, etc. Nous allons maîtriser les choses.

Vous parliez de trente mille logements, M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Ce n'est pas moi mais M. BAHOUAGNE.

**M. Le Président**.- Que ce soit un objectif, il y a trente mille logements et trente mille logements, je n'ai pas peur de dire un certain nombre de choses. Si c'est pour faire du R+2, comme je le vois ici ou là, et conquérir de l'espace, jamais je ne laisserai faire trente mille logements ; mais si c'est pour faire des choses avec une architecture ambitieuse, en hauteur, à l'image de ce que d'autres ont su faire à Barcelone, par exemple, et ce que l'on est en train de faire avec la tour Saadé à Marseille, pour avoir une architecture du XXI<sup>e</sup> siècle digne de ce nom, qui ne consomme pas de l'espace mais qui concentre sur peu d'espace pour laisser justement beaucoup d'espace à l'agriculture, à la biodiversité, etc., qui va pouvoir discuter de tout cela si ce n'est ceux qui seront à l'intérieur de l'établissement public ?

C'est la raison pour laquelle je veux qu'au-delà de toute considération, et je m'excuse auprès de Patrick ALLEMAND de mes propos, mais c'est normal, il y a un moment où je voudrais tellement que ma région - et on se rejoint sur bien des sujets - soit capable de nous apporter un peu plus de moyens, je le précise, j'ai finalement accepté le principe de l'établissement public foncier et j'ai bien fait de préciser qu'on préparait une convention avec l'EPFR précisément pour maîtriser le coût du foncier. C'est une avancée importante. Je le dis clairement aujourd'hui, nous en avons discuté ensemble, j'ai eu le cabinet de Michel VAUZELLE, le fait qu'il y ait comme à Euroméditerranée deux représentants de la région au sein de l'OIN me semble naturel. Encore une fois, les alternances, on ne sait jamais, c'est comme ça, c'est le respect de la démocratie.

Si je vous dis tout cela, vous allez certainement maintenir votre vote, M. VINCIGUERRA, mais j'ai quand même envie de vous convaincre parce que c'est vraiment le sujet du XXI<sup>e</sup> siècle ; ce n'est ni vous ni moi qui aurons à l'administrer, nous pourrions simplement dire ou laisser notre nom dans une délibération qui dit qu'un jour il y a eu des hommes et des femmes qui n'appartenaient pas

aux mêmes courants de pensée politique mais qui ont décidé d'une grande chose pour les Alpes-Maritimes, qui ont laissé en héritage une jeunesse qui d'ailleurs à l'université s'intéressera à choisir de nouvelles filières, à passer de nouveaux diplômes en se disant que peut-être ils pourront apporter leur contribution à tout cela. Si on le faisait à l'unanimité, je trouve que cela aurait un peu d'allure, c'est tout.

J'ai sans doute échoué en vous disant tout cela, mais j'aurais quand même tenté. Je remets au vote.

*Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention de M. VINCIGUERRA).*

**M. VINCIGUERRA.**- Je souhaite qu'ensemble nous arrivions à faire ce que vous venez de décrire. Quand je commencerai à voir briller ce phare du développement durable de la Méditerranée, j'approuverai, mais j'ai un modèle dans les évangiles, c'est Saint Thomas : je veux voir. Je suis tout prêt à vous faire confiance mais vous n'allez pas être tout seul dans cette affaire.

Dans tous les projets faramineux dont on a parlé dans les Alpes-Maritimes à vocation quasiment intergalactique, j'ai toujours vu se pointer des chargés de mission venus d'ailleurs qui m'ont toujours posé d'énormes problèmes par rapport aux grilles de lecture qu'ils avaient de ce territoire. Et moi, ces grilles de lecture me gênent. Je souhaite que nos affaires soient gérées par nous-mêmes, non pas par volonté d'exclure ce qui vient de l'extérieur, mais parce que nous connaissons bien ce territoire et je souhaite qu'il soit non pas managé mais ménagé.

**M. Le Président.**- Vous m'autoriserez à vous dire une dernière chose : votre référence c'est Saint Thomas, moi ce sont les autres apôtres, ceux qui ne se sont pas trompés.

**M. REVEL.**- Si cette OIN est bien faite, ce sera intéressant. Mais je voudrais que vous revoyiez votre position par rapport aux maires. Il y a quand même certains conseillers généraux qui sont maires et là, nous nous sommes fait traiter de minables. Croyez-moi, pourtant je pense que dans quelques mois vous nous rejoindrez, M. le Président, vous verrez la difficulté qu'il y a à l'heure actuelle à pouvoir gérer une commune et je pense que vous reviendrez alors sur votre appréciation. Je le dis amicalement, bien sûr.

**M. Le Président.**- M. REVEL, je vous le dis, nous avons tous besoin de gagner en respectabilité. C'est très dur d'être un homme public, ou une femme publique. C'est très dur pour chacun d'entre nous. C'est très dur parce qu'on est passionné et, si on le fait, c'est parce qu'on aime ce que l'on fait et qu'on aime les autres. Je pense que nous sommes les premiers malheureux quand nous nous rendons compte que les gens ont sur nous un regard assez négatif en général. Vous savez que c'est l'opinion publique des français à l'égard de la plupart des élus.

Le maire est sans doute celui qui est le plus apprécié et le plus aimé. Pourquoi ? Parce que c'est le premier interlocuteur et c'est celui de proximité. A qui fais-je allusion ? Je ne fais pas allusion à tous ces maires très majoritaires qui, globalement, dépassent complètement leurs clivages une fois qu'ils sont en charge de leur mandat, essaient d'apporter des réponses du matin au soir aux problèmes de leurs concitoyens. Je pense à ceux qui, au cours des années écoulées, parce que la plaine du Var en est quand même le reflet, ont laissé faire des choses qu'ils n'auraient jamais dû laisser faire. Je pense à ceux-là et à personne d'autre. Et je m'honore de tous ceux qui sont dans cette assemblée et qui exercent remarquablement leurs responsabilités de maires.

Mais, franchement, quand on a laissé faire Carrefour Lingostière comme on l'a laissé faire, quand on a laissé faire Carros le Broc comme on l'a laissé faire... D'accord ? On laisse planter



des zones avec des concentrations sans anticiper sur les conditions de déplacements, sans même prévoir les lieux sociaux pour accueillir en crèches, en équipements publics, que ce soit pour les personnels et autres. Nous nous rendons compte aujourd'hui que ce que nous avons à gérer ensemble : c'est un travail de réparation des erreurs du passé. On ne nous a pas forcément laissé le plus bel héritage. C'est dans ce sens que je voulais le dire.

**M. MASCARELLI**.- Simplement, je n'allongerai pas le débat mais je voudrais témoigner d'une chose, c'est de l'intérêt économique très fort que suscite le positionnement dans le développement durable de l'opération d'intérêt national. Tous les visiteurs extérieurs que nous recevons depuis quelques mois maintenant sont extrêmement intéressés et notamment ceux qui viennent des pourtours de la Méditerranée. Je crois donc que là, on n'a pas seulement une opération d'aménagement mais on a aussi une opération économique extrêmement forte.

**M. Le Président**.- Merci. La séance est suspendue, elle reprendra à 15 h.

*La séance, suspendue à 13 H 30, reprend à 15 h 35.*

**M. Le Président**.- Je vais passer la parole à Mme GIUDICELLI pour les rapports finances.

2. **PROPOSITIONS D'AUTORISATION DE PROGRAMMES ET D'AUTORISATION D'ENGAGEMENTS**

3. **AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

4. **INVENTAIRE COMPTABLE – CRÉATION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE BIENS ET DÉFINITION DU SEUIL DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

**Mme GIUDICELLI**.- Il s'agit de propositions d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagements qui seront inscrites pour le BP 2008.

Quant au numéro 4, nous vous proposons de créer une nouvelle ligne budgétaire en inventaire comptable, à propos de la définition des seuils de biens de faible valeur pour les scooters, les deux-roues, etc. C'est très technique.

5. **BUDGET ANNEXE DES PORTS**

**M. VESTRI**.- Il s'agit du budget annexe des ports concernant le dossier n° 5, mais si vous le permettez je rapporterai également le n° 14.

**M. Le Président**.- Non, je ne l'autorise pas, car nous sommes sur les rapports Finances et je veux un débat global sur le rapport Finances.

**M. VESTRI**.- D'accord. Je tiens à préciser concernant la commission de l'écologie et du développement durable, que le budget annexe a été adopté avec avis réservé du groupe PS et apparentés, c'est-à-dire M. VINCIGUERRA.

6. **BUDGET PRIMITIF 2008 ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU CENTRE INTERNATIONAL DE COMMUNICATION AVANCÉE (CICA)**

**M. MASCARELLI**.- Ce rapport traite du CICA. Dans une première partie, il parle du budget primitif 2008, dont le montant total est de 1 639 000 €.

Deux commentaires. Le premier est qu'il y a des frais d'études importants en investissement et je suggère que ces études soient retardées jusqu'à ce que nous ayons le résultat de la deuxième partie de ce rapport.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la consommation d'électricité pourrait être réduite si nous appliquions le système de pompe à chaleur, que nous avons fait étudier, mais ce sera à voir pour la suite.

Enfin, pour ce qui est des recettes de fonctionnement, nous manquons de recettes, car nous manquons d'occupants, puisque nous sommes en train de chercher une solution pour la suite du CICA. C'est la deuxième partie de ce rapport, qui indique que, conformément à ce qui avait été décidé, nous sommes en train de discuter avec la branche investissement et économie de la Caisse des Dépôts pour qu'elle nous propose une solution de rachat ou de bail emphytéotique.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité.

#### **7. BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MERCURY**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit du budget annexe du cinéma Mercury.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 577 550 €. La subvention d'équilibre s'élèvera à 227 050 €.

#### **8. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO**

**M. MARY.**- Ce budget s'établit en équilibre à 161 000 €, en intégrant un investissement de 25 000 € destiné à un équipement de vidéosurveillance.

#### **9. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

**M. GINESY.** M. le Président, mes chers collègues, le rapport n° 9 propose à l'assemblée départementale d'inscrire au budget primitif la somme de 1 869 237 € de crédits pour le laboratoire vétérinaire départemental, dont 1 832 237 € en fonctionnement et 37 000 € en investissement.

Il propose également la reconduction du taux de déduction de TVA de 29,74 %.

En deux mots, je veux souligner l'important travail effectué par la direction des services vétérinaires en termes de protection animale, de lutte contre les maladies animales et de sécurité alimentaire, notamment actuellement la veille très vigilante sur la fièvre catarrhale ovine dite de la "langue bleue" ou la reprise des activités de l'ODAA.

**M. Le Président.**- Sur l'ensemble de ces rapports Finances, il y a une demande d'intervention du groupe socialiste pour les rapports n° 5 et 6.

**Me CONCAS.**- Trente secondes devraient suffire, car il n'y a pas d'intervention sur le dossier n° 5, c'est uniquement le dossier n° 6 qui retiendra mon attention.

L'excellent Jean-Pierre MASCARELLI a beaucoup de chances, car dans la présentation du dossier relatif au CICA, on a inclus la subvention d'équilibre au-delà des 700 000 € et cette seule

présentation nous aurait conduit à voter contre, mais on a également inclus le projet avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a notre convenance et notre appui.

Nous voterons donc ce dossier sans aucune difficulté.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour la clarté de votre réaction et la contribution que vous avez apportée, je le souligne, depuis que ce débat est ouvert, puisque systématiquement vous avez essayé d'apporter des contributions aux voies que nous recherchions ensemble pour essayer d'arriver au terme de ce dossier douloureux.

Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports.

*Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. M. NEGRE, pourriez-vous rapporter les n° 10, 11, 12 et 13 sur les transports et déplacements ?

## **10. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET POLITIQUES PUBLIQUES DE TRANSPORTS**

**M. NEGRE.**- Il s'agit de présenter l'ensemble des actions menées par le conseil général en matière de déplacements, actions conformes aux préconisations du Grenelle de l'environnement.

Je vais m'arrêter sur un seul exemple. On applique à soi-même les principes, ce qui donne le développement du covoiturage pour les employés du centre administratif dans le cadre du PDE. Ainsi, 600 personnes proposent 500 itinéraires.

Pour le recours aux modes doux, nous avons eu une première phase expérimentale en avril 2007 avec 25 vélos et nous allons en ajouter une quarantaine.

## **11. POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS**

**M. NEGRE.**- Ce rapport présente, d'une part, les transports départementaux et, d'autre part, le transport multimodal.

Il s'agit des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité du réseau TAM. Pour le transport multimodal, ce sont des études liées aux prospectives de déplacement et aux ports départementaux, ainsi que les programmes ferroviaires du Contrat de Plan Etat/Région.

Pour revenir un instant sur ces contrats ou programmes ferroviaires, vous constatez que le conseil général, qui n'a pas compétence dans le ferroviaire, va cependant dépenser un total de plus de 81 M€ dans le cadre de :

- l'achèvement des travaux de la troisième voie entre Antibes et Cagnes-sur-Mer,
- l'augmentation de la capacité de ligne Cannes/Grasse,
- la modernisation de la ligne Nice/Breil,
- la modernisation de la ligne Nice/Dignes,
- les études de la ligne à grande vitesse LGV,
- l'étude de la troisième voie entre Cannes et Nice, pour laquelle ce matin vous nous avez indiqué que les études de phase 1 étaient terminées pour la LGV, ce qui est une excellente nouvelle puisque nous attendons tous l'arrivée de LGV.

## **12. PROGRAMME TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX – IMPACT DE LA POLITIQUE ATTRACTIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU**

**M. NEGRE.**- Il s'agit de l'impact de la politique attractive sur le développement du réseau TAM.

Ce rapport décrit l'Etat d'avancement des mesures engagées, dans trois grands domaines : la tarification, la sécurité et la qualité.

Vous avez également deux notes pour le rapporteur, où il convient de prendre en compte la remarque des services de l'Etat sur l'article 16 et sur la mise en œuvre du ticket Azur à partir du 1<sup>er</sup> janvier, où l'on modifie légèrement les conventions apparaissant en annexe. Le tout, pour faire en sorte que la tarification, comme vous l'avez indiqué et souhaité ce matin, M. le Président, soit à 1 €.

Je pense que la lettre que vous avez envoyée le 29 novembre au président de la CANCA a permis de débloquent la situation ou en tout cas nous donnera la possibilité d'intervenir plus efficacement pour atteindre cet objectif que nous souhaitons tous.

Vous nous avez dit jouer de votre influence pour modifier cette situation, je n'hésiterai pas, M. le Président, au prochain conseil des maires à demander que nous adaptions le budget de la CANCA à cette modification et je ne doute pas d'être suivi par l'ensemble de mes collègues conseillers généraux, mais également maires à la conférence des maires.

**M. Le Président.**- Je vous fais confiance pour cela.

## **13. PROGRAMME TRANSPORT MULTIMODAL – COMMUNICATION SUR L'AVANT-PROJET DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS INTERURBAINS DES ALPES-MARITIMES**

**M. NEGRE.**- Il s'agit de présenter les orientations du schéma départemental des transports interurbains des Alpes-Maritimes.

Les principaux objectifs sont de développer le réseau, de le hiérarchiser et le clarifier, l'organiser et l'accélérer. Vous avez d'ailleurs un document en annexe au rapport n° 13, qui vous précise les scénarii.

Il y a deux scénarii de mise en œuvre de ces transports collectifs des Alpes-Maritimes. Il y aura donc une possibilité de choix, car il y a une alternative. Nous devons aujourd'hui prendre acte

de ce rapport, mais dans les semaines et mois à venir nous examinerons de très près les conclusions de ce rapport.

**M. Le Président.**- J'ai une demande de parole sur l'ensemble de ces dossiers, de cinq minutes pour le PS et de trois minutes pour le PC.

**M. ALBIN.**- M. le Président, merci de me donner la parole. Je serai beaucoup plus bref que ce que l'on avait souhaité.

Tout d'abord, pour vous dire que, comme le disait ce matin Marius PAPI, nous sommes satisfaits de la nouvelle avancée sur la tarification qui sera mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier pour les transports collectifs avec le passage à 1 €. Je rappelle que nous avons été un peu à l'initiative d'une tarification attractive pour développer ces transports collectifs. La période d'essai s'était déroulée dans un secteur que je connais assez bien et avait permis une augmentation de la fréquentation de près de 50 %.

Aujourd'hui, cette pratique s'étant généralisée, vous avancez encore en disant que ce sera à 1 €. Nous nous permettons de vous proposer que soit adoptée, en regard de ce que vous nous disiez ce matin sur l'agglomération niçoise, soit une motion, soit une résolution de notre assemblée pour que cette tarification soit applicable à l'ensemble des autorités organisatrices.

Pour nous, il paraît impossible que l'on puisse pratiquer un tarif réduit à 1 € sur le réseau TAM et que cela ne s'applique pas en matière de transports urbains, car c'est là une véritable dynamique en matière de transports collectifs.

Deuxième point, vous abordez dans le dossier le délicat sujet du fret. Je rappelle simplement que le désengagement en matière de fret de la SNCF s'est traduit par près de 1,5 millions de camions supplémentaires sur les routes au niveau national, mais également par la fermeture de 262 gares fret qui permettaient d'assurer la proximité avec les clients.

Là aussi, même si ce n'est pas de notre compétence, nous souhaiterions qu'il y ait une impulsion, une dynamique mise en œuvre par notre collectivité pour que l'on puisse redonner au transport ferroviaire fret toute sa puissance, toute son efficacité, notamment en raison de l'accueil dans notre département des deux industries lourdes que sont les cimentiers.

Cela permettrait ainsi de transporter là où c'est possible, notamment à l'usine de Peille, le ciment par voie ferrée, réduisant dans un premier temps très rapidement la pression des camions sur notre réseau routier de 150 camions par jour, sans faire de gros investissements, simplement en exprimant une volonté.

Enfin, dernière proposition. Sur le réseau TAM vous avez le souhait, que nous partageons, de développer des actions en matière de sécurité pour les voyageurs transportés. Sans se substituer aux obligations qui sont celles de la SNCF ou de l'autorité organisatrice de premier rang sur la ligne Cannes/Grasse, en même temps que nous sommes là pour favoriser l'implantation de commissariats, le développement et l'amélioration des conditions d'accueil des gendarmes, nous souhaiterions que, sur cette portion de ligne et notamment dans le secteur de Ranguin où il y a aujourd'hui d'énormes difficultés, où la sécurité des voyageurs, comme des salariés de l'entreprise SNCF, n'est plus réellement assurée, qu'il y ait de la part de notre collectivité une sensibilisation en matière de prévention. Il faudrait que, dans ce secteur bien cerné qui est celui de Ranguin, il y ait une présence préventive des forces de police, pour que les gens qui utilisent ce moyen de transport collectif puissent le faire en toute sécurité.

Ce sont trois remarques, assorties de trois propositions que nous vous faisons.

**M. Le Président.**- Vous les faites au président du conseil général?

**M. ALBIN.**- Oui, M..

**M. Le Président.**- En termes de police ?

**M. ALBIN.**- En termes de police, je demande qu'il y ait une intervention de notre collectivité.

**M. Le Président.**- M. ALBIN, soyez un élu responsable.

Vous dites vouloir voter une résolution sur le tarif, mais la résolution a été votée puisqu'elle s'est tenue en septembre et tout le monde a voté le tarif à 1 €.

M. NEGRE vient de vous confirmer, en tant que premier vice-président de la CANCA, qu'étant la seule autorité qui ne s'était pas ralliée à cela, ils le feraient lundi prochain. C'est terminé.

Vous voyez, votre intervention arrive trop tard. N'essayez pas de récupérer une initiative qui est la nôtre, associez-vous à cette initiative, vous êtes le bienvenu, soulignez-la, saluez-la, nous l'acceptons bien volontiers.

Par ailleurs, vous me parlez du fret. Il me semble que vous avez une influence non négligeable au sein de la SNCF, vous l'avez encore montrée dans les rues.

**M. VICTOR.**- Allons, allons... Le Grenelle de l'environnement, M. le Président...

**M. Le Président.**- Sur la SNCF, je vous rappelle que, sur le fret, j'ai été à l'origine, lors du débat sur le contournement de Nice, d'une contribution votée par tous les partis politiques, dont le vôtre.

**M. VICTOR.**- Et à quand la mise en œuvre ?

**M. Le Président.**- M. VICTOR, c'est un ensemble de dispositions qui ont été prises à travers ces voies souterraines, le fret maritime, le fret ferroviaire, la limitation à des créneaux horaires de la circulation des poids lourds sur l'autoroute.

Je vous précise d'ailleurs que je suis en train d'obtenir d'ESCOTA l'interdiction pour les poids lourds d'utiliser la deuxième voie de l'autoroute et d'être obligés de rester sur une voie. Partout où cette expérience a été faite en France, elle a limité de 30 % l'accidentologie, d'une part, et amélioré de 25 %, d'autre part, la fluidité automobile.

Tout cela, vous l'avez voté, le groupe socialiste l'a voté, l'ensemble des présidents d'agglomération du département l'ont voté, c'est une contribution commune. Maintenant, on est sur la phase où, après le débat public, l'enquête publique est lancée, dont les conclusions nous permettront de lancer dans les deux ans à venir l'ensemble de ces chantiers, sachant que certaines de ces mesures seront prises, telles celles que je viens d'évoquer, tout de suite.

Vous me demandez, sur un mode de transport dont vous êtes le gestionnaire...

**M. ALBIN.**- Non, je ne suis pas le gestionnaire.

**M. Le Président.**- Mais si, je suis désolé, je n'appartiens pas à l'exécutif de la Région, vous, vous y appartenez.

Sur le Transport Express Régional Cannes/Grasse il y a des problèmes, mais il y a un concessionnaire exploitant qui s'appelle la SNCF, qui a dans son cahier des charges un certain nombre de responsabilités. Je crois même savoir, mais M. ALLEMAND pourrait vous le confirmer, que la Région finance les postes de surveillance à l'intérieur des trains.

Plutôt que de vous adresser à celui qui a en charge les transports départementaux, qui a en charge un réseau routier, adressez-vous à votre famille politique qui a en charge la gestion des transports express régionaux. Ne vous trompez pas d'interlocuteur.

**M. ALBIN.**- Nous construisons aussi des commissariats et des gendarmeries. A un moment donné, je pense que l'on peut influencer pour que la sécurité publique soit convenablement assurée.

**M. Le Président.**- Je vous remercie de rappeler que nous sommes le seul département de France à construire des postes de gendarmerie et de police et que, si nous ne le faisons pas, effectivement la situation serait bien plus dramatique.

**M. ALBIN.**- Et bien, que cela serve.

**M. Le Président.**- Comme vous ne connaissez pas l'organisation de la police ferroviaire, qui n'a rien à voir...

**M. ALBIN.**- Je parle d'un quartier et de la Police Nationale.

**M. Le Président.**- C'est de la police ferroviaire dont vous parlez, puisque vous parlez de Cannes/Grasse.

**M. ALBIN.**- Mais non, je parle du secteur de Ranguin.

**M. VICTOR.**- Seriez-vous sans influence sur ces questions ?

**M. ALBIN.**- Vous ne voulez pas entendre.

**M. Le Président.**- Je note simplement que sur ces plans vous avez toujours voté contre et qu'après avoir voté contre notre plan de construction de gendarmeries et de commissariats...

**M. VICTOR.**- Oui, on fait à la place.

**M. ALBIN.**- Qu'au moins, cela nous serve.

**M. Le Président.**- Je crois que cela ne mérite pas d'aller plus loin. Le groupe socialiste avait demandé un temps de parole.

**M. VINCIGUERRA.**- Je vais essayer de la prendre succinctement, car on vous avait demandé cinq minutes, mais on avait largement outrepassé mes demandes, pensant que je serais plus prolixe que d'habitude, c'est dire...

Ce matin vous avez dit ce que j'avais envie de dire à propos du billet à 1 €, donc je pense que vous êtes très habile et que vous avez désamorcé, ce qui est très bien.

Il est vrai que le problème avec la CANCA...

**M. Le Président.**- Est-ce de l'habilité ou de l'efficacité ?

**M. VINCIGUERRA.**- Je vous laisse le choix, mais moi, je préfère parler d'habileté.

Pour l'efficacité, on verra ce que Louis NEGRE réussira à faire au sein de la CANCA. J'attends, je vais voir.

**M. Le Président.**- Alors, s'il réussit, vous aussi vous ferez un communiqué pour nous en féliciter ?

**M. VINCIGUERRA.**- Tout à fait. Je voulais simplement vous dire que la leçon à tirer de tout cela...

**M. Le Président.**- On va en avoir des communiqués la semaine prochaine...!

**M. VINCIGUERRA.**- Vous me connaissez, sur ce genre de sujets il n'y a pas de souci.

Je suis destinataire, comme tous les conseillers généraux, de la revue de presse du conseil général et j'ai donc été assez attentif aux différentes coupures de presse des agences locales sur l'impact de ce billet à 1 €. J'ai vu effectivement une sorte de cacophonie, notamment à Nice, avec l'histoire des 1,30 €, mais ailleurs certains jouent au M+, ce dont je me réjouis, car la ligne gratuite sur la CASA ou sur la CAPA depuis fort longtemps avec la Farandole, vont aussi dans le bon sens.

Vous dites qu'il faut user de l'influence de tous pour vous aider....

**M. Le Président.**- Vous savez que nous avons des lignes gratuites chez nous aussi.

**M. VINCIGUERRA.**- Tout à fait. Tout cela va dans le bon sens. Vous dites qu'il faut vous aider et je suis tout prêt à le faire.

Cependant, dans cette affaire on n'arrive pas à faire une autorité unique. C'est dommage, mais je pense que ce sera impossible, étant donné les prérogatives des communautés d'agglomération et le fait qu'elles en sont jalouses...

**M. Le Président.**- Ne dites pas cela, menez le combat avec moi et on y arrivera.

**M. VINCIGUERRA.**- Cela fait 15 ans que je dis qu'il faut une autorité unique.

**M. Le Président.**- Puisque vous trouvez que je suis habile, faites-moi confiance pour y arriver.

**M. VINCIGUERRA.**- Je veux dire habile politiquement.

Je suis tout à fait d'accord pour l'autorité unique, mais je pense que ce sera extrêmement difficile, car les communautés d'agglomération sont jalouses de leurs prérogatives et elles ont peut-être de bonnes raisons.

En attendant l'autorité en partie commune, je pense qu'il faut être vraiment sûr de ces résultats avant de communiquer. La communication a vraiment précédé l'action et c'est là le défaut de la cuirasse, car plus personne n'y comprend rien. Je souhaite que l'on communique vraiment quand on est sûr, pas avant. Le gros défaut est une communication un peu prématurée.



Je pense que sur Nice un certain nombre de serpents de mer électoraux peuvent expliquer des choses. Certaines frictions peuvent après tout être plus utiles à ceux qui semblent les subir qu'à ceux qui semblent les provoquer.

**M. Le Président.**- M'autorisez-vous à vous interrompre sur ce point ? La différence entre vous et moi...

**M. VINCIGUERRA.**- Il y en a plusieurs...

**M. Le Président.**- Oui, mais en tout cas sur la pratique politique la différence est que j'ai appris quelque chose dans ma petite expérience politique, car je suis encore très jeune en politique...

**M. VINCIGUERRA.**- Tant mieux pour vous, mais vous savez, cela ne dure pas.

**M. Le Président.**- Justement, j'essaie de profiter de mon peu d'expérience.

Vous dites qu'il faut communiquer quand on est sûr. Moi, je vous dis que l'on ne peut être sûr que si l'on communique avant. C'est toute la différence. Si j'attends d'être sûr pour communiquer je ne communiquerai jamais, car pour arriver à mettre tout le monde d'accord, cela veut dire des années de palabres et vous êtes sûr de ne jamais aboutir.

J'ai appris une chose en politique, qui est que, pour que les choses se fassent, il faut que la noblesse de ce que doit représenter la politique dans notre pays s'impose à ceux chargés de la mettre en œuvre. J'ai toujours réussi à démontrer, à 90 %, qu'en annonçant les choses avant, elles se faisaient après. Je dis ce que je fais, je fais ce que je dis et cela a plutôt toujours fonctionné. Voilà ce qui fait notre différence.

Dans ce qui représente votre espace de liberté et qui ne me déplaît pas chez vous, M. VINCIGUERRA, vous avez encore une petite faille, car vous restez un peu enfermé dans la technostructure.

**M. VINCIGUERRA.**- Je vous entends. Je vous ai dit que vous étiez habile et vous venez d'en faire la preuve, mais accordez-moi que, depuis 20 ans que je suis engagé dans la vie publique, je n'ai jamais changé de discours à propos des autorités organisatrices ou du transport collectif.

**M. Le Président.**- Je vous en donne acte.

**M. VINCIGUERRA.**- Je n'ai jamais eu les moyens de faire, mais j'ai eu les moyens de dire.

Depuis que vous êtes président de cette assemblée, vous vous êtes beaucoup appuyé sur ce que j'ai pu dire dans les quinze années qui ont précédé. Je pense que nous avons eu des échanges intelligents, que nous sommes arrivés à mettre en place des politiques qui n'étaient pas pensables il y a ne serait-ce que sept ou huit ans...

**M. Le Président.**- Exact.

**M. VINCIGUERRA.**- Tout simplement parce que certains, sans le pouvoir de faire, ont eu le culot de dire.

Cette relative cacophonie, dont je suis à peu près sûr qu'elle va entrer dans l'ordre dans peu de temps, est de nature, dans la mesure où l'on est allé un peu vite, à désorienter la population et notamment les utilisateurs.

On peut penser aussi, si l'on est un peu pervers, ce que je ne suis surtout pas, qu'il y a eu une erreur capitale du président de la CANCA de s'opposer à votre demande, car elle vous donne un espace remarquable, que vous savez utiliser.

**M. Le Président.**- En contrepartie, M. VINCIGUERRA, vous me dites que cela fait des années que vous pouvez dire et ne pouvez pas faire, mais en même temps vous venez de justifier que j'ai peut-être été le premier à vous permettre de faire, puisque beaucoup de choses qui ont été faites dans ce domaine au conseil général l'ont été par votre contribution. C'est une chance d'avoir travaillé avec moi !

J'ai été le premier dans votre vie politique à vous permettre de faire. Vous savez, si vous voulez, on peut dans d'autres domaines et ailleurs continuer à faire ensemble, il suffit que vous sachiez peut-être faire de meilleurs choix à l'avenir et vous verrez que je vous donnerai les moyens de faire encore plus.

**M. VINCIGUERRA.**- La chance dont vous parlez, j'ai vraiment le sentiment qu'elle est partagée.

Je vais vous citer une phrase, qui n'est peut-être pas historique mais qui peut resservir. Effectivement, il y a des choses que nous avons pu faire ensemble et que nous pourrions encore faire ensemble et des choses que vous me donnerez éventuellement le pouvoir de faire, mais chaque fois que l'on me pose la question de nos "relations" politiques, je réponds une phrase connue : lui c'est lui et moi c'est moi. Je crois que c'est très bien ainsi, pour vous comme pour moi.

**M. Le Président.**- Bien sûr. Vous savez comment avancent les choses ? Quand on est intelligent et que l'on se dit qu'en ayant des parcours différents, on est capable de se parler, de se comprendre, de s'écouter, de choisir la voie du compromis, qui n'est pas un gros mot, et de trouver un accord pour l'intérêt général.

Je crois que la société a changé et que des hommes comme vous et moi peuvent réconcilier nos concitoyens avec la politique. C'est aussi ce que je retiendrai des quelques années partagées dans les débats que nous avons eus ensemble et je veux vous en remercier, M. VINCIGUERRA.

Excusez-moi si je vous ai fait du tort auprès de vos amis...

**M. VINCIGUERRA.**- Non, ce sont de vrais amis.

**M. Le Président.**- Mais vous êtes aussi un vrai ami pour moi... ! Je mets aux voix le rapport n° 10.

*Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**16. CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION NICOLAS HULOT**

**M. LORENZI.**- Le rapport n° 16 concerne la création d'un centre d'éducation et de formation au développement durable, en partenariat avec la Fondation Nicolas HULOT.

En réponse aux engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le conseil général a souhaité engager, par décision de la commission permanente en date du 22 octobre 2007, un partenariat avec la Fondation Nicolas HULOT, en vue de définir un projet de création d'un pôle exemplaire d'éducation et de formation au développement durable.

Ce pôle devra s'inscrire dans le contexte d'une vitrine départementale à vocation Euro Méditerranéenne du développement durable sur le plan pédagogique, économique et de gestion de la biodiversité.

Le présent rapport a pour objet de préciser les objectifs et ambitions de ce programme.

**17. ACCORD DE PARTENARIAT – CONVENTION TYPE POUR FAVORISER LE CO-VOITURAGE DANS LES ALPES-MARITIMES DANS LE CADRE DE L'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**M. LORENZI.**- Il s'agit de l'accord de partenariat, avec une convention type, pour favoriser le covoiturage dans les Alpes-Maritimes, dans le cadre de l'action "développement durable".

Ce rapport vise à adopter une convention de partenariat type entre le Département et les entreprises ou collectivités souhaitant, dans le cadre de leur plan de déplacement entreprise, favoriser l'utilisation du site Internet azuréen dédié au covoiturage.

**M. Le Président.**- M. LUCA n'étant pas là pour les autres dossiers, nous reviendrons dessus, car je voulais un débat global. Je propose au Pr. BENCHIMOL de bien vouloir nous présenter le plan Alzheimer.

**40. PLAN ALZHEIMER POUR LES ALPES-MARITIMES**

**M. BENCHIMOL.**- Le plan Alzheimer a été réalisé en lien avec le vice-président aux personnes âgées, M. TABAROT et le vice-président pour la santé, M. GILLY.

Ceci s'inscrit tout à fait dans la politique de notre collectivité en faveur de la santé et constitue un relais et un exemple avec le plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Ce plan est couplé avec les actions menées par le conseil général en faveur des malades atteints de la maladie d'Alzheimer et s'appuie sur des atouts majeurs dans notre département, en particulier des équipes de soins et de recherche de l'autorité internationale, un tissu associatif représenté essentiellement par l'association Alzheimer Côte d'Azur et des projets innovants dans notre département.

Les objectifs, vous les avez rappelés ce matin dans votre discours introductif, sont au nombre de cinq et se déclinent en 20 actions. Je n'en citerai que quelques-unes :

- la généralisation d'un outil informatique, pour mieux analyser l'épidémiologie de la maladie dans notre département,
- l'information des malades, de leur famille et du grand public,

- développer la recherche, qui est une des principales innovations de ce plan, essentiellement par l'utilisation des nouvelles méthodes modernes de biologie moléculaire, pour faire des diagnostics biologiques dans le sang des patients et pour mieux analyser, mieux dépister, mieux diagnostiquer cette maladie à un stade précoce, mieux la prévenir également grâce à l'étude du génome des patients, ce qui permettra d'avoir un déterminisme génétique de la maladie, ceci en lien privilégié avec l'université de Stanford aux Etats-Unis pour les patients présentant des maladies d'Alzheimer avec ou sans trouble du sommeil,

- développer les groupes de parole,
- favoriser le recours aux structures d'accueil de jour en améliorant les transports spécifiques,
- développer les équipes mobiles d'intervention,
- former les professionnels au traitement non médicamenteux de la maladie.

C'est un projet ambitieux sur cinq ans, avec un budget prévu cette année de 785 000 €, auquel il convient également d'ajouter un budget non encore défini, mais qui sera intégré dans l'appel à projets santé que vous présentera tout à l'heure le Pr. GILLY.

Dans cet appel à projets santé, cette année la maladie d'Alzheimer a été ciblée comme étant un enjeu de santé publique majeur de notre département et les équipements innovants qui seront présentés par les établissements de soins publics et privés de notre département seront examinés par le conseil scientifique qui a été sélectionné.

**M. Le Président.**- Merci. Sur le dossier Alzheimer, j'ai une demande d'intervention de trois minutes du groupe socialiste et de trois minutes du groupe communiste.

**M. ALBIN.**- M. le Président, la question de la maladie d'Alzheimer comme celle de la prise en charge des personnes âgées méritent, je pense, une intervention globale, car il me paraît difficile de dissocier l'une de l'autre, même si c'est d'un côté une maladie et de l'autre le vieillissement de la personne.

Toutefois, je voudrais souligner, concernant la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, que l'on parle bien de maladie, ce qui relève selon nous du régime général de protection sociale et doit être pris en charge au titre de la santé et non au titre de notre collectivité, comme doit être pris en compte le vieillissement de la personne, tel que la loi le prévoit aujourd'hui.

Si aujourd'hui nous prenons en compte la maladie d'Alzheimer, comme vient de le préciser le rapporteur, je pense qu'il y a dérive dans le cadre de cette prise en charge. Nous menons certes une action volontariste et on ne peut qu'affirmer la nécessité qu'il y a à prendre en compte la situation de ces personnes et des familles qui sont dans des situations alarmantes, mais pour autant, cette cause est nationale, elle a été annoncée par le Président de la République et elle devrait donner lieu à des moyens importants.

Or, aujourd'hui on s'aperçoit que c'est notre collectivité qui prend en charge ce phénomène de maladie, même si pour l'instant c'est une somme modeste qui y est consacrée.

Le deuxième point est qu'aujourd'hui seuls 250 lits pour ces personnes ont été créés. Dans ces 250 lits, ce sont souvent, mais on le verra par la suite, des initiatives privées qui ont prévalu.

Le dernier point est qu'effectivement, M. le Président, dans notre collectivité nous avons eu la volonté de développer l'accueil de jour, mais si cet accueil de jour a un succès mitigé, c'est, nous semble-t-il, pour deux raisons.

La première des raisons, et vous y répondez partiellement, est due à la difficulté de transport, qui se veut être assuré par des moyens spécialisés et qui aujourd'hui n'était pas pris en compte par qui que ce soit, qui sera demain financé pour partie entre 30 ou 40 €, suivant les cas, par notre collectivité. Or, il nous semble que, comme il s'agit là d'une maladie, ceci devrait être pris en charge de la même façon que ce qui est pris en charge pour le transport des personnes atteintes d'une autre maladie, que ce soit le cancer ou hélas d'autres maladies.

Le deuxième point qui nous paraît important à développer et à apprécier est que cet accueil de jour, destiné aux personnes atteintes de cette maladie, offre une plage d'ouverture relativement limitée, en raison des moyens mis à disposition des établissements pour assurer cette prise en charge.

En clair, cela veut dire qu'aujourd'hui les personnes qui fréquentent cet accueil de jour sont contraintes à des horaires qui ne correspondent pas forcément aux horaires possibles d'accompagnement des personnes de l'entourage proche, que ce soit les enfants ou d'autres, qui ont des obligations professionnelles. Ceci est un frein considérable à l'accès à ces structures.

Nous avons des propositions. Vous dites toujours que nous critiquons mais ne proposons pas, nous avons des propositions.

Premièrement, pour faciliter l'accès de ces personnes au transport, il faut que ce soit pris en charge par le régime général de la Sécurité Sociale.

Deuxièmement, il faut que les plages d'ouverture des accueils de jour soient suffisamment importantes pour permettre un accueil large des personnes concernées.

Voilà ce que nous avons à dire sur ce plan. Pour ces raisons et comme la réponse n'est que partielle, en tout cas pas suffisamment significative, nous nous abstiendrons sur ce plan Alzheimer, car l'Etat a annoncé une grande cause nationale sans mettre les moyens à la hauteur des besoins.

**M. Le Président.**- Merci. Autre intervention ?

M. ALBIN, quand on voit la souffrance des malades et des familles et que le conseil général, sur le rapport d'un de nos plus brillants médecin du département, propose une politique à mettre en place, je ne sais pas si l'amour du prochain est ce qui vous anime le plus et je crois que vous ne vous grandissez pas.

**M. ALLEMAND.**- Je voudrais dire quelque chose.

Nous avons étudié ce plan avec beaucoup d'attention et nous le voterons. La question qui jaillit est que j'ai le sentiment que l'on se disperse trop en voulant faire trop de choses.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que le conseil général doit avoir une mission d'information du grand public sur cette maladie et pour qu'il finance des études.

Je suis tout à fait d'accord aussi pour dire qu'il faut faire un gros travail sur les familles, notamment par les groupes de parole et tout ce qui est prévu, et un effort sur les transports pour l'accueil de jour.

Une fois dit cela, j'y vois deux insuffisances. La première est le fait que, malgré les 53 places qui arrivent, on a un très gros effort à faire, car il y a beaucoup de retard dans un département où, malheureusement, la structure démographique et les chiffres que vous avez annoncés vous-même ce matin dans votre intervention générale en termes de pourcentage, font que nous aurons de plus en plus de malades et que donc il faut anticiper.

Très grosse faiblesse sur l'accueil de jour surtout, encore plus que sur les places d'hébergement.

Par voie de conséquences, je me demande si c'est vraiment notre rôle d'aller participer financièrement aux questions de recherche, que ce soit sur le déterminisme génétique ou sur les marqueurs biologiques.

En effet, ce n'est peut-être pas tout à fait le rôle du Département. Je préférerais qu'il se concentre beaucoup plus sur l'accompagnement des malades, compte tenu de sa compétence en matière d'action sociale vers les personnes âgées, notamment sur le développement de l'accueil de jour, et un peu plus sur les places d'hébergement.

Nous le voterons, mais je pense que l'on est trop dispersé.

**Mme GIUDICELLI.**- Le seul point sur lequel je ne suis pas d'accord avec M. ALLEMAND, c'est sur la participation à la recherche.

On n'a jamais trouvé de meilleure solution pour combattre une maladie que de subventionner la recherche pour trouver des solutions.

Pour le reste, je voudrais dire à M. ALBIN de demander simplement à M. PAPI comment on fait en Corse ou comment on fait en Algérie quand des vieux sont malades. Je dis "vieux", car c'est un mot merveilleux et je n'aime pas les termes "quatrième âge", "cinquième âge", etc., et ce n'est pas M. PAPI qui va me contredire. On garde les vieux à la maison, on s'en occupe et on les aime. Je ne sais pas pourquoi, mais ils sont malades moins longtemps, ils sont en meilleure santé et quand ils ont une maladie on ne dit pas tout de suite que c'est Alzheimer. Il est vrai qu'ils perdent un peu la tête, mais quand la famille est autour d'eux, ils sont bien plus heureux.

J'ai l'impression, en entendant M. ALBIN et M. ALLEMAND, qu'ils traitent la maladie d'Alzheimer comme on s'est mis à traiter pendant des années les problèmes sociaux, ce qui permettait, sans travailler, de gagner 1 800 € parmois alors qu'en travaillant, par exemple au conseil général, on pouvait ne gagner que 1 200 ou 1 300 €.

Si l'on peut garder ces vieux à la maison et les aimer, cela coûtera beaucoup moins cher, ils n'auront pas besoin de transport, cela ne ruinera ni l'Etat, ni le conseil général.

**M. Le Président.**- Très bien. En tout cas, je vous remercie.

Si des gens comme la fondation Pompidou font appel aujourd'hui à toutes les collectivités de France pour essayer d'apporter une contribution au progrès de la recherche et si, comme le disait M. BENCHIMOL, c'est sans doute une des maladies où l'on est peut-être le plus proche aujourd'hui de trouver des vaccins efficaces, c'est aussi parce qu'il y a l'implication des collectivités. On est dans un domaine où l'Etat ne peut pas tout faire et vous le savez.

Il y a deux cas. Il y a les velléitaires qui disent que ce n'est pas leur problème, mais celui de l'Etat, et ceux qui disent qu'il faut faire tout ce que l'on peut pour faire avancer la recherche et la science et soulager nos prochains. C'est plutôt ce que je propose.

**M. GILLY.**- Deux mots. Je suis un peu étonné, car c'est un problème de santé publique et, vous venez de le dire tous les deux, notre collègue BENCHIMOL l'a dit, c'est une maladie où il n'y a pas de marqueur et qui est très difficile à diagnostiquer.

Il faudrait faire, comme cela se faisait à l'époque, des petites biopsies, on n'a ni marqueur, ni traitement à prendre rapidement au début pour essayer d'apporter un confort.

Il faut chercher, il faut s'en sortir, c'est un domaine de santé publique qui va devenir crucial, car il augmente avec la longévité de la vie. Nous aurons de plus en plus d'Alzheimer. On ne peut pas rester indifférent à un tel problème.

Le deuxième point est que je suis étonné. Regardez la légalité, la loi est la loi. Vous nous reprochez de ne pas intervenir sur le transport des malades, mais cela ne nous regarde pas, c'est la Sécurité Sociale et la Sécurité Sociale n'est pas un service du conseil général.

**M. ALBIN.**- Merci, Pr. GILLY.

**M. Le Président.**- Je veux remercier de ce remarquable rapport et de ce remarquable travail notre collègue, doyen de la faculté de médecine, Daniel BENCHIMOL.

Je mets aux voix ce rapport Alzheimer et suis d'ailleurs heureux qu'il puisse être voté bien distinctement, car c'est important et il pèsera lourd dans le débat des mois à venir.

*Le dossier n° 40, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).*

J'insiste sur l'abstention du groupe communiste sur le plan Alzheimer du conseil général des Alpes-Maritimes. Votre rapport est adopté, M. le Doyen BENCHIMOL, et je vous félicite.

**15. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

**18. PROGRAMME ESPACES NATURELS PAYSAGES**

**20. PROGRAMME EAU ET MILIEU MARIN**

**22. PROGRAMME ÉNERGIES, AIR ET BRUIT**

**M. LUCA.**- Le dossier n° 15 sur la politique de développement durable et d'environnement est la synthèse des rapports qui suivent.

Je voudrais juste rappeler les quelques 21 537 000 € de crédits attribués et faire une remarque sur le rapport lui-même. L'année 2008 ne sera pas du tout marquée par la rupture des politiques d'environnement, puisque, nous l'avons marquée depuis déjà 2003 sous votre direction, M. le Président, votre volonté est de créer une délégation spécifique à l'écologie et au développement durable et faire en sorte que cette direction ait des actions de transversalité, comme il apparaît d'ailleurs dans ce rapport.

2008 ne sera que la déclinaison et le suivi du résultat du Grenelle de l'environnement au plan national, mais nous avons un train d'avance et je tiens à le dire et à le souligner, car telle a été la politique du conseil général en la matière. Nous sommes en plein dans la révolution verte.

J'ajoute qu'au-delà des rapports qui seront déclinés ensuite, que je ne vais pas développer maintenant, beaucoup de transversalité fait que ce budget va au-delà du budget stricto sensu de la direction de l'écologie et du développement durable, notamment à travers les transports, mais à travers aussi les bâtiments et les politiques diverses et variées de notre conseil général.

Voilà pour ce rapport n° 15.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Sur l'ensemble des rapports développement durable et environnement, j'ai une demande d'intervention du groupe socialiste de cinq minutes.

**M. VINCIGUERRA.**- Merci. Je voudrais insister sur trois aspects importants : les déchets, l'énergie et l'eau.

Sur les déchets, il est vrai qu'il y a un gros travail fait actuellement dans le suivi de l'application du plan, avec une association des différents ayants droit au débat. Quelques réunions ont été à mon avis assez riches et bien menées, j'en remercie d'ailleurs les services, qui sont extrêmement disponibles et font, avec les moyens qui sont les leurs, un gros travail. Cela nous a permis de faire une sorte de pédagogie de l'innovation, notamment face à un certain nombre d'entrepreneurs ou de prestataires de services qui parfois défendent des intérêts personnels et privés de manière égoïste et surannée, qu'il faut dénoncer.

Je crois que la volonté de rester dominant sur un marché devient difficile à supporter. Dans la psychologie animale, on ne peut pas être dominant si l'on n'est pas prédateur et dans ce département cela commence à être un peu fatigant.

Je ne regrette qu'une chose, qu'aujourd'hui on diffère l'annonce de la mise en révision du plan des déchets. Peut-être faudrait-il, face à ces groupes d'influence qui posent de gros problèmes, lancer assez rapidement la mise en révision du plan des déchets. Aujourd'hui c'était encore faisable, en janvier et février cela ne le sera plus, mais immédiatement après mars, il faut y penser.

En ce qui concerne l'énergie, vous avez parlé dans votre introduction de bâtiments autonomes, de prix aux architectes innovateurs en matière de HQE. Tout à fait d'accord.

Parler de production décentralisée, parler même de micro production décentralisée sans se préoccuper de notre faiblesse en matière de réseau, notamment de notre faiblesse en matière de sécurisation électrique du département, est prématuré. Les pays qui font le plus de production décentralisée sont ceux qui ont le plus de réseaux de transport de l'électricité. Ils ne se contentent pas du N+1 comme en France, c'est bien souvent du N+2 et du N+3.

Or, dans ce département on est à du N+1/2. Je vous ai plusieurs fois demandé ce que nous faisons face à l'annulation par le Conseil d'Etat du projet de ligne Boute/Carros. Vous m'avez répondu que l'on attendait un regroupement avec le Var pour un travail commun sur le sujet. C'était parfait comme proposition, mais cela n'a pas été fait. A l'heure actuelle, RTE travaille sur des projets sans que les collectivités territoriales puissent faire de propositions. Je trouve cela dommage. Je souhaite là aussi que l'on s'y mette très rapidement. On a perdu une bonne année, c'est pour moi un des regrets sur la politique de l'environnement du conseil général.



Enfin, pour l'eau beaucoup de choses sont faites, mais une chose me tient à cœur, qui n'est toujours pas faite et n'est pas facile à faire : le recensement des sources et le commencement des démarches de protection réelle de ces sources.

Je sais que ce n'est pas de la compétence du conseil général, mais des collectivités territoriales. Cela dit, lancer une étude et la suivre est une chose que l'on peut faire et ce ne serait pas sans efficacité sur des collectivités territoriales, notamment sur des communes qui traînent souvent les pieds sur la protection de leurs sources, tout simplement parce qu'il y a des pressions foncières sur les lieux qui devaient être protégés.

Je souhaite que très rapidement on lance cette étude, que je demande depuis plusieurs années maintenant, afin que l'on ne puisse plus traîner les pieds sur la protection des sources, notamment lorsque ces sources sont l'objet de convoitises foncières.

Dernier sujet, car on me voudrait de ne pas l'aborder : la dévolution du fort de la Revère, un lieu où l'on va beaucoup parler d'environnement, en présence de Nicolas HULOT.

J'ai deux soucis. Premièrement le fort de la Revère fait partie de notre patrimoine et même si c'est du patrimoine militaire, j'y tiens. L'aménager, pourquoi pas, mais je souhaite que l'on s'entoure de conseils d'experts en matière de ce type d'architecture, les Bâtiments de France ne me suffiront pas. Je pense qu'il faut quelqu'un ou un bureau d'études spécialisé dans ce type d'architecture, pour que l'on ne fasse pas de bêtises à cet endroit où nous avons déjà failli en faire beaucoup.

Dernière chose, nous avons deux délibérations sur la protection animale, une visant à, je cite, "*préserver et valoriser la biodiversité et les ressources naturelles*" et une autre sur la protection animale et notamment les animaux domestiques. Je trouve cela très bien, je vais les voter sans aucun problème.

Cependant, ce qui m'inquiète est que, par la même occasion et de la même main, le parc départemental de la Grande Corniche où va être implanter la Fondation HULOT va être ouvert à la chasse. Je trouve cela assez contradictoire. Que l'on parle de valorisation de la biodiversité, de protection de la vie animale et qu'en même temps on ouvre à la chasse un parc départemental où l'on installe une instance très symbolique de la volonté de ce Département de s'occuper de l'environnement, je trouve cela assez fâcheux.

**M. VICTOR.**- Sur la question de l'énergie, j'aurais fait le même type d'intervention que celle que vient de faire Jean-Raymond VINCIGUERRA.

Sur la question d'approvisionnement énergétique de notre département, quand on sait ce que peuvent être les risques en matière de sécurité, il me semble, à cet instant en tout cas, on n'est pas très engagé.

Il y a une réelle préoccupation à avoir. Je ne fais pas plus long.

La deuxième question concerne ce centre d'éducation de formation au Fort de la Revère. Sur le principe, pas de problème, la seule chose est que je souhaite que pour ce centre de formation la contribution de la fondation Nicolas HULOT, que nous avons déjà par ailleurs, dans d'autres domaines, grassement subventionnée, serve effectivement ce centre d'éducation et de formation au développement durable, plutôt que ce centre serve la fondation Nicolas HULOT.

J'espère que tout le monde me comprend quand je dis cela, car il y a trop de domaines aujourd'hui où on fait de la "peuplelisation" autour d'un nom, sans que pour cela fasse le compte. Je

souhaite donc que l'on soit très attentif à la contribution de cette Fondation Nicolas HULOT à ce centre d'Education et de formation au fort de la Revère.

**M. LUCA**.- On va le retrouver dans un certain nombre de rapports.

En ce qui concerne l'approvisionnement énergétique de la ligne Boute/Carros, je connais les positions de M. VINCIGUERRA, qui l'honorent, mais force est de dire que bon nombre de ses amis éloignés ont la responsabilité en quelque sorte d'avoir empêché la réalisation de cette ligne Boute/Carros, qui avait réussi à faire une certaine unanimité au sein des responsables, car engagée de longue date, poursuivie du temps du Gouvernement JOSPIN. L'avis du Conseil d'Etat, si stupéfiant, créé un problème de fond.

Dans le rapport 22, il est dit un certain nombre de choses sur la maîtrise de la demande en énergie, avec deux plans d'actions, l'un mis en place par la RTE et l'autre par l'ADEME.

Le conseil général, qui n'est pas décideur en la matière, suit ces dossiers, mais ne peut pas non plus se substituer. J'ajoute que notre politique volontariste de maîtrise en demande d'énergie, d'économie d'énergie et de développement d'énergie renouvelable est notre part contributive.

Pour autant, que l'on poursuive les relations avec RTE pour que l'on ait effectivement des solutions concrètes, nous en sommes d'accord, mais je répète que nous ne sommes pas tout à fait maîtres des choses en la matière.

Sur le fort de la Revère, on entend avec intérêt vos remarques. Il n'est bien entendu pas question de détruire ce qui est un patrimoine architectural de notre département et on n'imagine pas d'ailleurs que la fondation HULOT, sous prétexte de l'éducation à la nature et à la protection de l'environnement, ait des velléités destructrices. Nous serons très attentifs. Pourquoi pas effectivement prendre en compte la suggestion que vous nous faites.

Enfin, en ce qui concerne la chasse dans le parc départemental, cette présentation est un peu facile, car il y a chasse et chasse. Il ne s'agit pas de laisser faire tout et n'importe quoi, mais vous savez très bien que la chasse a aussi un rôle régulateur et que la fédération de chasse de notre département a une attitude parfaitement responsable et, au contraire, permet d'éviter la prolifération d'un certain nombre d'espèces qui peuvent se révéler destructrices de l'environnement et de la nature.

C'est donc une politique de suivi, avec une convention bien encadrée, destinée au contraire à montrer que la chasse n'est pas simplement une caricature telle qu'on la fait parfois. Je ne suis pas suspect, dans les convictions qui sont les miennes pour la protection animale, en disant cela : nous avons aussi besoin de nos amis les chasseurs quand ils font le nécessaire dans une action de protection de l'environnement.

C'est le cas avec la convention signée, qui vous est proposée.

**M. Le Président**.- Je vous remercie. Nous avons déjà largement dépassé les temps de parole.

Sur l'alimentation énergétique, je vous reconnais, M. VINCIGUERRA le mérite par rapport à d'autres de vos amis d'avoir plutôt soutenu les solutions de traversée du Verdon, qui permettraient de ne plus passer qu'une ligne là où il y en a deux. Il se trouve que vos amis n'ont pas souhaité vous suivre, ni me suivre, et ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat.

**M. VINCIGUERRA**.- Ce ne sont pas mes amis.

**M. Le Président.**- J'ai travaillé sur le sujet. On nous propose aujourd'hui un tas d'études, qui vont nous faire perdre un tas d'années. Parmi ces études, il y a une traversée de Canjuers, mais les militaires sont contre. Il y a le fait de relancer une étude possible sur le Verdon, où l'on arrivera au même résultat.

Il y a une étude plus pragmatique, qui permet de doubler la ligne actuelle. Je dis plus pragmatique, car celle-là est faisable tout de suite, elle permet de doubler sur la ligne actuelle la capacité actuelle.

**M. VICTOR.**- C'est ce qui a été refusé.

**M. Le Président.**- Non. Le problème n'est pas celui-là, M. VICTOR. Ce n'est pas refusé.

Le problème est que l'on reste à une seule conduite et que l'on n'a pas le bouclage. Cela veut dire que, s'il y a un accident sur la desserte actuelle, on a une augmentation de la garantie en puissance, mais pas de la garantie de la protection. Je dis qu'à minima on a intérêt à accepter cela, car on aura la puissance en plus, mais en gardant le risque de l'interruption.

En même temps, j'ai demandé, avec Lionnel LUCA, que soit lancée une étude de toutes les solutions possibles pour pouvoir faire face, par exemple sur 48 heures, à une rupture de la ligne. En général, quand il y a rupture, cela tourne entre 3 H, 6 H, 24 H et 48 H. La concession du lac de Rabuons accordée pour 99 ans par la commune de Saint Etienne de Tinée à EDF arrive à expiration. La production n'est que de quelques mégawatts. Mais si ce lac est vidée en totalité, 35 à 40 % de la desserte énergétique du département des Alpes-Maritimes serait assurée pour 48 h.

Je prends cet exemple, mais j'ai demandé que l'on fasse des études, qui identifient une addition de choses nous permettant, en même temps que l'on va renforcer la desserte du département par une ligne unique qui ne posera pas de problème, car elle sera acceptée par tous, d'avoir, par une addition de palliatifs, la capacité pendant un certain délai de poursuivre l'alimentation énergétique du département.

Ce n'est pas la panacée, mais en même temps, si le pari que je vous ai proposé tout à l'heure consistant à dire qu'à 20 ans, avec l'évolution des nouvelles technologies, on essaie de se donner pour objectif d'être à 100 % autonomes, je crois que c'est possible...

**M. VINCIGUERRA.**- Sans réseau, c'est difficile.

**M. Le Président.**- Je crois que c'est possible. Tout cela nécessite aussi beaucoup de courage politique, que ce soit pour les particuliers, pour nous-mêmes collectivités, pour les industriels.

Je travaille aujourd'hui dans mon département ministériel avec des gens qui se lancent sur ce genre de dossiers. Permettez-moi de vous dire que, quand l'Intercontinental de Bora Bora puise à 800 mètres en géothermie de l'eau à 3 degrés pour assurer sa climatisation, cela économise 650 000 € de factures d'énergie par an. Je ne vois pas ce qui est possible là, comme chez d'autres qui ont le courage, dans le monde de l'entreprise, de se lancer dans ce type d'expérience...

Si demain il y a un pacte entre toutes les collectivités, entre tous les grands industriels du département, plus les aides que nous apportons aux privés pour se lancer dans cette voie, les Alpes-Maritimes pourraient être un département de France plus exemplaire que d'autres.

Vous êtes d'accord avec moi, M. VINCIGUERRA ?

Je ne garantis pas 100 %, mais on peut faire une grande partie du chemin et je pense que cela vaudrait vraiment la peine, dans la mandature suivante, qu'un groupe de personnes se passionnent sur ces sujets, dont vous pourriez peut-être être l'animateur, en lançant un défi. On récompensera ceux qui accepteront de s'engager dans cette voie, on sanctionnera ceux qui s'opposeront à cette voie.

Le principe de pollueurs/payeurs, il faudra à un moment qu'il s'applique. Vous voyez ce que je veux dire. Il y a un moment où l'on n'a plus de droit de jouer avec cela.

Premièrement, il y a urgence sur le renforcement, ne perdons pas de temps et, deuxièmement, cherchons. Marius PAPI m'a parlé du projet de la plaine du Var, c'est un très bon projet sur votre commune.

Si vous additionnez cela, si vous additionnez l'utilisation que l'on peut faire de quelques lacs qui ne sont pas classés dans le parc du Mercantour et qui ont déjà des contrats avec EDF qui arrivent au terme de la concession et où l'on peut exiger beaucoup plus, les solutions hydroélectriques, le solaire, la houle, la géothermie, etc....

Vous avez parlé de l'eau et des sources, mais ne croyez pas que je sois resté inactif. Cette assemblée vous présentera bientôt un rapport. Il y a à 80 mètres, 150 mètres, 300 mètres de fond, des rivières souterraines dans le département, vous le savez, où l'eau est plus pure et limpide que n'importe où ailleurs. Ce ne sont pas les nappes phréatiques du Var, de la Vesubie, etc., ce sont des rivières anciennes, des fleuves anciens, qui lorsque nous étions dans une période de glaciation où les eaux étaient beaucoup plus basses, se déversaient dans la mer et continuent à se déverser sous la mer.

Nous avons des réserves, celles des lacs de montagne qui, avec les risques du réchauffement climatique et de l'enneigement qui se fait malheureusement moindre, assure de moins en moins de ressources, mais il y a aussi les ressources sous-marines, qui déversent de l'eau et où nous pouvons faire des captages tout le long du littoral, sur lesquelles on travaille.

Vous avez soulevé ce sujet, je voulais vous dire que nous y travaillions très activement. Je voudrais que, prochainement, un groupe de travail se consacre à ce sujet énergie, eau potable, ressources naturelles en général.

Quant à la fondation HULOT, je vous remercie d'avoir soutenu la démarche. Sur le fort de la Revère, la commune de Eze craignait que l'on y fasse quelque chose. Enfin, on ne peut pas toujours dire qu'il faut faire des choses pour les jeunes et, quand on le fait, se plaindre que ce soit un endroit où l'on mette les jeunes. Il se trouve que ce lieu a été apprécié par la fondation HULOT, qu'il est dans un bel environnement.

Vous savez que j'aime les chasseurs, car je trouve que la fédération des Alpes-Maritimes est exemplaire en matière de gestion des espaces et des écosystèmes et de la gestion cynégétique. Il se trouve qu'ont été confiées, dans le parc de la Grande Corniche, des parcelles autres que les propriétés du conseil général, qui sont des propriétés de la Trinité, de Eze, de la Turbie, avec des droits anciens de chasse. Il y a une convention pour régler ces droits d'usage et de chasse, en accord avec les communes et les sociétés de chasse.

Si nous n'avions pas accepté que ce droit perdure sur ces parcelles communales, les communes n'auraient pas confié au conseil général la gestion globale de cet espace. Le tout est en bonne entente avec la fédération de Chasse, pour le réglementer à partir du moment où la fondation HULOT en a accepté le principe. Au contraire, je pense que la fondation HULOT a quelque chose à

apporter dans ces relations avec le monde de la chasse, pour gérer mieux encore l'équilibre cynégétique. C'est une expérience qui n'est pas inintéressante.

Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports n° 16, 17 et 22.

*Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **51. PLAN JEUNES AVENIR 06**

**M. PAUGET.**- Il s'agit du rapport qui présente le plan Jeunes Avenir 06, dont vous avez parlé en introduction.

Je vais uniquement rappeler quelques informations importantes.

Les crédits sont entièrement reconduits à hauteur de 15 183 000 € pour l'année 2008.

Le rapport nous présente un premier bilan de l'évaluation de ce dispositif, avec plus de 27 000 demandes enregistrées sur une année de fonctionnement, ce qui est une totale réussite.

Pour le dispositif en 2008, deux nouvelles mesures seront proposées :

- l'étude hors 06, pour aider les étudiants qui font leurs études en dehors du département des Alpes-Maritimes,

- le Tour de France 06, qui permettra de prendre en charge les frais d'inscription à des concours ayant lieu en dehors du département.

Il y a par ailleurs une troisième mesure, mais qui est surtout de forme, car nous allons faire un effort en termes de dématérialisation des procédures et des formulaires à remplir, afin d'utiliser beaucoup plus Internet.

*Le dossier n° 51, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **52. POLITIQUE ÉDUCATION**

**Dr ROUX.**- Si je devais exprimer en trois lignes ce rapport, je pourrais dire pour 2008 qu'il y a 56 740 000 € en investissements et 31 733 155 € en fonctionnement, soit une augmentation globale du budget éducation de 11 %.

Je me dois cependant de rappeler que ce plan Collèges Avenir, particulièrement ambitieux et que vous avez mis en place en 2004, M. le Président, se poursuit avec succès dans les deux grands chapitres que sont l'amélioration du cadre de vie des collégiens et l'amélioration de la vie scolaire.

Vous en avez parlé ce matin dans votre discours, il y a le nouveau collège de Roquefort les Pins, livré à la rentrée prochaine, et les reconstructions de Jules Verne à Cagnes-sur-Mer et de Pierre Bertone à Antibes, sans parler des gymnases déjà livrés et de ceux en construction.

Sur le fonctionnement des collèges, qui représente environ 20 M€, je voudrais simplement dire un mot sur l'effort considérable du conseil général en matière de restauration scolaire, d'une part, mais aussi, d'autre part, sur le multimédia éducatif, qui nous fait mettre dans le groupe des collectivités françaises les plus performantes.

En conclusion, je vous rappelle que la commission éducation, culture et sport a adopté ce rapport à l'unanimité et que nous nous sommes acquittés de notre mission éducation au meilleur niveau, surtout parce que notre partenariat avec l'Education Nationale est exemplaire pour assurer la continuité de nos actions d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi nos réflexions de demain.

Si cette solidité des programmes existe, nous la devons à l'intelligence et au dévouement de nos services et en particulier la direction de l'éducation et la direction de la construction et de la maintenance des collèges.

**M. VICTOR.**- C'est un dossier que nous voterons bien entendu.

Je profite de ce dossier pour vous rappeler un courrier que nous vous avons adressé sur une question qui a fait l'objet d'une communication importante, tant au niveau local qu'au niveau national et de la part du ministre : le poids des cartables.

Il y a eu une enquête très sérieuse effectuée par l'association de parents d'élèves sur cette question. Comme nous l'avons dit dans le courrier que nous vous avons adressé, nous pensons que rapidement, le plus rapidement possible en tout cas, il faudrait qu'un groupe de travail se penche sur cette question du poids des cartables, car dans les suggestions avancées par les associations de parents d'élèves, comme l'a reconnu d'ailleurs le ministère, des choses nous incombent très directement en tant que collectivité territoriale. Il faut que l'on puisse examiner cela avec les personnes concernées.

Les enfants portent 20 %, voire 30 % de leur poids avec le cartable, alors que la loi parle de 10 %. La FCPE a vraiment fait un travail important, il a été reconnu comme tel et il faut vraiment appréhender cette question et savoir apporter des réponses à la mesure de nos possibilités, en tout cas à la mesure de la question de santé publique pour ces collégiens. Merci.

**Dr ROUX.**- Un mot à ce sujet. Nous n'avons pas attendu pour nous préoccuper de ce problème des adolescents qui sont en pleine croissance et portent des poids très excessifs pour leur âge.

Nous avons très prochainement une réunion avec des associations de parents d'élèves, fixée je crois vers le 15 janvier. Nous avons déjà des outils de remplacement, qui sont en expérimentation et que nous allons probablement multiplier, en évitant ce que l'on nous propose parfois, c'est-à-dire que le conseil général achète les livres en double, ce qui serait faire un grand bond en arrière.

Nous devons plutôt faire un grand bond en avant avec d'autres technologies qui permettraient, avec des moyens informatiques en particulier, en accord avec le rectorat que nous devons voir très prochainement à l'inspection académique, de mettre en place ces nouveaux outils.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

**Me CONCAS.**- M. le Président, autorisez-moi un simple petit mot, sans préjudice des pertinentes observations de Jacques VICTOR liées au poids des cartables, et j'entends toujours avec plaisir la réponse de notre collègue ROUX.

Pour éviter une amnésie collective, il faudrait reprendre les extraits du plan Collèges Avenir 2004-2010, où en page 29 nous avons indiqué à l'époque : "*Au-delà des réalisations actées, un échancier sera établi afin de mesurer les nécessités prioritaires. Ainsi, les opérations d'investissement envisagées seront étalées dans le temps : certaines interviendront en première partie du plan départemental collèges, d'autres en fin de programmation, après réévaluation en 2007 à mi-parcours*".

Je souhaitais savoir, puisque nous sommes à mi-parcours, quels sont les éléments d'analyse, alors et surtout qu'en page 27 il était indiqué, au titre des collèges dits Pailleron : "*A l'issue du plan, les sept collèges composés de bâtiments à structure métallique dite Pailleron auront totalement disparus*".

C'était un engagement digne, mais nous sommes à quelques jours du début de l'année 2008 et un seul des sept collèges Pailleron a disparu. Le vice-président ROUX pourra peut-être nous donner des éléments de réponse à ce titre.

**Dr ROUX.**- Très rapidement, je voudrais vous dire que déjà nous avons abordé ce dialogue en commission, mais malheureusement vous n'étiez pas là pour en parler, mon cher collègue.

En commission éducation, nous avons signalé, comme d'ailleurs le Président l'a fait ce matin, qu'il n'y avait pas qu'un seul, mais plusieurs collèges dits Pailleron, donc à structure métallique, car il y en a un à Cagnes-sur-Mer (Jules Verne) qui sera livré dans quelques mois, un autre à Antibes (Pierre Bertone) qui va être livré, celui de la Fontone à Antibes a déjà été livré et d'autres sont actuellement en cours de programmation.

En conséquence, du point de vue reconstruction des collèges, cela va très bien.

Cependant, dans un calendrier il faut mettre également les collèges nouveaux, les collèges à restructurer et tenir compte des besoins, car là est le plus important. On restructure selon les besoins sectoriels sur le département des Alpes-Maritimes. Je crois que, de ce point de vue, l'optimisme est à peu près de rigueur.

**Me CONCAS.**- Tant mieux.

**M. Le Président.**- Cette affaire des cartables me passionne aussi. M. PAPI était déjà intervenu ce matin.

Comme vous l'a confirmé Georges ROUX, il y aura courant janvier une table ronde avec l'ensemble des partenaires concernés. Je rejoins en ce sens M. PAPI qui, par courrier, m'a dernièrement adressé la même suggestion.

D'ores et déjà, je propose que le nombre de collèges bénéficiaires des ENT (Espaces Numériques de Travail), du cartable électronique, quadruple - les financements sont prévus dans le rapport éducation -, sans pour autant priver les autres collèges du renouvellement traditionnel de leur équipement.

Ensuite, j'ai demandé au ministre de l'Education, Xavier DARCOS, de mener à ses côtés une expérimentation de développement de l'e-book, ou e-livre (manuel numérique) dans notre département à compter de la rentrée scolaire 2008. Il s'agira de vérifier la pertinence de ce support, de la taille d'une feuille A4, pesant seulement 320 grammes, qui vise à diminuer le poids du cartable en permettant le stockage de 50 000 pages et bénéficiant d'une autonomie de plus de 30 heures.

Son coût serait de 100 à 150 € et le ministère travaille actuellement avec les éditeurs de manuels scolaires pour affiner la mise à disposition de contenus, qui seront enrichis par le son et l'image.

Sont déjà engagés dans cette démarche le quotidien Les Echos, qui proposera en avril un abonnement via le manuel numérique, ainsi que le constructeur automobile Citroën, qui propose à ses vendeurs des fiches techniques sur manuel électronique et l'Université de Pékin, qui propose ce support à ses 400 000 étudiants. Je prends cette référence, car cela veut dire qu'une forêt de 10 hectares est ainsi épargnée. Ce n'est pas mal...

Six collèges sont actuellement en phase expérimentale. Dès lors que les établissements sont prêts à franchir le pas, qu'ils répondent avec précision au cahier des charges transmis, Georges ROUX, nos services et ceux du Rectorat retiendront, après analyse fine, les 20 meilleurs dossiers.

Je proposerai, lors de cette table ronde, que le conseil général offre un accès à des ressources pédagogiques numériques à chaque collège. Nous évaluons à environ 2 500 € par établissement le coût d'accès à une telle base commune numérisée, soit un budget total de 225 000 € pour tous les collèges publics et privés.

D'où l'alternative suivante. Soit je vous propose d'arbitrer dès maintenant et de libérer cette somme, qui constitue non seulement une réponse pour réduire le poids des cartables, mais également une avancée considérable dans le développement des nouvelles technologies dans nos collèges, soit un rapport spécifique sera présenté en DM1.

C'est une proposition que je vous fais.

**M. VICTOR.**- Même si personnellement je ne fais pas partie des gens les plus branchés avec le numérique, j'entends ce que vous êtes en train de dire et effectivement cela mérite d'être investigué.

Je veux seulement y apporter une observation, qui mériterait peut-être que nos services fassent une réelle étude sur ce qu'a pu être l'efficacité des clés USB que nous avons mises à disposition de nombre de collégiens, car personnellement j'ai un retour pour le moins très partagé quant à l'utilisation.

Je suis d'accord pour le numérique et pour ce genre de choses, mais en même temps, que l'on soit en capacité de bien mesurer ce que sont nos efforts, pour que ce soit totalement profitable au plus grand nombre.

**M. Le Président.**- D'accord. Je vous fais une proposition...

**M. PAPI.**- M. le Président, j'apprécie la réactivité de la présidence et je pense que l'assemblée pourrait effectivement se déterminer dès aujourd'hui, afin qu'une fois la table ronde réunie...

Il faut ce partage de points de vue en plus de ces expertises qui vont venir d'ici ou là, mais on pourrait très bien se prononcer sur le principe d'un financement, ce qui permettrait, par la voie de la commission permanente, le jour venu, de ne pas perdre de temps et d'être prêts éventuellement pour la rentrée 2008/2009, à la grande satisfaction, je suppose, des parents et surtout au grand soulagement des élèves.

Il est vrai que les formules qui ont été mises en œuvre jusqu'à présent - les casiers, les livres en double - n'ont pas donné de gros résultats. Il faut se servir de ces nouvelles technologies.



**M. ROUX.** - Il faut considérer deux choses très distinctes : le contenant et le contenu.

Dans le contenant, je mets les clés USB de la même manière que les postes PC, fixes ou les mobiles, mais le contenu appartient à l'Education Nationale, ce n'est pas nous qui allons choisir les livres à mettre "on line".

C'est pour cela que nous faisons une réunion avec les services du rectorat et de l'inspection académique, pour que nous puissions, grâce aux outils que nous allons apporter, accéder à ces livres.

**M. ALBIN.** - C'est normal.

**M. ROUX.** - C'est tout ce que je voulais dire, pour que les choses soient bien claires.

**M. Le Président.** - Je trouve que ce tour d'horizon est parfait.

Si vous en êtes d'accord, sur proposition de M. PAPI et de M. ROUX, on décide d'engager cette somme que nous avons évaluée aujourd'hui, avec mise en œuvre de ces choix déléguée à la commission permanente, à partir du moment où cette réunion courant janvier aura eu lieu entre nous et les acteurs de l'Education Nationale. Dans ce cas, on l'inscrira à l'ordre du jour de la commission permanente.

**M. VICTOR.** - Parents d'élèves compris, bien entendu.

**M. Le Président.** - On associe les syndicats des enseignants, les parents d'élèves, la plupart des représentants du comité départemental de l'Education Nationale, évidemment.

Sommes-nous d'accord ainsi ? On note au rapporteur cet élément à votre rapport, M. le vice-président ROUX. Je mets aux voix ce rapport n° 52.

*Le dossier n° 52, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous en remercie.

#### **14. ACTIONS EN FAVEUR DES PORTS DÉPARTEMENTAUX**

**M. GILLY.** - L'objet du présent rapport est de présenter les actions entreprises par le service des ports départementaux, qui font l'objet de rapports spécifiques en tant que budget annexe, ainsi que de crédits sur le budget principal pour 330 000 €.

*Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **23. POLITIQUE ÉCONOMIE, TOURISME ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR 2008**

**M. MASCARELLI.** - Ce rapport présente de manière générale notre politique économique, tant en faveur du tourisme que de l'attractivité du territoire pour 2008.

Les deux graphiques de ce rapport montrent que nous avons baissé notre part d'investissements et augmenté notre part d'aide au fonctionnement, mais toutes les autres actions décrites sont ensuite reprises dans d'autres rapports.

## **26. INTERVENTIONS EN FAVEUR DU TOURISME POUR 2008**

**M. MASCARELLI.**- Ce rapport parle de nos interventions en faveur du tourisme pour l'année 2008.

Dans une première partie, il évoque la problématique générale du tourisme dans notre département et conclut à une future réunion avec le CRT, qui travaille beaucoup sur ce sujet.

La deuxième partie fait le point des opérations en cours et de leur suite.

Ils ont tous deux été adoptés à l'unanimité.

## **25. ACTIONS ÉCONOMIQUES**

**M. GUMIEL.**- Cette délibération concerne la politique économique départementale, qui s'exerce par un soutien fort à l'innovation et à la compétitivité, à l'investissement et à la croissance des entreprises, aux associations et structures à vocation économique.

Elle s'appuie en outre sur le syndicat mixte Sophia Alpes-Maritimes, chargé de fédérer et de mettre en cohérence les actions de développement et, d'autre part, sur l'association Sophia Alpes-Maritimes, Promotion Team Côte D'Azur, outil opérationnel de promotion économique et de marketing territorial en charge du développement exogène de notre territoire.

Il est demandé d'autoriser le président à signer les différentes conventions avec nos partenaires et de donner délégation à la commission permanente pour le suivi administratif de ces conventions.

## **27 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE**

**M. VELAY.**- C'est un rapport traditionnel, où l'on parle de l'aménagement du territoire avec les diverses zones d'activités, l'urbanisme, les prospectives territoriales, mais avec également un gros volet sur les Maisons du Département.

Les actions seront renouvelées pour de nouvelles Maisons, qui vont adhérer à celles qui étaient précédemment en action.

Il y a également tout un panel sur le développement du numérique sur le territoire, où il y a des zones d'ombre, notamment sur le haut débit, pour lesquelles on cherche des solutions innovantes et pérennes, mais également sur la couverture de la TNT dans un certain nombre de communes où, là aussi, on cherche.

Malgré le vote de l'assemblée, qui était de 150 € par parabole, on s'interroge sur les grosses communes ou des bourgs centres, comme Roquebillière, Sospel, Breil, où il sera peut-être plus judicieux de voir avec TDF s'il n'y a pas de solutions alternatives au fait de mettre 1 000 ou 1 200 antennes sur les communes importantes où il y a beaucoup de télévisions.

Voilà ce rapport, qui est très intéressant, qui montre une fois de plus la volonté du Département d'être solidaire des communes et des endroits du haut pays qui ne sont pas desservis par les moyens techniques modernes.

**M. Le Président.**- Je profite de votre intervention pour vous dire que j'ai eu une réunion avec M. Michel BOYON, Président du CSA, qui m'a confirmé la mise en service de deux nouveaux émetteurs à Grasse et à Utelle au premier semestre 2008 et de deux réémetteurs, à Contes et à Levens, qui permettront la réception de la TNT dans 8 communes : Berre les Alpes, Bonson, Contes, Gilette, Revest les Roches, la Roquette sur Var, Saint Martin du Var, Tourette du Château.

Cela signifie qu'avec ces nouveaux émetteurs, le département des Alpes-Maritimes devient, en matière de couverture de télévision numérique terrestre au premier semestre 2008, le plus couvert de France : 90 % de foyers auront accès gratuitement, sans abonnement, à la télévision numérique terrestre, là où la moyenne des départements est à 85 %.

Cela signifie aussi que cela nous autorise à débloquer les aides aux particuliers pour pouvoir s'équiper de moyens satellitaires, à la fois antenne parabolique et adaptateurs pour passer du système analogique au système numérique et, pour les 10 % restants, toutes les autres communes du département, grâce à des aides allant de 30 à 150 €, de pouvoir s'équiper pour recevoir gratuitement sans abonnement 22 chaînes de qualité numérique.

Voilà ce que j'ai obtenu de la part du CSA hier. Je profite de ce rapport pour le préciser.

## **28. PROGRAMME AGRICULTURE**

**M. GINESY.**- Ce rapport concerne le dispositif de soutien aux investissements agricoles, que nous avons lancé en novembre 2006 et pour lequel la profession agricole s'est pleinement engagée.

Je voudrais d'ailleurs souligner que cela a produit le triplement de nos engagements financiers, qui sont passés de 0,5 M€ à 1,5 M€ pour 75 dossiers. Il reste 57 dossiers en cours.

Nous proposons, dans ce rapport, d'affiner notre soutien, de :

- poursuivre le soutien en fonctionnement accordé aux organismes agricoles, aux manifestations, à l'installation des agriculteurs,
- poursuivre les actions en faveur de la santé animale, en collaboration avec la direction des services vétérinaires (DSV),
- développer de nouvelles actions fortes en faveur du monde rural pour l'année 2008,
- améliorer les travaux hydrauliques, les aides à l'investissement des CUMA, les aides à la création de micro entreprises, où il y a là quelque chose de très fort à souligner en milieu rural,
- favoriser le développement économique du moyen et haut pays,
- poursuivre les aides aux industries agroalimentaires pour la structuration de filières et le développement de démarches de qualité environnementale,
- donner délégation à la commission permanente pour ajuster ce dispositif pour l'évolution réglementaire qui pourrait nous être appliquée.

Il y a une note au rapporteur qui concerne un dossier que nous avons validé en commission permanente, mais pour lequel il y a eu une difficulté. La personne concernée a été obligé de commencer les travaux avant l'accusé de réception par nos services, ce qui théoriquement nous demande de lui donner une dérogation pour qu'il puisse bénéficier de notre aide. C'est un peu ce qui est demandé dans ce rapport.

## **29. Action en faveur de la protection animale**

**M. LUCA.**- M. le Président, c'est une politique déjà menée de longue date à travers ce qui était auparavant l'ODAA (office départemental de l'action animalière).

Vous avez souhaité que cette action animalière soit désormais une mission de plein exercice au sein du conseil général, ce qui est assez exceptionnel comparé à l'ensemble des départements français.

Compte tenu du rôle et de la place de l'animal dans notre société, il vous est proposé d'aller encore un peu plus loin - bien que ce ne soit absolument pas une obligation légale -, en accompagnant les communes et les associations qui se dévouent et règlent un certain nombre de problèmes.

L'aide au maintien d'animaux familiers auprès de personnes âgées, le soutien des actions de stérilisation des chats errants, le soutien à l'investissement en matière de refuges et fourrières communales à partir du moment où il y a une action volontariste des communes, voilà les axes principaux.

Quelque chose nous semble prometteur, le fait de permettre de faire émerger un nouveau métier, celui de technicien animalier, compte tenu de la problématique de l'animal dans notre société. On l'a vu récemment avec la nouvelle loi adoptée sur les chiens dangereux, qui laisse souvent démunies les communes face à ce problème. Le conseil général est prêt à apporter ses conseils dans tout ce qui est formation et démarches administratives.

Pour toutes ces raisons, je pense que cette politique en faveur de l'animal domestique honore le conseil général.

**M. Le Président.**- Je mets aux voix les rapports n°23, 25, 26, 27, 28, 29...

Je n'avais pas de demande de parole, mais je vous en prie...

**M. PAPI.**- Je l'avais demandée, mais ce sera très vite fait.

J'ai été étonné, dans le rapport n°23, de voir que, dans le volet "programme agriculture", soient retirés 2 M€ qui avaient été affectés pour des acquisitions foncières au titre des pôles agricoles lors du budget précédent.

J'y ai fait allusion ce matin dans mon intervention, je trouve cela inopportun, d'autant plus que nous nous plaçons dans la perspective de l'OIN, avec des pôles agricoles à proximité des pôles urbains. Il faudrait que le Département ait la possibilité d'intervenir rapidement quand une opportunité se présente de faire une acquisition foncière dans ce qui est un pôle agricole ciblé, en l'occurrence celui de Gattières.

Je souhaiterais que cette somme soit réinscrite, pour montrer toujours notre volonté d'aller dans le sens d'une agriculture faisant partie intégrante de l'activité économique, productrice de produits de qualité. Il est bien d'afficher les produits bio dans le cadre des cantines des collèges, mais l'agriculture dans ce secteur a la chance d'être réalisée selon des techniques de mise en œuvre raisonnée.

Je pense donc que déjà ce serait bien qu'à nos jeunes agriculteurs qui s'installent, à ceux qui sont en place et ont besoin de terrains supplémentaires, on fasse des offres sur ce secteur.

**M. Le Président.**- Vous avez raison. Je vais demander son avis à notre rapporteur M. MASCARELLI, mais par rapport à l'échange que nous avons eu, c'est un dossier de développement économique, le n°23.

**M. MASCARELLI.**- Tout à fait et je crois que l'on peut même aller un peu plus loin et inscrire cette démarche systématiquement dans le cadre de l'OIN.

**M. Le Président.**- Justement, c'est le débat de ce matin sur l'OIN et la place que l'on entend donner à l'agriculture comme dominante économique de l'OIN.

Je demande son avis à M. le vice-président GINESY, car il est concerné.

**M. GINESY.**- Je crois que cette ligne avait déjà été inscrite au budget 2007. Nous ne l'avons pas utilisée.

L'administration nous a proposé de la supprimer, car non utilisée, pour éviter de mobiliser des moyens inutiles. Il n'empêche que s'il y a un projet à mener à bien pour une acquisition foncière, il n'y a aucun problème pour utiliser le budget des communes et acquérir le foncier immédiatement.

Nous ne retardons en rien. Que ce soit dans le cadre de l'OIN ou de la commission départementale au plan foncier, il y aura matière à monter d'autres financements très rapidement.

**M. Le Président.**- Qu'est-ce qui justifie que l'on ne l'ait pas réinscrit ?

Je vous apporte la réponse tout de suite : les copropriétaires ne veulent pas vendre. Ils veulent faire de la spéculation foncière, ils veulent que l'on bâtit, ils ne veulent pas que l'on fasse de l'agriculture.

Cela justifie l'OIN, car à partir du moment où l'on bâtit l'OIN, où l'on va définir les règles d'aménagement de la plaine du Var et où l'on définit que cet espace sera dédié à une agriculture de qualité, cela légitime le fait que l'on réinscrive cette somme.

M. PAPI, après avis de M. MASCARELLI et de M. GINESY, je vous donne mon accord pour que l'on réinscrive cette somme sur ce rapport. Il faut simplement avoir une articulation sur le budget.

**M. PAPI.**- On trouve toujours des solutions quand on veut.

**M. Le Président.**- D'accord. D'ici la fin de la séance, je suspens ce rapport au vote et vous allez trouver une solution sur un autre aspect. C'est 2 M€.

**M. MASCARELLI.**- Oui, mais il faut aussi noter que le budget global est en légère augmentation, car il y a eu beaucoup d'aides individuelles apportées aux agriculteurs. Il n'y a pas eu de baisse du budget.

**M. Le Président.**- Alors, je vous propose de l'ouvrir en autorisation de programme, ainsi il n'y a pas de problème. Ensuite, on trouvera le moyen.

**M. PAPI.**- Accompagnons les aides.

**M. Le Président.**- Nous amendons le rapport n°23 en y ajoutant une autorisation de programme de 2 M€.

*Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

M. LUCA, pouvez-vous nous rapporter les n°15, 18 et 20 ?

**M. LUCA.**- Je croyais l'avoir fait.

**M. Le Président.**- Vous l'avez fait quand vous avez rapporté le dossier précédent, effectivement. Je les mets donc aux voix, puisqu'ils ont été débattus.

*Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **19. PROGRAMME FORÊT**

**M. GUEGUEN.**- Il s'agit du programme forêt. A travers ce rapport, il s'agit de confirmer le rôle transversal de la forêt dans notre département, touchant aussi bien l'économie locale que la valorisation environnementale.

Vous nous avez démontré toute votre volonté et votre préoccupation dans ce domaine.

Les actions du conseil général s'inscrivent définitivement dans le développement durable, que vous avez d'ailleurs préconisé de longue date. Deux volets principaux sont concernés : la protection de la forêt et la filière bois.

En ce qui concerne la protection de la forêt, l'outil départemental que constitue Force 06 est totalement remarquable, puisque les actions qu'il mène sont unanimement reconnues sur l'ensemble du département, particulièrement dans le haut pays.

Il s'agit cependant de constater que Force 06, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sera encadré par les agents départementaux, ce qui constitue une nouveauté. En revanche, le reste du dispositif qui le régit est aujourd'hui sans changement.

En ce qui concerne le partenariat avec l'ONF, il s'agit d'un partenariat de cinq ans, de 2008 à 2012, qui s'inscrit dans la prévention des risques et la protection, ainsi que la valorisation de la forêt ; nous incluons cette action dans les parcs naturels départementaux.

L'inscription budgétaire pour cette action est de 200 000 € par an.

On considère aussi que peuvent être reconduites les Opérations Programmées d'Amélioration et de Protection de l'Environnement, que l'on appelle les OPAPE, car leur succès est évident ; onze communes s'y sont engagées.

Le partenariat avec Météo France aussi sera poursuivi. Nous avons ainsi la possibilité d'anticiper les risques d'incendie, notamment en saison estivale.

Les comités communaux de feux de forêt verront leur convention renouvelée de 2008 à 2010 et leur examen en sera confié à la commission permanente.

Nous continuerons aussi le partenariat avec le conservatoire de la forêt méditerranéenne pour la prévention des risques et la recherche de participations financières.

En ce qui concerne la Région, un partenariat à part égale de 200 000 € est également envisagé pour des travaux qui seraient ainsi réalisés par Force 06.

La filière bois est marquée particulièrement par le Pôle d'Excellence Rurale Bois Energie qui se met en place avec six plate-formes, dont certaines sont terminées comme à Saint-Martin-Vésubie, les autres étant en cours d'achèvement.

Nous devons signaler qu'un grave problème phytosanitaire menace les palmiers de notre département et les platanes, ce d'une manière inéluctable, ce qui va nécessiter beaucoup de vigilance, de la communication et de l'information, car pour l'instant il n'y a pas de solution ni de remède, hormis l'abattage. Malheureusement, en ce qui concerne les platanes, touchés par le chancre coloré, quelques beaux sujets du parc départemental des Rives du Loup en ont déjà été victimes. Il a fallu prendre des dispositions d'abattage.

En revanche, dans le droit fil des accords du Grenelle de l'Environnement et en ce qui concerne les chenilles processionnaires, une expérimentation est menée à partir de phéromones - des pièges pour les bêtes en question - ainsi que par l'installation de nichoirs pour mésanges, qui sont des prédateurs de la chenille processionnaire. In fine, il s'agit de supprimer totalement l'utilisation des hélicoptères, qui non seulement n'ont pas une efficacité totale et qui en plus sont particulièrement polluants de par la consommation de kérosène.

Enfin, nous proposons de poursuivre des partenariats avec les acteurs institutionnels de la filière, en tout premier lieu l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes, car elle a un rôle incontestable auprès de la forêt publique et les maires peuvent désormais y trouver un véritable appui, afin de valoriser leurs forêts, qui est une ressource budgétaire importante.

Il faut rendre ici hommage à son président, Gaston FRANCO, qui a beaucoup animé cette association. Son action locale a un retentissement national déjà.

**M. LUCA.**- Une remarque sur les maladies qui atteignent un certain nombre de ces arbres.

Je parle en particulier d'un sujet que je connais bien dans nos parcs départementaux, je crois qu'il faut malgré tout une grande prudence, une grande vigilance derrière une simplification par l'abattage systématique.

En tout état de cause, quand on y est contraint parce que l'on n'a pas d'autres solutions, il faut que l'on ait aussi une politique de remplacement. Bien souvent, on abat et on laisse de côté, dans un milieu urbanisé, dans un milieu sélectif, je ne parle pas de forêts entières, mais quand on vous propose d'abattre en plein cœur de ville à Villeneuve-Loubet 16 platanes, cela ne peut pas passer inaperçu.

Cela mérite d'être précisé, de ne pas faire n'importe quoi et en tout cas de pourvoir à leur remplacement, sinon on laissera un véritable désert, ce qui aura un impact sur l'environnement, car on aura enlevé des arbres. C'est ce que je voulais signaler dans ce rapport.

## **21. PROGRAMME DÉCHETS**

**M. VELAY.**- Ce rapport a déjà été un peu abordé dans le cadre de la politique générale.

Ce rapport concerne notre politique volontariste dans le domaine des déchets. Vous avez fait l'expérimentation de sacs pour éviter les sacs plastiques, on va maintenant expérimenter des sacs biodégradables pour la Méditerranée.

Je pense que c'est un rapport très volontariste du conseil général dans la politique des déchets et de l'environnement. Merci.

*Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **30. POLITIQUE SÉCURITÉ**

**M. ASSO.**- C'est à la fois le soutien au service départemental d'incendie et de secours, qui fera l'objet d'un rapport spécifique, et un plan sécurité.

Dans ce rapport, vous est présentée la politique de sécurité du Département pour l'année 2008. Elle est marquée par deux actions majeures : le plan sécurité, qui se concrétise par la construction de gendarmeries, de commissariats et d'une base de sécurité civile et, comme je l'ai dit il y a un instant, le soutien au service départemental d'incendie et de secours.

Ce sont des politiques que nous menons depuis longtemps, qui ne sont pas nouvelles, et qui ont donné lieu à un avis favorable à l'unanimité de la commission.

## **31. CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR 2008**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

Ce budget est estimé à 131,4 M€ en fonctionnement. Il y a 4 M€ de recettes diverses plus 55,5 M€ de participation des communes et communautés d'agglomération. Normalement, nous devrions donner environ 72 M€ de participation, mais je propose que nous inscrivions 69,7 M€, en recommandant au SDIS, comme aux autres services du département, de cadrer leurs dépenses et de se maintenir dans un certain budget.

Quant à la participation en investissements, je vous propose une inscription à 5 M€.

*Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*



### **32. POLITIQUE LOGEMENT**

**M. ASSO.-** Ce rapport présente la politique logements, qui comprend un seul programme d'aide à la pierre, soit 30 M€ d'autorisations de programme et 25 M€ de crédits de paiement.

Là encore, c'est une politique de réitération avec l'aide aux particuliers, aux organismes constructeurs et des actions hors programmes qui sont définies dans le rapport.

La commission s'est prononcée et il y a eu une seule abstention.

### **33. LOGEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**M. ASSO.-** Il s'agit là encore d'interventions départementales en faveur du logement.

Il s'agit de propositions de subventions exceptionnelles au bénéfice d'organismes constructeurs et de particuliers, ainsi que la prorogation de subventions en faveur d'une SCI.

Le document qui accompagne cette proposition est assez clair pour montrer que l'on continue toujours dans le même registre, sauf à préciser par acquis de conscience que les subventions aux organismes constructeurs sont d'un montant de 5 265 000 €, ce aboutissant à la création de 1 106 logements répartis à travers sept organismes de construction.

*Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).*

*Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).*

### **34. POLITIQUE SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

### **35. AIDE AUX COLLECTIVITÉS**

### **36. PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2007B POUR L'ASSAINISSEMENT, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES – AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT**

**M. VELAY.-** Ces rapports sont très importants, mais vu le temps, je vais les abréger.

Le premier rapport concerne la politique de solidarité territoriale envers les diverses communautés de communes et les petites communes. C'est un rapport qui propose une inscription de 85 365 000 € de crédits de paiement.

Le rapport n° 35 détaille l'aide aux collectivités et à un certain nombre de communes, avec des aides à 210 000 €. Nous donnons un avis de principe sur ces aides et la commission permanente délibérera sur les financements définitifs.

Il y a deux petites rectifications concernant la commune de Saint-Martin-Vésubie et du Giratoire de Castagniers.

Le rapport n° 36 concerne le programme de l'Agence de l'Eau. C'est un rapport traditionnel, où l'on propose la répartition, entre la Région, l'Etat et le Département

, de l'aide aux communes et collectivités pour les schémas d'assainissement, d'adduction d'eau et du milieu aquatique.

Je voudrais juste dire deux petits mots de l'aide exceptionnelle accordée au syndicat mixte d'élimination des déchets, car nous avons là un gros projet, suite à votre politique du non à l'incinération.

Je tiens à m'excuser, nous avons eu le recours d'une grosse société qui a le monopole sur le département, ce qui nous a un peu retardés dans le dossier, mais je pense que nous allons rapidement le rectifier. C'était un projet très ambitieux, très innovant pour le département. Je tenais à l'ajouter.

### **37. PROGRAMMES EUROPÉENS**

**M. NEGRE.**- M. le Président et chers collègues, il s'agit des programmes européens.

Ce rapport vise à vous informer du bilan des années 2000-2006. Quant à l'apport des fonds européens aux politiques départementales, je rappelle simplement que les trois programmes Objectif 2, Leader+ et Interreg 3A ont permis de faire avancer 298 dossiers, financés à hauteur de 14 573 000 € par l'Union Européenne.

Concernant les nouveaux programmes 2007-2013, là encore trois objectifs financés par les fonds structurels tels le FEDER ou le DES à destination de l'objectif "compétitivité régionale et emploi", avec 56 Md€. Cet objectif se substitue à l'ancien objectif 2.

Le plus important de ce projet de délibération est qu'il n'est pas zoné. De ce fait, l'ensemble des Alpes-Maritimes, y compris la bande littorale de Sophia-Antipolis, est désormais éligible. Cela a un impact important, car il y a 56 M€ sur la France.

Nous avons également l'objectif "coopération territoriale européenne" à 8 M€.

Enfin, les programmes Leader - qui dépendent du programme PDRH qui lui-même dépend du FEDER qui lui dépend du PAC - peuvent et sont en emploi continu.

Sur les Alpes-Maritimes, le programme "compétitivité, emploi" d'un montant de 302 M€ est ouvert à tous.

Nous avons également le programme opérationnel Interrégional des Alpes à 34,9 M€ du FEDER.

Le programme opérationnel Emplois s'élève à 285 M€ sur la région PACA, avec notamment l'axe 5 concernant les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion à 7 M€, pour lequel le Département a le rôle d'ensemblier.

Le programme de coopération transfrontalière France/Italie à hauteur de 62 M€ du FEDER, peut être financé à 60 % dans le cadre de ces projets.

Le nouveau programme LEADER comporte des groupes d'actions locales. Il y aurait dans les Alpes-Maritimes deux programmes : Vallée du Mercantour et Pays des Paillons, qui pourraient bénéficier de 1 à 1,5 M€.

**38. LANCEMENT EN 2008 D'UN APPEL À PROJET DESTINÉ AUX ASSOCIATIONS DU DÉPARTEMENT ŒUVRANT AU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE FRANCOPHONE**

**M. GUEGUEN**.- Il s'agit d'un appel à projets destiné à mutualiser l'aide que portent différentes associations aux pays de l'Afrique francophone.

*Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 36, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 37, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 38, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**39. POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES**

**Mme HERICORD**.- Pour l'aide aux personnes âgées, nous en avons déjà vu les 7/8èmes avec le plan Alzheimer.

Cette aide est structurée selon quatre programmes : l'hébergement, le maintien à domicile, les frais généraux et le plan Alzheimer, pour une somme globale de 154 963 000 €.

**41. RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE ET D'ACTION SOCIALES**

**Mme HERICORD**.- Il s'agit du règlement départemental.

C'est un rapport tout à fait technique, qui tire son fondement de l'article L 121-3 et qui détaille l'ensemble des actions légales et extralégales appliquées dans le département en matière d'aides et d'actions sociales.

**M. ALBIN**.- Quelques mots sur le rapport n°39, qui mérite que l'on s'exprime, compte tenu des moyens consacrés.

**M. Le Président**.- Vous ne vous étiez pas inscrits dessus, mais je vous l'accorde malgré tout.

**M. ALBIN**.- Si, nous y étions inscrits.

**M. Le Président**.- Non. Cela ne fait rien, allez-y, ne perdez pas de temps.

**M. ALBIN**.- Je serai très bref, puisque nous avons déjà abordé la question tout à l'heure du plan Alzheimer.

Permettez-moi de dire qu'une nouvelle fois nous déplorons, comme cela était prévisible, que la quasi-totalité des 1 006 lits créés l'aient été par des initiatives privées à but lucratif.

Nous aurions souhaité que l'initiative menée par l'hôpital d'Antibes soit prise en compte et en tout cas puisse impulser l'hôpital de Grasse à s'inscrire dans cette même démarche et à créer aussi des lits supplémentaires.

Par ailleurs, force est de constater que cette création de lits par le secteur lucratif ne rime pas toujours avec qualité, en tout cas très souvent ne rime pas avec les possibilités financières des personnes âgées, dont les revenus sont inférieurs, comme vous l'indiquez dans le rapport, à 1 200 € par mois.

Dans ce contexte, mettre en avant la règle que 20 % des lits sont ouverts à l'aide sociale est selon nous se donner bonne conscience, tout simplement. Dans les faits, il y a très peu de demandes d'aides sociales, en raison du recours succession, et légitimement les personnes qui, par le fruit de leur travail, ont pu acquérir un bien durant leur vie ne sont pas disposées à faire une demande d'aide sociale pour ces raisons.

Ce sont les familles, qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts en fin de mois, qui font l'effort et le sacrifice de venir financer la charge à supporter en fin de mois pour l'hébergement d'un de leurs parents ou de leurs deux parents quand c'est le cas.

**M. Le Président.**- Très bien. Cela a été débattu en commission.

**M. ALBIN.**- Vous nous demandez toujours de faire des propositions. Nous avons une proposition à faire.

**M. Le Président.**- Vous répétez toujours la même chose.

**M. ALBIN.**- Notre proposition est que notre collectivité, pour favoriser l'implantation et l'extension de ce secteur, puisse mener une politique relativement significative pour permettre les acquisitions foncières, soit directement par notre collectivité, soit en aidant les communes à faire les réserves foncières qu'il convient de faire dans ce cadre.

Nous voulons dire, c'est ce qui marquera notre opposition à ce dossier, que le budget primitif que vous nous présentez ne prend pas suffisamment en compte les besoins des établissements.

Dans ces établissements, vous parliez tout à l'heure du plan Alzheimer, 60 % des résidents sont atteints de cette maladie ou d'une forme dérivée. Cette particularité des établissements n'est pas prise en compte par notre collectivité, avec des moyens humains pour éviter une maltraitance passive des personnes accueillies.

Cette maltraitance passive n'est pas suffisamment prise en compte en donnant de vrais moyens à ces établissements.

Ensuite, nous constatons que nous accompagnons en permanence le désengagement de l'Etat dans des domaines essentiels de santé publique.

En résumé, plutôt que de concentrer des moyens sur nos missions, vous préférez, dans les choix que vous faites, emboîter le pas aux choix politiques de votre Gouvernement. Par conséquent, nous ne sommes pas disposés à voter le rapport que vous nous présentez.

**M. Le Président.**- M. ALBIN, ce que vous dites est honteux.

**Mme HERICORD.**- Absolument.

**M. Le Président.**- Je vous montrerai le nombre de lettres de gens qui m'écrivent en me disant "Merci, M. le Président, de m'avoir sauvé la vie".

**M. ALBIN.**- Et tous ceux qui sont en souffrance, M. le Président...

**M. Le Président.**- M. ALBIN, je vous le dis, c'est honteux.

Non seulement vous n'avez pas voté le plan Alzheimer, non seulement vous ne voulez pas soulager la détresse de ces gens, mais en plus vous vous attaquez à une politique qui a été gratifiée par une Marianne d'Or pour être le département de France qui, en matière de prévention pour la lutte contre le cancer, en fait plus que tous les autres départements.

En plus, vous vous attaquez au fait que nous soyons le premier département de France à imposer à des établissements privés un quota de 20 % de lits en dessous des tarifs conventionnés.

M. ALBIN, c'est honteux. Vous n'avez aucun respect pour votre prochain, je crois que vous préférez laisser les gens dans la souffrance.

Quant à ce que vous avez dit sur la maltraitance à l'égard de personnels hospitaliers et, je veux moi rendre hommage à ces personnels, car vous n'avez pas le droit, alors qu'ils ont fait ce choix de métier avec un dévouement extraordinaire, de vous attaquer à ces gens comme vous le faites.

Je mets aux voix les rapports 39 et 41. Je note l'opposition du groupe communiste sur le n° 39.

**M. ALBIN.**- Mais sur le 41, nous sommes pour.

*Le dossier n° 39, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe communiste).*

*Le dossier n° 41, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

#### **42. POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**Mme LAURIERE.**- Tout le monde connaît la politique volontariste du Département en faveur des personnes handicapés. Le rapport est long, je vais m'efforcer de faire court.

Ce rapport concerne la politique d'aide aux personnes handicapées, pour laquelle une somme globale de 78 850 000 € a été inscrite en dépenses. Ce budget se répartit sur quatre programmes.

- Le programme d'aide à l'hébergement, avec en fonctionnement 51 557 € destinés à couvrir les frais d'hébergement des personnes handicapées.

En application du schéma départemental, de nouvelles structures vont être créées. Le premier appel à projets lancé en août 2007 a permis de retenir conjointement avec l'Etat 14 projets, listés dans le rapport.

Il convient de souligner que la création des places supplémentaires prévues à terme par le schéma départemental en faveur des personnes handicapées entraînera pour le conseil général un coût supplémentaire annuel de l'ordre de 22 M€.

- Le deuxième programme est consacré au maintien à domicile. Ce programme comprend notamment la prestation de compensation du handicap, qui a été mise en place depuis juin 2006.

La création de la PCH Enfant, annoncée par la loi du 11 février 2005 pour l'année 2008, devrait être effective à partir d'avril prochain. Dans l'attente de la PCH Enfant nous avons créé à la DM2 2006 une prestation forfaitaire extralégale pour les enfants polyhandicapés en attente de

placement en établissement. Au 1<sup>er</sup> décembre 2007, 65 familles reçoivent cette prestation de 750 € par mois.

Pour toutes les mesures de maintien à domicile, il est proposé une inscription budgétaire de 22 326 000 €.

- Le troisième programme regroupe les mesures relatives à l'accompagnement social. Les structures expérimentales d'accompagnement mises en place sont désormais reconnues par la loi du 11 février 2005. Le Département était précurseur en la matière.

Au total, le programme d'accompagnement social s'élève à 3 925 000 €.

- Le quatrième programme concerne les partenariats entre le conseil général, la MDPH et les structures médico-sociales spécialisées dans les expertises des besoins en aide technique pour les handicapés. Dans ce programme, vous trouverez également la création du Fonds Départemental de Compensation du Handicap, dont les contributeurs sont l'Etat et le Département.

On vient de me donner une note qui annonce une bonne nouvelle, car depuis la rédaction de ce rapport, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales ont donné leur accord pour participer au Fonds de Compensation. Il sera donc alimenté par l'Etat, le Département, la CPAM et la CAF.

A la fin du rapport, figure le récapitulatif des propositions qui vous sont soumises. Je vous remercie d'en délibérer.

**M. VICTOR.**- Je pourrais développer sur ce dossier, mais ma préoccupation est la suivante.

Nous sommes, quant à la gestion du handicap depuis deux ans maintenant, devant un problème en développement et vraisemblablement nous ne savons pas où nous allons. Pourquoi ? Ce n'est pas de notre responsabilité, on hérite de la situation, mais nous n'avons pas les accompagnements financiers. Je fais court, j'attire l'attention, mais l'année prochaine et dans deux ans je ne sais pas où nous irons sur cette question et sans doute que cela nous amènera à faire des révisions budgétaires.

Autre observation : je veux relever à nouveau la question concernant notre plan de 14 réalisations. Si nos réalisations prévues pour 2008 fonctionnent avec la même rapidité que l'initiative de Mougins, dont on apprend à nouveau encore cette année que nous ne sommes pas parvenus à un accord avec l'Etat sur la prise en compte des 40 places, si pour les dossiers où nous contractualisons avec l'Etat cela va aussi rapidement, notre plan n'aura pas d'efficacité.

Par ailleurs, avec notre engagement sur l'opération de Mougins nous subventionnons en quelque sorte la commune pour l'achat du terrain. Je demande que l'on généralise la disposition que nous prenons ici sur Mougins.

**M. Le Président.**- Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ?

**M. VICTOR.**- De dire quoi ?

**M. Le Président.**- De dire que nous n'avons pas l'accord de l'Etat pour les 40 places ?

**M. VICTOR.**- C'est écrit : "*Néanmoins, cet engagement est subordonné au financement par l'Etat de la totalité des charges de fonctionnement de 42 places de cette future structure, car les IME relèvent de la compétence de l'Etat*".

Je ne fais que lire le rapport. Je l'avais d'ailleurs soulevé en commission.

**M. Le Président.**- M. GROUSELLE, s'il vous plaît ?

**M. VICTOR.**- C'est page 544, dernière ligne.

**M. Le Président.**- Cela veut dire que nous en avons 32 et que les 8 dernières sont en cours d'autorisation.

**M. VICTOR.**- Je lis.

**M. Le Président.**- Vous lisez ce que vous avez envie de lire.

**M. VICTOR.**- Lisez, c'est écrit.

**M. Le Président.**- Il y a 32 places, dans un domaine qui encore une fois n'est pas de notre compétence, mais où vous ne savez pas avoir de temps en temps la grandeur d'esprit de dire que le département des Alpes-Maritimes, plus que d'autres départements, s'est engagé notamment pour les polyhandicapés, dans un domaine où il n'avait pas à le faire.

Il y a 32 places et les 8 sont en cours de confirmation.

**Mme LAURIERE.**- J'ai téléphoné moi-même à la DDASS au lendemain de la commission, qui m'a confirmé que 32 places d'externat sont financées et que 8 places d'internat sont en cours de validation.

**M. VICTOR.**- Si l'on m'en avait informé, j'aurais évité de le dire.

**M. Le Président.**- On a perdu du temps pour rien, alors. Je mets aux voix.

*Le dossier n° 42, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **43. POLITIQUE AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE**

**Mme HERICORD.**- Vous savez qu'en tant que président du conseil général, vous êtes le chef de file de la protection de l'enfance.

On nous a confié de nouvelles missions dans le domaine de la prévention, de l'organisation du signalement et de la diversification des modes de prise en charge. On a ainsi confirmé la place prépondérante du conseil général.

Ce rapport intègre ces évolutions et confirme la poursuite des actions impulsées par le schéma départemental de l'enfance et de la famille, dont l'actualisation sera initiée dès 2008.

*Le dossier n° 43, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **44. AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ – ORIENTATIONS 2008**

**M. MANGIAPAN.**- Il s'agit de reconduire la délégation de la gestion du FDAJ, à l'association Acte pour le fonds départemental et aux missions locales pour les fonds locaux, ainsi

que le financement des quatre associations gestionnaires du foyer des jeunes travailleurs et la structure qui les fédère, pour 1 665 000 €.

*Le dossier n° 44, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **45. POLITIQUE SANTÉ**

**M. GILLY.**- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport mériterait une large présentation, car il a trait, et c'est très important, à la contribution du Département dans le domaine de la santé des Alpes-Maritimes. Cette contribution a hissé la pratique médicale dans les Alpes-Maritimes et la faculté de Médecine à un très haut niveau national.

J'en veux pour preuve que la faculté de Médecine, d'après l'examen national, ce que l'on appelle maintenant l'ancien internat, est classé deuxième. Tout le monde pourrait dire que ce n'est qu'une compétition, mais cela signifie en fait que les résidents des Alpes-Maritimes pourront choisir leur spécialité et la localité de leur exercice.

Globalement et pratiquement, comment cela se présente ?

Tout d'abord, par l'aide dans la lutte contre le cancer (cancer du sein, cancer colorectal), contre les conduites addictives et par l'information, etc., pour arriver à quelque chose de très important : l'appel à projets.

L'appel à projets, nous en avons déjà fait en 2006 et 2007, est une contribution pour doter les équipes médicales et de recherche d'un équipement de haute technologie dans la recherche, dans le diagnostic, dans le pronostic et dans le traitement.

En 2008, nous lancerons encore un appel à projets de 5 M€.

Ce qui est important pour ce que nous avons fait est d'essayer de rendre l'accès aux soins égal pour tous les résidents. Cela veut dire que, grâce aux moyens de télécommunication et d'information, tout ce qui est situé dans le territoire (les hôpitaux locaux, les maisons de retraite et même les cabinets médicaux) sera relié à des centres : le CHU et bien entendu la faculté de Médecine, grâce en particulier, je ne fais que le rappeler, au programme de médecine @pais et l'achat que nous ferons, pour nous libérer de la temporisation d'Alcatel, d'une bande passante pérenne.

L'important est que nous voulons doter l'espace territorial d'une structure médicale. Pour cela, il faut d'abord des médecins. Pourquoi les médecins ne vont-ils pas dans le moyen et le haut pays ? Parce qu'ils craignent d'être isolés. Actuellement, on ne peut pas pratiquer une médecine efficace sans se servir de tout ce qui contribue au diagnostic, notamment l'imagerie médicale.

Grâce à la télé-médecine, le médecin pourra avoir à sa disposition des renseignements venant de la faculté, du CHU, ou transmettre les données.

Encore faut-il qu'il y ait des médecins. Je voudrais répondre à une question posée lors de la présentation à la commission : pour qu'un médecin vienne, il faut tenir compte de la démographie. Il y a 31 ans que je suis maire d'une petite commune. La démographie actuelle est que des familles avec des enfants viennent, mais les seniors restent aussi. S'il n'y a pas de médecin, j'insiste sur ce point, les familles avec enfants ne viendront pas et les seniors descendront à la ville. Il faut donc faciliter l'installation des jeunes médecins.



On pourrait me dire "pourquoi pas un épicier ?". Parce que, s'il n'y a pas de médecin, l'épicier ne viendra pas. Si l'épicier vient et s'il n'y a pas de médecin, il ne restera pas. Que faisons-nous alors ?

Nous faisons ce qu'a pratiqué le service de santé des armées, ce que pratiquent certaines régions, nous allouons une mensualité aux étudiants en médecine de troisième cycle et nous le faisons également pour les sages-femmes et les infirmiers. Nous les aidons à s'installer convenablement, c'est-à-dire non seulement l'hébergement, si je peux m'exprimer ainsi, mais aussi l'équipement médical.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je mets au vote.

*Le dossier n° 45, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous informe qu'il nous reste 16 rapports, plus des désignations et des motions, suivis d'une commission permanente. Soit chacun accepte de se limiter à la prononciation de l'intitulé de son rapport, sachant que tout a déjà été débattu en commission, auquel cas nous terminerons avant le dîner, soit nous terminerons à l'heure du dîner la séance plénière, nous resterons pour dîner et nous attaquerons la commission permanente ensuite. C'est au choix.

#### **46. POLITIQUE AIDE AUX TERRITOIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – ORIENTATIONS 2008**

**M. MANGIAPAN.**- Il s'agit d'adopter notre programme d'intervention dans les contrats urbains de cohésion sociale, ainsi que notre plan départemental d'actions en faveur des quartiers prioritaires et notre intervention dans le projet de renouvellement urbain des quartiers ouest de Nice, que vous avez décrit ce matin.

**M. ALBIN.**- Une observation pour dire que la politique menée dans les zones urbaines à travers les CUCS mérite d'être élargie au secteur rural de proximité, car les problèmes que l'on rencontre dans ces zones urbaines ont aujourd'hui tendance à se déplacer dans les communes limitrophes et ces communes n'ont pas les moyens de traiter les problématiques sociales.

Il y a intérêt à mener une réflexion, me semble-t-il, pour qu'une extension de ces mesures se fasse au bénéfice des communes du moyen pays, notamment, dans un premier temps.

**M. Le Président.**- Je suis d'accord avec vous et suis prêt à étudier toute demande qui me serait formulée dans ce domaine.

*Le dossier n° 46, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **47. POLITIQUE DISPOSITIF REVENU MINIMUM D'INSERTION – ORIENTATIONS 2008**

**M. MANGIAPAN.**- Le rapport propose notre plan départemental pour l'action du Revenu Minimum d'Insertion, ainsi qu'une note au rapporteur pour un avenant concernant les conventions de gestion que nous avons avec la CAF des Alpes-Maritimes et la MSA.

#### **65. EXPÉRIMENTATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

**M. MANGIAPAN.**- Il s'agit de vous proposer la mise en œuvre de l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RMA) sur la CLI n°3.

**M. ALBIN**.- Nous nous abstenons sur le 47 et sur le 65.

*Le dossier n° 47, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).*

*Le dossier n° 65, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).*

**48. FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT EN 2008**

**M. MANGIAPAN**.- Nous vous proposons d'inscrire 5 M€.

*Le dossier n° 48, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**49. POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE POUR 2008**

**M. Le Président**.- Il n'y a pas eu d'opposition, cela a été un vote unanime en commission.

*Le dossier n° 49, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**50. POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE**

**M. PAUGET**.- Il s'agit d'un montant de 9 801 500 €, soit en augmentation de 3 % par rapport à l'an passé.

**M. ALBIN**.- Au travers de ce rapport, vous nous avez dit ce matin que la jeunesse vous tenait à cœur et que vous vouliez encourager son envol dans la vie. Nous partageons totalement ces objectifs et nous en retrouvons un certain nombre dans le rapport qui nous est présenté.

Cependant, suite au désengagement sans précédent de la Caisse d'Allocations Familiales en matière d'actions en direction de la jeunesse, vous vous étiez engagés, peu avant l'été, à ce que des propositions, comme vous avez su le faire pour la petite enfance en doublant la participation du Département pour compenser ce désengagement, soient faites en matière de jeunesse.

Vous vous étiez engagés pour que ces propositions interviennent en décembre, puis vous nous aviez dit qu'on les retrouverait lors du vote du budget 2008. Or, à ce jour nous ne retrouvons rien qui aille en ce sens, à un moment où la situation devient critique, au point que nous devons signer, pour les quatre ans à venir, des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales sans savoir réellement quels seront les moyens financiers mis à notre disposition.

Cela met en péril les actions en direction de la jeunesse et je rappelle que ces actions concernent des jeunes de 6 ans à au moins 18 ans.

M. le Président, nous attendons de notre collectivité un engagement, ou en tout cas des propositions faites pour que nous puissions tenir ces plans d'actions, car pour nous, comme pour vous d'après ce que vous avez dit ce matin, la jeunesse est un enjeu essentiel pour l'avenir.

Nous souhaitons, au-delà des discussions aujourd'hui avec la CAF, même si des choses bougent semble-t-il au niveau de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, que notre collectivité prenne à bras-le-corps ces questions et qu'en tous les cas elle puisse intervenir auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour que, tant qu'un engagement clair et précis ne sera pas pris, il n'y ait pas signature de contrats sans que l'on sache réellement où l'on va.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

**M. Le Président.**- Dans le prolongement des propos de Mme LAURIERE, je vous réponds que nous avons eu des engagements très clairs de la Caisse d'Allocations Familiales. C'est une bonne nouvelle, c'est le combat que nous avons mené.

Par ailleurs, je remercie M. PAUGET, qui a travaillé ce rapport avec une augmentation de 3 % du budget.

Que ce soit pour moi l'occasion d'annoncer publiquement à ce micro que nous profiterons des deux prochaines commissions permanentes pour allouer à l'ensemble des associations sportives et de jeunesse du département des Alpes-Maritimes leur budget pour l'ensemble de l'année 2008, sachant que malheureusement de grandes communes du département ne leur octroient pas des subventions qui leur permettront de conserver un certain nombre de contrats pour leurs associations pour l'année 2008, leurs budgets n'étant pas votés pour l'année 2008.

Je voulais le préciser. Quand on a une association sportive avec un championnat à gérer sur une saison, que l'on a à gérer des éducateurs, que l'on a à gérer des contrats, l'achat et l'investissement de matériels pour les enfants, l'entretien de matériels et d'équipements sportifs et que la collectivité ne s'engage pas sur un exercice budgétaire entier, on voit les difficultés que cela pose au tissu associatif. J'ai souhaité que le conseil général veille pour sa part à ne pas mettre en difficultés le tissu associatif du département des Alpes-Maritimes.

**M. ALBIN.**- Je vous parlais dans mon intervention de contrats avec la CAF.

L'activité sportive est sortie des contrats de la Caisse d'Allocations Familiales. Je vous parlais moi des centres de loisirs.

Aujourd'hui, l'effort du Département consiste uniquement en une revalorisation de la participation de 20 %, ce qui veut dire que la participation du conseil général passe de 1 € à 1,20 €. On est loin avec cela du compte pour tous, compte tenu de la politique menée nationalement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

**M. Le Président.**- Je vous remercie et je mets aux voix.

*Le dossier n° 50, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).*

### 53. **POLITIQUE CULTURE**

**Dr FRERE.**- C'est un dossier de politique culturelle que vous connaissez tous et toutes. Vous savez le succès de cette politique culturelle, avec le nombre de spectateurs assidus pour les soirées estivales, "C'est pas Classique » et "06 En Scène".

L'important dans ce rapport, ce sont deux nouveautés. D'abord, c'est une volonté politique d'ouvrir gratuitement nos deux musées départementaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. C'est important, nous aurons une grande exposition, vous le savez M. le Président, sur les trésors des chevaliers de l'Islam au musée des arts asiatiques.

La deuxième chose très importante, c'est le vote du schéma départemental d'enseignement culturel. Nous avons beaucoup travaillé en ce sens et avons fait une séance spéciale de la commission pour l'expliquer. C'est un schéma avec un état des lieux tout à fait remarquable de notre collectivité et avec une volonté d'avancer dans ce domaine.

#### **54. POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE DES OUVRAGES PUBLICS DÉPARTEMENTAUX**

**Dr FRERE.**- Vous aimez ce rapport, M. le Président, car c'est la façon d'agrémenter culturellement l'image de notre département à travers ses ronds-points, ses bâtiments, ses collèges.

Je crois que c'est très bien considéré par les maires et par nos habitants, il suffit de voir ce que nous avons fait ensemble à l'entrée du département pour bien comprendre cet aspect. C'est un accompagnement culturel, non pas du tramway, mais de l'ensemble du département. C'est un juste partage de la culture.

**M. Le Président.**- Le Dr FRERE ne prendra pas part au vote.

*Le dossier n° 53, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants. Le Dr FRERE ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 54, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants. Le Dr FRERE ne prend pas part au vote.*

#### **55. POLITIQUE EN MATIÈRE DE CINÉMA ET D'AUDIOVISUEL**

**M. ASSO.**- Il s'agit de la politique engagée sous votre autorité, M. le Président. Elle s'inscrit dans cinq perspectives :

- le fonds de soutien à l'audiovisuel, avec un montant de 750 000 € réparti à 60 % pour l'audiovisuel et 40 % pour le cinéma ;
- la gestion du cinéma Mercury ;
- le projet de pôle de compétitivité "industrie de la créativité et de l'innovation" avec notre participation pour le financement d'un animateur, notamment ;
- la chaîne UNESCO Cinéma et Imaginaire, de grande qualité et de grande autorité ;
- le cinéma itinérant qui a une grande tradition en la matière.

Ces différentes actions ont donné lieu à la commission de référence à un vote à l'unanimité.

**Me CONCAS.**- J'aurais dû me manifester un peu plus tôt, car j'avais une phrase et pas plus à vous dire sur les dossiers culture.

Nous sommes confrontés à une actualité brûlante et nous avons tous déploré depuis hier l'annonce de l'échec de la candidature de la ville de Nice Capitale Européenne de la Culture. Bien évidemment, cette information ayant été communiquée hier, nous n'avons pas été en capacité en commission de pouvoir réagir dessus.

J'aurais souhaité, et je pense que le vice-président chargé de la culture n'y verra pas d'inconvénients, que la commission culture puisse se réunir le plus rapidement possible pour tirer les leçons de cet échec et en connaître les raisons, d'autant que notre assemblée départementale a investi une somme de 150 000 €, me semble-t-il. Vous aviez désigné deux de nos collègues, dont votre serviteur, pour faire partie de cette association qui ne s'est jamais manifestée auprès des intéressés.

Il me paraît utile de comprendre les raisons de ce terrible désastre. Si la commission culture pouvait se réunir le plus rapidement possible pour auditer les raisons de cet échec, cela me paraîtrait pertinent.

**Dr FRERE**.- Je déplore quand même votre absence à la commission des affaires culturelles.

**M. Le Président**.- Je voudrais répondre personnellement, si vous m'y autorisez, à Me CONCAS pour lui dire que j'approuve totalement sa position.

J'ai souhaité que vous soyez désigné pour siéger à cette commission et nous avons été sollicités. Imaginons un seul instant que le conseil général des Alpes-Maritimes n'ait pas appuyé ce dossier de la capitale de la Côte d'Azur. Que n'aurais-je entendu ?

Je ne vous cache pas que, quand j'ai vu le projet des cocottes en papier, j'ai eu beaucoup de doutes quant à la crédibilité de ce dossier. Je déplore comme vous que nos représentants n'aient jamais été associés à la réflexion et que nous n'ayons jamais pu apporter notre contribution, que nous n'ayons jamais été consultés. Comme vous le dites, cela mérite d'en tirer toutes les conséquences.

C'est simplement un effondrement culturel d'une ville qui a perdu toute sa dimension, qui a pourtant fait ses heures de gloire au cours du siècle et demi écoulé, au cours des années des Lumières, grâce à de grands compositeurs, de grands écrivains, de grands architectes, depuis l'époque Sarde jusqu'à l'époque de l'Ecole de Nice, l'Ecole d'Art Contemporain dont Klein a été le fondateur.

Malheureusement, on se rend compte que, quand on tente un coup, et je dis bien un coup, sans que ce soit basé sur le moindre fondement et que l'on essaie de faire de l'esbroufe avec des cocottes en papier dans le port de Nice, le résultat est que l'on n'est pas très crédible.

Cela veut dire qu'il y a beaucoup de chemin à rattraper et que ceux qui aiment cette ville, ce département et ont envie de leur redonner leur dimension culturelle, d'où qu'ils viennent, ont tout intérêt à associer leurs efforts, car je crois que ce qui s'est passé, non seulement n'est pas à notre honneur ni à notre avantage, mais risque d'avoir des conséquences économiques non négligeables. Mieux vaut ne pas être candidat que d'avoir le résultat qui est le nôtre et qui, forcément, va nous faire perdre une grande part de clientèle touristique liée à des voyages et des visites culturelles.

Je ne peux donc que vous approuver dans votre intervention. Ceci étant, je salue les rapports du Dr FRERE et celui du Pr ASSO et les mets aux voix.

*Le dossier n° 55, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **56. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES – PROGRAMME 2008**

**M. THAON**.- M. le Président, chers collègues, le rapport n° 56 concerne les infrastructures routières départementales et le programme 2008.

C'est un programme très important, car il concerne une intervention sur 2 612 kilomètres sur l'ensemble du département, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

M. le Président, vous avez eu l'occasion ce matin, en discours d'ouverture et à l'occasion de divers dossiers, de faire état de tout ce qui a été fait durant l'année 2007 et de ce qui va être fait durant l'année 2008.

Effectivement, tout ce qui était prévu et promis est réalisé. Aujourd'hui, il nous est proposé de voter ce budget à hauteur de 156 000 € en investissement et fonctionnement.

#### **57. RÉVISION POUR 2008 DU BARÈME DU PARC DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT**

**M. THAON**.- Ce rapport concerne la révision pour 2008 du barème du parc départemental de l'équipement. Il vous est donc proposé de prendre en compte l'augmentation du coût de carburant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour +100 000 €, l'évaluation du coût des pièces détachées depuis 2005 pour 168 000 €.

L'enveloppe de crédit consacrée aux locations de matériels roulants du parc de l'équipement est de l'ordre de 5 M€ pour 2007 et pourra ainsi subir une augmentation de 5,4 %. Il vous appartient d'en délibérer.

**M. Le Président**.- Je mets aux voix.

*Le dossier n° 56, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 57, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **58. RESSOURCES HUMAINES**

**Mme GIUDICELLI**.- La politique des ressources humaines est parfaitement détaillée dans le rapport, avec essentiellement deux programmes que sont la masse salariale et les actions en faveur du personnel.

#### **59. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

**Mme GIUDICELLI**.- C'est le rapport habituel concernant les ouvertures et les transformations d'emplois selon les besoins des services. Il y a une note au rapporteur, que tout le monde a lue.

#### **60. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Mme GIUDICELLI**.- Ce rapport concerne les dispositions générales selon tous les décrets parus en 2007 et qui améliorent les conditions de travail du personnel. Il y a une note au rapporteur, que tout le monde a lue.

#### **61. POLITIQUE MOYENS GÉNÉRAUX**

**Mme GIUDICELLI**.- Il s'agit de la politique des moyens généraux menée par le Département, qui se répartit comme écrit dans le rapport.

#### **62. MISE À JOUR DE LA NOMENCLATURE INTERNE**

**Mme GIUDICELLI**.- Il s'agit de la mise à jour de la nomenclature interne. C'est un gros pavé actualisé.

**63. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES À L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION  
« LA CARTE AU TRÉSORS 2008 »**

**Mme GIUDICELLI.-** Ce rapport est plus drôle, car il s'agit de la participation du département à l'émission de télévision "la Carte aux Trésors 2008". Je trouve que c'est une très bonne idée, car cela va faire connaître notre département.

Nous prenons la précaution de dire que la participation du Département n'excèdera pas 90 000 €. Etant donné que cela va durer 120 minutes, si on le compare au coût d'une minute de publicité, je pense que c'est une excellente affaire.

**M. Le Président.-** Je précise que c'est 90 000 € pour une écoute nationale pendant un an. Que nous ayons réussi à récupérer "la Carte aux Trésors", c'est vraiment un superbe dossier.

Ceux qui suivent ce qui est un peu people et qui plaît savent que, si nous avons été retenus pour cela... Je ne le suis pas vraiment personnellement, mais je suis les audimats de cette émission et quand on m'a présenté ce rapport, j'ai dit que cela valait la peine de le prendre.

*Le dossier n° 58, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 59, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 60, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 61, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 62, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 63, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**64. POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS**

**M. CALZA.-** Il s'agit du rapport qui concerne l'ensemble des locaux occupés par les agents départementaux.

On peut noter que, pour les trois programmes présentés, il y a une augmentation des crédits de paiement de 25 %, l'enveloppe passant de 10 à 14 M€

Des travaux sont détaillés, notamment :

- la réalisation de la climatisation de la tour de la Préfecture pour l'été 2008,
- la mise en sécurité incendie et le démarrage de la restructuration de l'IME à Menton,
- la poursuite des travaux de mises aux normes, d'extension et restructuration des centres d'exploitation et du SDA.

Au titre du fonctionnement, il convient de noter également un budget important de plus de 9 M€, en augmentation de 7,7 %.

Il est à noter que, pour la maîtrise de ces dépenses et pour l'avenir, un diagnostic énergétique est en cours d'établissement. Il est précisé aussi qu'un diagnostic accessibilité handicapés sera réalisé en 2008.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

*Le dossier n° 64, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demande de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

Séance du 23 novembre 2007

- **Commission locale d'information et de surveillance de la décharge Jeanne Madame de Villeneuve-Loubet :**  
M. LUCA en qualité de titulaire, M. COULLET en qualité de suppléant.
- **Association Nice Côte d'Azur Capitale Européenne de la Culture 2013 :** je vous propose de faire une cocotte en papier.
- **Conseil d'administration du Centre International de Valbonne :**  
M. ROSSI en qualité de titulaire et le Dr ROUX en qualité de suppléant.
- **Commission Départementale de Médiation dans le cadre de la mise en œuvre du droit au logement opposable DALO :**  
Maître BALARELLO en qualité de titulaire et M. MANGIAPAN en qualité de suppléant.
- **Assemblée générale et conseil d'administration de la SOMINICE :**  
Suite à la démission de M. Charles-Ange GINESY, à la fois de l'assemblée générale et du conseil d'administration, je vous propose, en son lieu et place, de désigner M. Joseph CALZA. Je vous propose également de l'autoriser à solliciter la fonction de président de la SOMINICE, qu'il a exercée jusque-là à la satisfaction de tous depuis des années.

*Applaudissements...*

*Nominations adoptée à l'unanimité.*

*Propositions ou vœux*

**M. Le Président.**- Conformément à l'article 44 du règlement intérieur, tout conseiller général peut déposer une proposition ou un vœux touchant les affaires du Département autres que celles dont le conseil général est saisi.

Pour cette séance, j'ai reçu quatre vœux présentés par :

- le groupe socialiste et apparentés concernant la réforme de la carte judiciaire, la suppression des BEP,
- les groupes socialiste, apparentés et communiste concernant la suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle pour les personnes âgées à revenus modestes,
- le groupe communiste concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).



Je vous rappelle que notre règlement intérieur prévoit qu'après instruction, ces propositions ou vœux soient discutés en fin de séance publique et soumis à la condition expresse que leur auteur soit présent. La décision de l'assemblée peut être transformée, en cas de vote favorable, en motion.

Mes chers collègues, les questions posées au travers de ces vœux sont très importantes et méritent d'être étudiées, afin d'y apporter les réponses nécessaires. Compte tenu de notre emploi du temps très chargé, je vous propose, si vous en êtes d'accord et comme nous l'avons déjà fait, de renvoyer ces vœux à l'examen de la première commission permanente de janvier.

**M. PAPI.-** Pour les deux derniers vœux que vous avez annoncés, nous les retirons, en tout cas celui déposé par le groupe communiste et celui déposé conjointement par le groupe socialiste, apparentés et le groupe communiste. Ils sont retirés. Nous resterons vigilants, bien sûr, sur ces sujets.

Pour le reste, je laisse mon collègue.

**Me CONCAS.-** Pas de difficulté pour les reporter à l'examen de la prochaine commission permanente.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Nous arrivons au terme de notre budget primitif 2008.

Je tiens à vous remercier très sincèrement de la qualité et de la tenue de ce budget, qui était le dernier de notre mandature. Qu'il me soit donc permis de renouveler tous mes remerciements à chacun, sur chacun de ces bancs, et de remercier en votre nom à chacune et chacun tous les personnels de l'Etat, les représentants du préfet, des différents services.

Je veux remercier plus particulièrement notre payeur départemental qui, à cause de la montée en puissance de notre budget, dénoncée par notre opposition, a eu à assumer au cours de cette mandature une tâche de plus en plus lourde, qu'il a, avec l'ensemble de ses collaborateurs, assumée dans un climat très constructif.

Je dois dire, M. le payeur départemental, que vous nous avez aussi beaucoup aidés à moderniser nos procédures, notamment sur tout ce qui est dématérialisation et transmissions électroniques. Nous sommes arrivés à un niveau de performance qui n'était pas gagné d'avance il y a encore quelques années, voire quelques mois de cela. Je tiens à vous remercier, ainsi que l'ensemble de vos services.

Je veux remercier, autour du préfet Pierre BAYLE, l'ensemble de notre administration départementale, car quand on fait passer de 100 M€ à plus de 400 M€ un budget d'investissement, quand on se voit transférer la gestion du RMI, quand on se voit transférer la gestion des routes nationales qui deviennent départementales, quand on se voit transférer la gestion des personnels TOS dans les collèges et que la masse salariale du conseil général augmente de près de 20 à 25 %, que nous ayons réussi à absorber tout cela, à l'administrer, à gérer les ressources humaines dans de telles conditions et en même temps à produire...

Je me souviens du temps où l'on me disait *"vous passez de 230 M€ d'investissements à plus de 400 M€, tout cela est de l'annonce politique et jamais vous ne l'exécuterez"*. Or, dernier compte administratif en investissement : 97 % de taux d'exécution.

J'ai souhaité, avec le préfet Pierre BAYLE, que nous recrutions les meilleurs ingénieurs, les meilleurs techniciens et que nous fassions confiance aux meilleurs éléments de cette maison, dont nous disposions déjà lorsque nous sommes arrivés.

En votre nom à chacune et à chacun d'entre vous, je veux les en remercier, car si le Département des Alpes-Maritimes en moins de quatre ans a autant avancé, autant relevé de défis, autant enregistré de résultats pour plus de justice, plus d'équité, plus de cohésion sociale, plus de développement économique, c'est parce que les politiques que nous avons choisies ont remarquablement été mises en œuvre par eux tous.

Du fond du cœur en votre nom je veux, M. le préfet, les en remercier.

*Applaudissements.*

***La séance est levée à 18 H 00.***